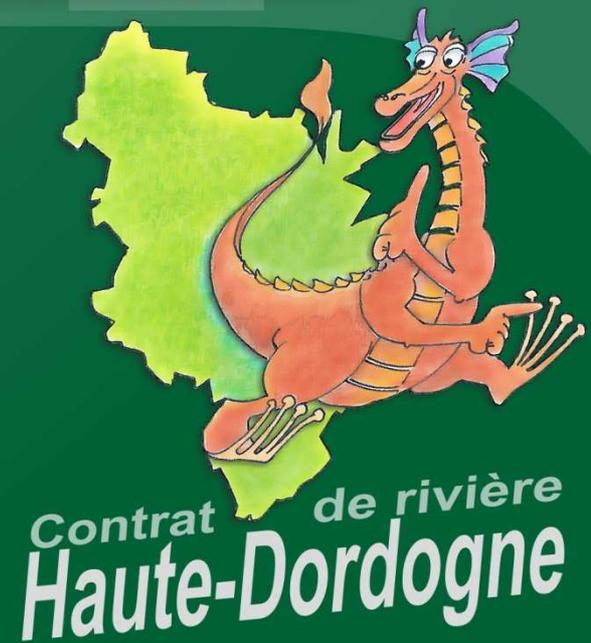




Contrat de Rivière Haute Dordogne

Bilan de la prolongation

Juin 2008 à juin 2011

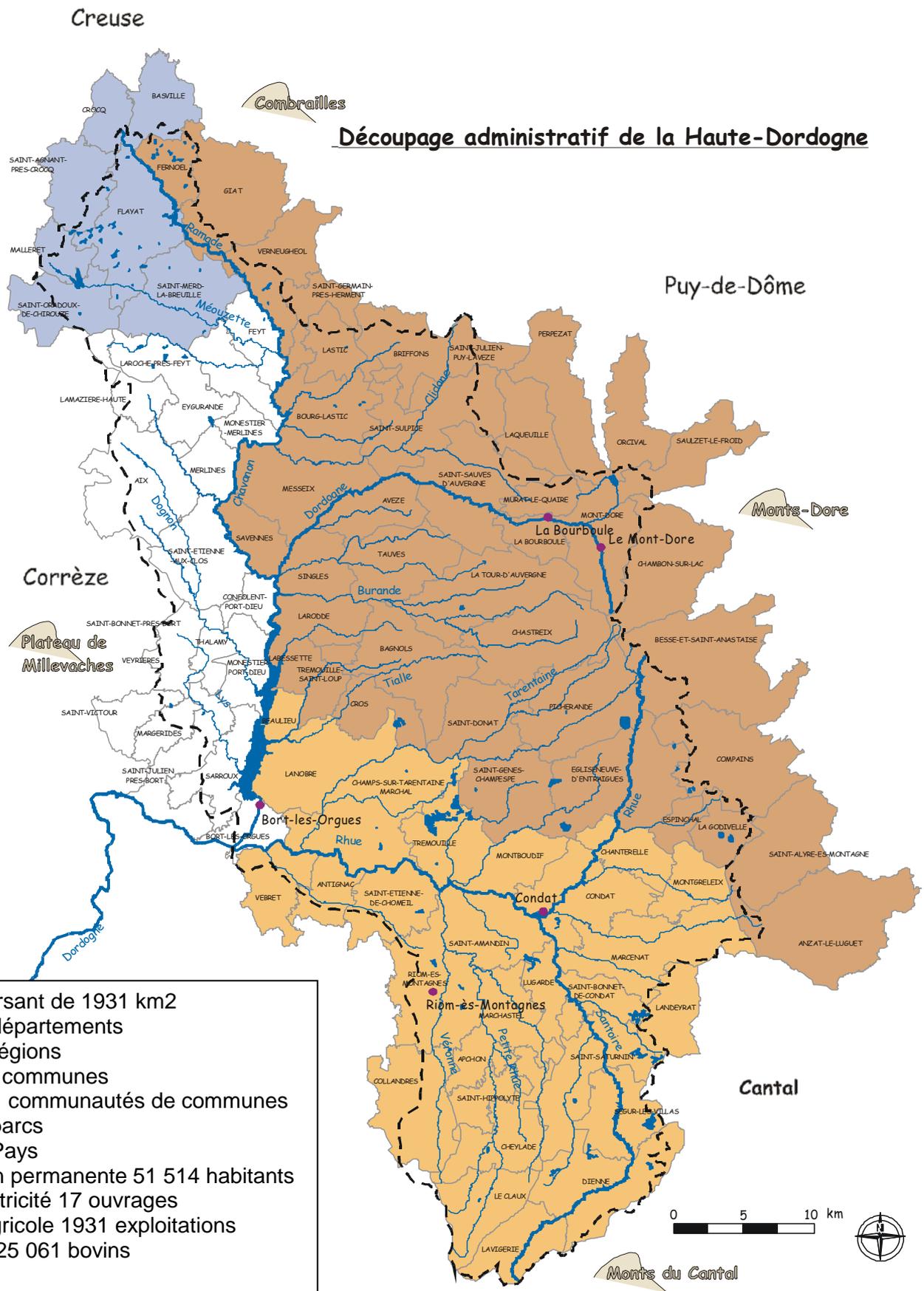


EPIDOR
EPIDOR - eptb Dordogne
Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Sommaire

SOMMAIRE	2
I - INTRODUCTION	4
II - BILAN DE LA PROLONGATION DU CONTRAT DE RIVIERE	6
1 – VOLET QUALITE DES EAUX	6
ETAT D’AVANCEMENT DES ACTIONS	7
AXE 1 : ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES	10
AXE 2 : GESTION DES EFFLUENTS AGRICOLES	13
AXE 3 : AMELIORATION DU TRAITEMENT DES INDUSTRIELS	16
AXE 4 : LIMITATION DE L’IMPACT DES ETANGS	18
AXE 5 : AMELIORATION DE LA RESSOURCE AEP	20
AXE 6 : SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX	21
2 – VOLET DYNAMIQUE FLUVIALE	24
ETAT D’AVANCEMENT DES ACTIONS	24
AXE 1 : STABILISATION DU PROFIL EN LONG DE LA HAUTE DORDOGNE	25
AXE 2 : GESTION DES DEBITS DES RETENUES DE LA HAUTE DORDOGNE	27
3 – VOLET ESPECES ET MILIEUX	30
ETAT D’AVANCEMENT DES ACTIONS	30
3.1 – GESTION ET VALORISATION DES COURS D’EAU ET DES PAYSAGES	33
AXE 1 : REHABILITATION ET ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES	33
AXE 2 : GESTION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES COURS D’EAU	35
3.2 – GESTION DES ESPECES ET MILIEUX REMARQUABLES	36
AXE 1 : GESTION PISCICOLE	36
AXE 2 : PRESERVATION DES MILIEUX REMARQUABLES	37
4 – VOLET MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	41
ETAT D’AVANCEMENT DES ACTIONS	41
AXE 1 : VALORISATION DU PATRIMOINE EXISTANT	42
AXE 2 : CREATIONS PAYSAGERES ET TOURISTIQUES	43
5 – ANIMATION	45
ETAT D’AVANCEMENT DES ACTIONS	45
AXE 1 : ANIMATION ET COORDINATION	46
AXE 2 : OUTILS DE SUIVI ET DE COMMUNICATION	49
6 – BILAN FINANCIER	53
III - CONCLUSION	55
ANNEXE 1 DESCRIPTIF DE L’ANIMATION PAR ACTION	56
ANNEXE 2 PRINCIPAUX ARTICLES DES REVUES DE PRESSE	58
ANNEXE 3 TABLEAU DE BORD GLOBAL	65

Présentation du bassin versant de la Haute Dordogne



Bassin versant de 1931 km²

- 4 départements
- 2 régions
- 91 communes
- 18 communautés de communes
- 2 parcs
- 6 Pays

Population permanente 51 514 habitants
 Hydroélectricité 17 ouvrages
 Activité agricole 1931 exploitations
 Cheptel 125 061 bovins

La Haute-Dordogne, synthèse cartographique et commentaires - Contrat de Rivière Haute-Dordogne - EPIDOR - 2001

I - Introduction

Le contrat de rivière Haute Dordogne est né en 1996, d'une volonté forte des élus du département du Puy de Dôme de reconquérir la qualité des eaux de l'amont de la Dordogne pour lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues et répondre aux objectifs du SDAGE Adour Garonne. Ce territoire, situé en tête du bassin versant de la Dordogne et classé en zone sensible, était affecté par des dégradations de la qualité des eaux générant des interdictions de baignades. Au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau la masse d'eau plan d'eau de Bort les Orgues doit atteindre le bon état en 2015. Au total sur les 25 masses plan d'eau et d'eau cours d'eau, 10 doivent maintenir le bon état pour 2015, 5 doivent atteindre le bon potentiel pour 2015, 4 doivent atteindre le bon état pour 2015, 3 pour 2021 et 3 pour 2027.

Quatre enjeux ont été définis pour ce territoire :

- L'amélioration de la qualité des eaux,
- L'amélioration de la dynamique fluviale des cours d'eau,
- La préservation des espèces et milieux du territoire,
- La mise en valeur touristique du territoire en lien avec l'eau.

Pour l'amélioration de la qualité de l'eau, l'objectif principal était de passer en dessous de 90 T/an d'apports en phosphore dans la retenue de Bort les Orgues (charge maximale admissible pour la retenue) et de réduire les apports annuels en phosphore de 35%, soit 30 T/an en moins (environ 20 000 EH en moins).

Le territoire du contrat de rivière de 1931km² a un découpage administratif très complexe puisque situé sur deux régions, l'Auvergne et le Limousin, 4 départements, le Puy de Dôme, le Cantal, la Creuse et la Corrèze et 91 communes. Ce bassin versant est fortement influencé par les activités touristiques telles les stations de ski et stations thermales, les activités industrielles telles que l'hydroélectricité ou l'agroalimentaire, les activités agricoles essentiellement l'élevage et les usages domestiques comme l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

Compte tenu de la complexité du territoire et du nombre d'actions à mener, le contrat de rivière Haute Dordogne a fait l'objet de deux contractualisations, la première initialement pour 5 ans qui a déjà fait l'objet d'un bilan complet en 2008 et la deuxième sous la forme d'une prolongation de 3 ans dont le bilan est présenté dans le présent rapport.

Historique

- **1996** : Engagement de la démarche
- **1997** : Concertation et préparation de la candidature
- **30 septembre 1997** : Agrément du dossier de candidature par le Ministère de l'Environnement
- **28 janvier 1998** : Mise en place du comité de rivière
- **1998 à 2002** : Réalisation des études préalables et préparation du programme d'actions pour élaborer le dossier définitif
- **13 novembre 2002** : Agrément du dossier définitif par le Ministère de l'Environnement au Comité National d'Agrément
- **20 juin 2003** : Signature du contrat de rivière pour une durée de 5 ans
- **juin 2003 à juin 2008** : Mise en œuvre du programme d'actions
- **juin 2008 à juin 2011** : Prolongation du contrat de rivière pour une durée de 3 ans

Rappel : Organisation du contrat de rivière

Structure animatrice du contrat de rivière :

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)

Président du Comité de Rivière :

François URLANDE de 1998 à 2002
Jean Yves GOUTTEBEL de 2002 à 2004
Gérard BETENFELD depuis 2004

Vices Présidents

Henri FABRE puis Gérard LEYMONIE depuis 2004 pour le Cantal
Jacky GUILLON pour la Creuse
Pierre GATHIER pour la Corrèze

Animateurs du contrat de rivière :

Sandrine WATREMEZ de 1997 à déc 2000
Fabrice TOUZET de fév 2001 à juin 2001
Delphine GIRAUD de sept 2001 à avril 2003
Viviane BATTU depuis septembre 2003

Comité de Rivière :

99 membres, instance de concertation du Contrat de Rivière suivant le déroulement des actions du Contrat de Rivière et décidant des orientations concernant l'animation et le déroulement du contrat. Il se réunit une à deux fois par an.

Bureau:

22 membres, prépare les Comités de Rivière et assure le suivi du contrat. Il se réunit une à deux fois par an, avant chaque Comité de Rivière, et, à chaque fois que nécessaire.

Signataires du contrat de rivière :

- les Préfectures 63, 15, 19 et 23,
- les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne,
- les Conseil Généraux du Puy de Dôme (63), du Cantal (15), de la Creuse (23) et de la Corrèze (19),
- les Conseils Régionaux Auvergne et Limousin,
- le Président du Comité de Rivière,
- le Parc Naturel Régional Auvergne,
- l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR),
- EDF-GEH,
- les Fédérations de Pêche 63, 15 et 19,
- le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA),
- le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin (CREN),
- le Comité Interprofessionnel des Fromages,
- le Syndicat du Saint Nectaire,
- l'Union des Producteurs de Saint-Nectaire Fermiers,
- le Conseil Supérieur de la Pêche.

Programme d'actions décliné en 5 volets

- qualité des eaux des cours d'eau et retenues
- dynamique fluviale
- espèces et milieux
- mise en valeur touristique du territoire en lien avec l'eau
- animation et communication

Financement prévisionnel

Contrat de rivière initial 2003-2008	MONTANT prévisionnel K€ HT
Qualité des eaux	11 624
Dynamique fluviale	734
Espèces et milieux	805
Mise en valeur touristique	980
Animation et communication	206
TOTAL	15 349

Contrat de rivière prolongation 2008-2011	MONTANT prévisionnel K€ HT
Qualité des eaux	12 900
Dynamique fluviale	605
Espèces et milieux	1 479
Mise en valeur touristique	700
Animation et communication	260
TOTAL	15 944

II - Bilan de la prolongation du contrat de rivière

La prolongation du contrat de rivière Haute Dordogne a été validée à l'unanimité par le Comité de Rivière du 14 avril 2008. La signature officielle d'un dossier contractuel a été organisée le 11 février 2009.

Le programme d'actions comporte 130 actions et concerne 61 maître d'ouvrages sans compter les maîtres d'ouvrage du programme Ramade (une cinquantaine) et ceux du programme effluents fromagers (une centaine).

Pour faciliter la lecture du bilan, le descriptif est détaillé par volet : la qualité des eaux, la dynamique fluviale, les espèces et milieux remarquables, la mise en valeur touristique du territoire et l'animation du contrat. Un tableau de bord global est synthétisé en annexe 3.



Signature de la prolongation du Contrat de Rivière Haute Dordogne le 11/02/09

1 – VOLET QUALITE DES EAUX

Rappel des enjeux du contrat pour améliorer la qualité des eaux :

- Reconquérir la qualité des eaux du territoire pour atteindre les objectifs des masses d'eau définis pour 2015 au titre de la DCE,
- Lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues comme défini dans le SDAGE Adour Garonne,
- Réduire les pollutions diffuses,
- Garantir une eau de qualité et potable pour pérenniser les usages AEP et touristiques.*
- Améliorer la gestion des ouvrages hydroélectriques lors des renouvellement de concession

Rappel des objectifs :

- Améliorer les systèmes d'assainissement collectif en privilégiant les secteurs situés à proximité de cours d'eau ou de plans d'eau,
- Améliorer les systèmes d'assainissement individuel en privilégiant les secteurs situés à proximité de cours d'eau ou de plans d'eau,
- Améliorer la gestion des effluents agricoles,
- Améliorer les systèmes d'assainissement des effluents de laiterie,
- Limiter l'impact des étangs essentiellement en tête de bassin versant,
- Améliorer les systèmes d'alimentation en eau potable et leur suivi,

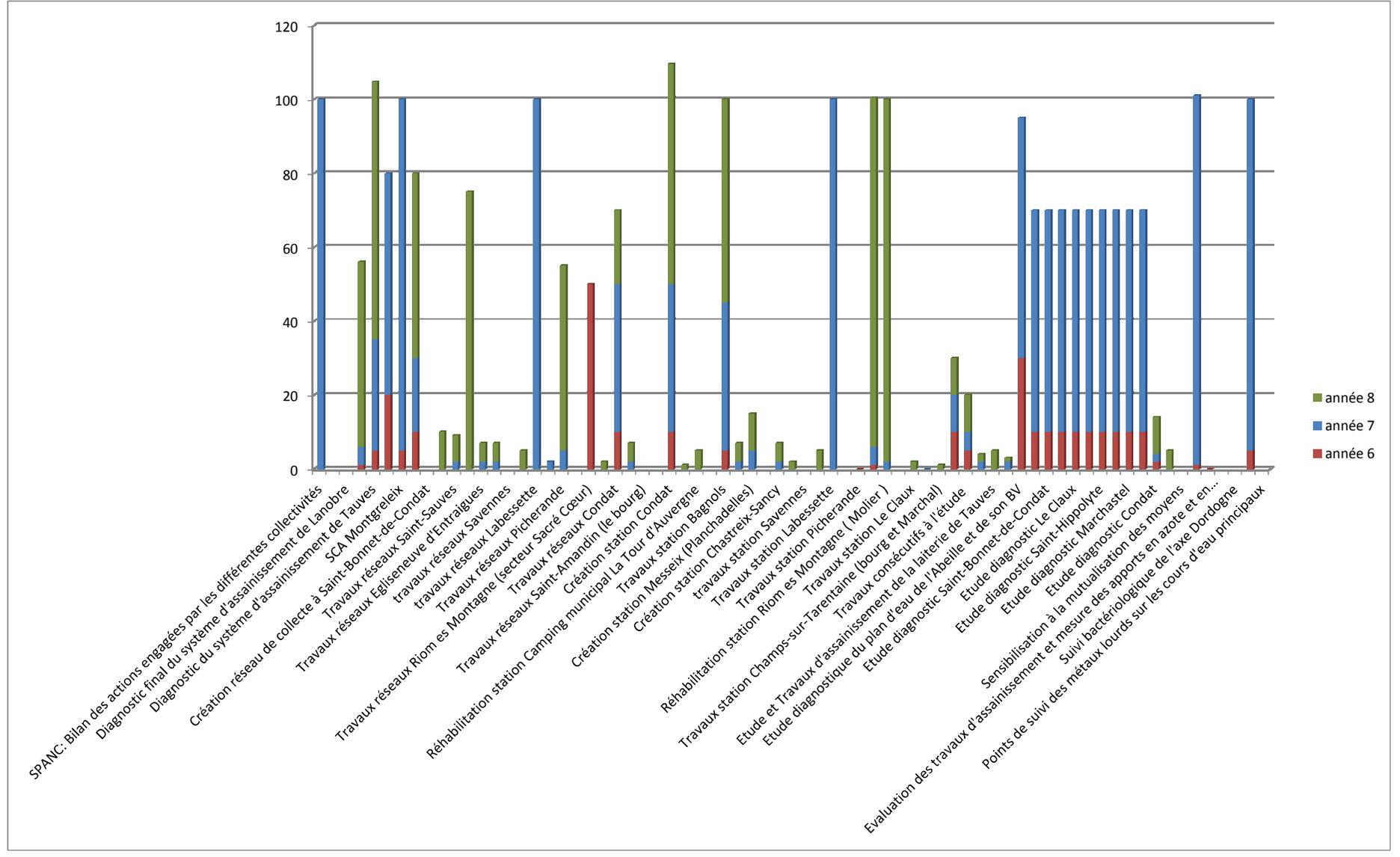
- Limiter l'impact des ouvrages hydroélectriques en prenant en compte l'amélioration de leur gestion lors des renouvellements de concession de 2012,
- Améliorer le suivi de la qualité des eaux sur le territoire du contrat en améliorant la connaissance sur les pollutions bactériologiques, phytosanitaires et métaux lourds.

Etat d'avancement des actions

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
Volet A : QUALITE DES EAUX : Amélioration de la qualité des eaux								
Axe 1 : Assainissement des collectivités								
<i>Etudes</i>								
63-15-23 19	SPANC: Bilan des actions engagées par les différentes collectivités	EPIDOR	1		1	3	0,0	100
63	Diagnostic final du système d'assainissement du Mont-Dore : La Bourboule et Murat-le-Quaire (après réalisation du programme de travaux)	SIVOM Haute Dordogne, communes de La Bourboule, du Mont-Dore et de Murat le Quaire	1		1	67	16,2	24
15	Diagnostic final du système d'assainissement de Lanobre	Commune de Lanobre	1			10		
23	Diagnostic du système d'assainissement de la commune de Flayat	Commune de Flayat	1		1	7,5	15,0	200
63	Diagnostic du système d'assainissement de Tauves	Commune de Tauves	1		1	7,5	22,6	300,8
63	SCA Egliseneuve d'Entraigues	Commune Egliseneuve d'Entraigues	1	1	1	15	16,0	107
15	SCA Montgreleix	Commune Montgreleix	1		1	15	11,8	79
<i>Réseaux</i>								
63	Travaux réseaux Mont Dore, la Bourboule, Murat le Quaire	SIVOM de la Haute-Dordogne, commune du Mont Dore, de la Bourboule et de Murat le Quaire	1	1	1	2 409,3	2501,1	103,8
15	Création réseau de collecte à Saint-Bonnet-de-Condat	Commune Saint-Bonnet-de-Condat	1			184		
63	Travaux réseaux Bagnols	Commune Bagnols	1		1	170	14,0	8
63	Travaux réseaux Saint-Sauves	Commune Saint-Sauves	1		1	260,3	169,1	65,0
63	Travaux réseaux Messeix	Commune Messeix	1	1	1	26	41,6	160
63	Travaux réseaux Egliseneuve d'Entraigues	Commune Egliseneuve d'Entraigues	1		1	A définir	231,2	100
63	Travaux réseaux Chastreix	Commune de Chastreix	1		1	344,75	75,0	21,75
63	Travaux réseaux Savennes	Commune de Savennes	1			15		
63	Travaux réseaux Tauves	Commune de Tauves	1		1	A définir	174,0	100
63	Travaux réseaux Labessette	Commune de Labessette	1		1	A définir	30,8	100
63	Travaux réseaux St Julien Puy Lavèze (bourg)	Commune de St Julien Puy Lavèze	1		1	20		
63	Travaux réseaux Picherande	Commune Picherande	1		1	60	74,5	124
23	Travaux de réseaux Flayat (raccordement de la partie Nord du b	Commune de Flayat	1			A définir		
15	Travaux réseaux Riom es Montagne (secteur Sacré Cœur 120 E	Commune Riom-ès-Montagnes	1		1	64	94,5	149
15	Travaux réseaux Riom es Montagne (élimination ECPP)	Commune Riom-ès-Montagnes	1		1	486		
15	Travaux réseaux Condat	Commune Condat	1		1	230	392,9	171
15	Travaux réseaux Le Claux	Commune Le Claux	1		1	162		
15	Travaux réseaux Saint-Amandin (le bourg)	Commune Saint-Amandin	1			27,5		
15	Travaux réseaux Champs-sur-Tarentaine (bourg et Marchal)	Commune Champs-sur-Tarentaine	1			347		

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
A : QUALITE DES EAUX : Amélioration de la qualité des eaux								
Axe 1 : Assainissement des collectivités								
<i>Systèmes de traitement</i>								
Création station Condat	Commune Condat	1	1	1	1	1200	1157,4	96
Création station La Tour d'Auvergne	Commune La Tour d'Auvergne	1		1		457	5,0	1
Réhabilitation station Camping municipal La Tour d'Auvergne	Commune La Tour d'Auvergne	1		1		15	2,0	13
Création station Saint-Bonnet-de-Condac	Commune Saint-Bonnet-de-Condac	1				184		
Travaux station Bagnols	Commune Bagnols	1		1	1	10	9,0	90
Travaux station Saint-Sauves	Commune Saint-Sauves	1		1		20	6,0	30
Création station Messeix (Planchadelles)	Commune Messeix	1	1	1		235	193,7	82
Travaux station Eglise neuve d'Entraigues	Commune Eglise neuve d'Entraigues	1				A définir		
Création station Chastreix-Sancy	Commune de Chastreix	1		1		660	787,0	116
Travaux station Singes (camping)	Commune de Singes	1		1		300	2,5	1
Travaux station Savennes	Commune de Savennes	1				40		
Travaux station Tauves	Commune de Tauves	1		1		A définir		
Travaux station Labessette	Commune de Labessette	1		1	1	190	2,1	1
Création station St Julien Puy Lavèze (bourg)	Commune de St Julien Puy Lavèze	1		1		50		
Travaux station Picherande	Commune Picherande	1	1	1	1	14,1	4,8	34,1
Réhabilitation de la lagune de Flayat (étude préalable à l'épandage des boues)	Commune de Flayat	1		1	1	20	20,0	100
Réhabilitation station Riom es Montagne (Molier)	Commune de Riom es Montagne	1		1	1	70	150,0	214
Réhabilitation station Beauleu	Commune Beauleu	1				155		
Travaux station Le Claux	Commune Le Claux	1		1		442,8		
Travaux station Saint-Amandin (Chapsal)	Commune Saint-Amandin	1	1	1		79		
Travaux station Champs-sur-Tarentaine (filière boue au bourg et	Commune Champs-sur-Tarentaine	1		1		324,5		
Axe 2 : Gestion des effluents agricoles								
Coordination Effluents fromagers (25 900 en 2012)	EPIDOR (assistance à maîtrise d'ouvrage)	1	1	1		121,5	103,6	85,3
Travaux consécutifs à l'étude (856 000 en 2012)	Producteurs fromagers	1	1	1		3 098,4	1009,4	32,6
Axe 3 : Amélioration du traitement des laiteries								
Etude et travaux d'assainissement de la laiterie de Lanobre	Laiterie de Lanobre	1		1		A définir		
Etude et Travaux d'assainissement de la laiterie de Tauves	Laiterie Auvermont	1	1	1		165	190,0	115
Axe 4 : Limitation de l'impact des étangs								
Travaux suite à l'étude diagnostic du bassin versant de la Ramade	Communes de Flayat, Fernoël, Giat, Communautés de Communes, privés	1		1		A définir		
Etude diagnostique du plan d'eau de l'Abelle et de son bassin versant	Syndicat d'Equipement Touristique de l'Abelle	1	1	1	1	Terminé	11,9	100
Axe 5 : Amélioration de la ressource en eau								
Etude diagnostique Apchon	Commune Apchon	1	1	1	1	8	8,0	100
Etude diagnostique Saint-Bonnet-de-Condac	Commune Saint-Bonnet-de-Condac	1	1	1	1	6	6,0	100
Etude diagnostique Dienne	Commune Dienne	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Le Claux	Commune Le Claux	1	1	1	1	3	3,0	100
Etude diagnostique Cheylade	Commune Cheylade	1	1	1	1	8	8,0	100
Etude diagnostique Saint-Hippolyte	Commune Saint-Hippolyte	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Lugarde	SIAEP de Lugarde-Marchastel	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Marchastel	SIAEP de Lugarde-Marchastel	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Ségur-les-Villas	Commune Ségur-les-Villas	1	1	1	1	2	2,0	100
Etude diagnostique Condat (compteur+étude)	Commune Condat	1		1		12	200,0	1667
Travaux de protection des captages consécutifs aux études	communes 15 et Bourg Lastic	1		1		A définir	111,5	100
Sensibilisation à la mutualisation des moyens	Conseils Généraux et EPIDOR	1		Annulé		1,5		
Sensibilisation à l'amélioration du rendement des réseaux	SI Burande et Mortagne	1		1	1	A définir	travail interne	100
Suivi de la qualité des eaux								
Evaluation des travaux d'assainissement et mesure des apports en azote et en phosphore dans Bort les Orgues	EPIDOR	1				25		
Points de suivi phytosanitaire sur les cours d'eau principaux	EPIDOR	1				8		
Suivi bactériologique de l'axe Dordogne	EPIDOR	1				1,3		
Caractérisation des sources de pollution sur la Véronne à Riom	EPIDOR, MISE 15	1		1	1	7	5,0	71,43
Points de suivi des métaux lourds sur les cours d'eau principaux	EPIDOR	1				1		
SOUS-TOTAL VOLET A		71	20	56	27	12900	7720,2	60





Axe 1 : Assainissement des collectivités

Depuis juin 2008, les maîtres d'ouvrage du territoire ont engagé ou terminé :

- le bilan sur les services publics d'assainissement collectif (SPANC)
- la réalisation de leur zonage d'assainissement ou diagnostic,
- la réhabilitation de réseaux d'assainissement,
- la réhabilitation ou la création de leurs unités de traitement.

Les objectifs inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne :

- sont atteints de manière très satisfaisante en matière de réalisation des études de **zonage d'assainissement, de diagnostics de réseaux ou de bilan sur l'état d'avancement des SPANC** (6 études réalisées ou en cours sur les 7 inscrites) et sont même dépassés puisque toutes les études de zonage d'assainissement des 91 communes du territoire ont été réalisées. Il reste uniquement la réalisation de l'enquête publique sur la commune d'Espinchal. Pour ce qui concerne les diagnostics de réseaux de la commune de Lanobre et du SIVOM Haute Dordogne, ils seront effectués après la fin des travaux sur les réseaux d'assainissement qui devraient se terminer courant 2011.
- sont quasiment atteints en matière de **réhabilitation des systèmes d'assainissement** collectif (31 actions engagées dont 11 terminées sur les 40 inscrites). La commune de Condat a terminé la réalisation de sa station d'épuration, les communes de Riom es Montagne, le Mont Dore, la Bourboule et le SIVOM Haute Dordogne ont réalisés des travaux de réhabilitation de leurs réseaux d'assainissement.

Assainissement collectif	2003 (*)	2011
Nombre d'EH raccordé	37 825	38 904
Nombre d'EH traité	34 852	38 519
Nombre de station d'épuration	65	70
Totalité des capacités nominales	77 241	78 326
Nombre de systèmes ne fonctionnant pas	44	12
pour un problème d'entretien	18	3
pour un problème d'eaux claires parasites	26	12
Nombre d'EH en rejets directs sans traitement	2 973	385
Correspondance en nombre de systèmes non conformes	12	5
Systèmes d'assainissement en amélioration	-	18
Nouveaux systèmes d'assainissement	-	12

(*) Données initiales surestimées car prise en compte de certains assainissements collectifs alors qu'ils n'étaient pas situés sur le bassin versant du contrat de rivière (bourgs et hameaux de Giat, de Sarroux, d'Antignac)

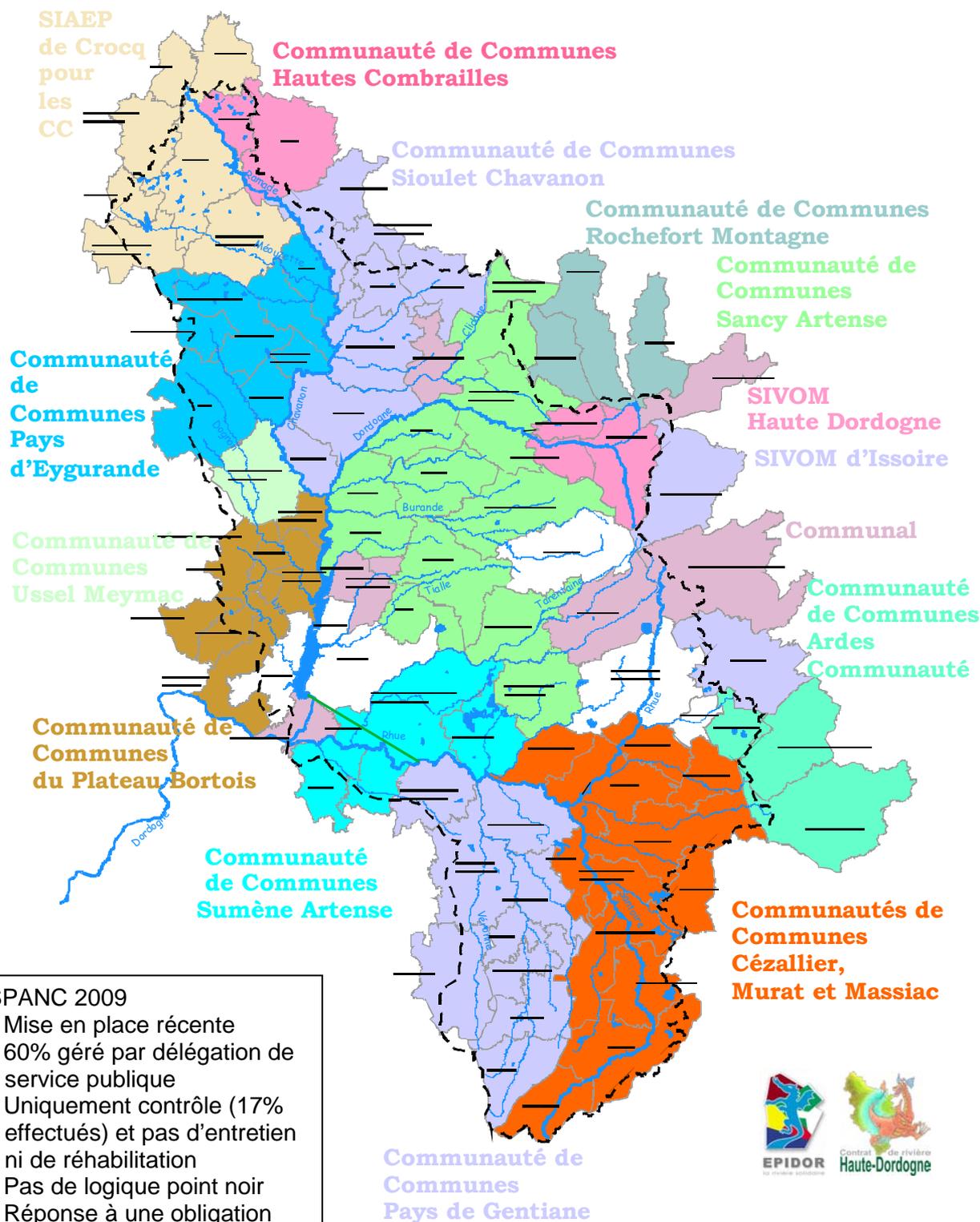


Création de STEP à Condat (15) en décembre 2010



Réhabilitation de l'assainissement à la Bourboule – le 02/06/09

**Contrat de rivière Haute Dordogne
Les SPANC
Etat des lieux en juin 2011**



Bilan SPANC 2009

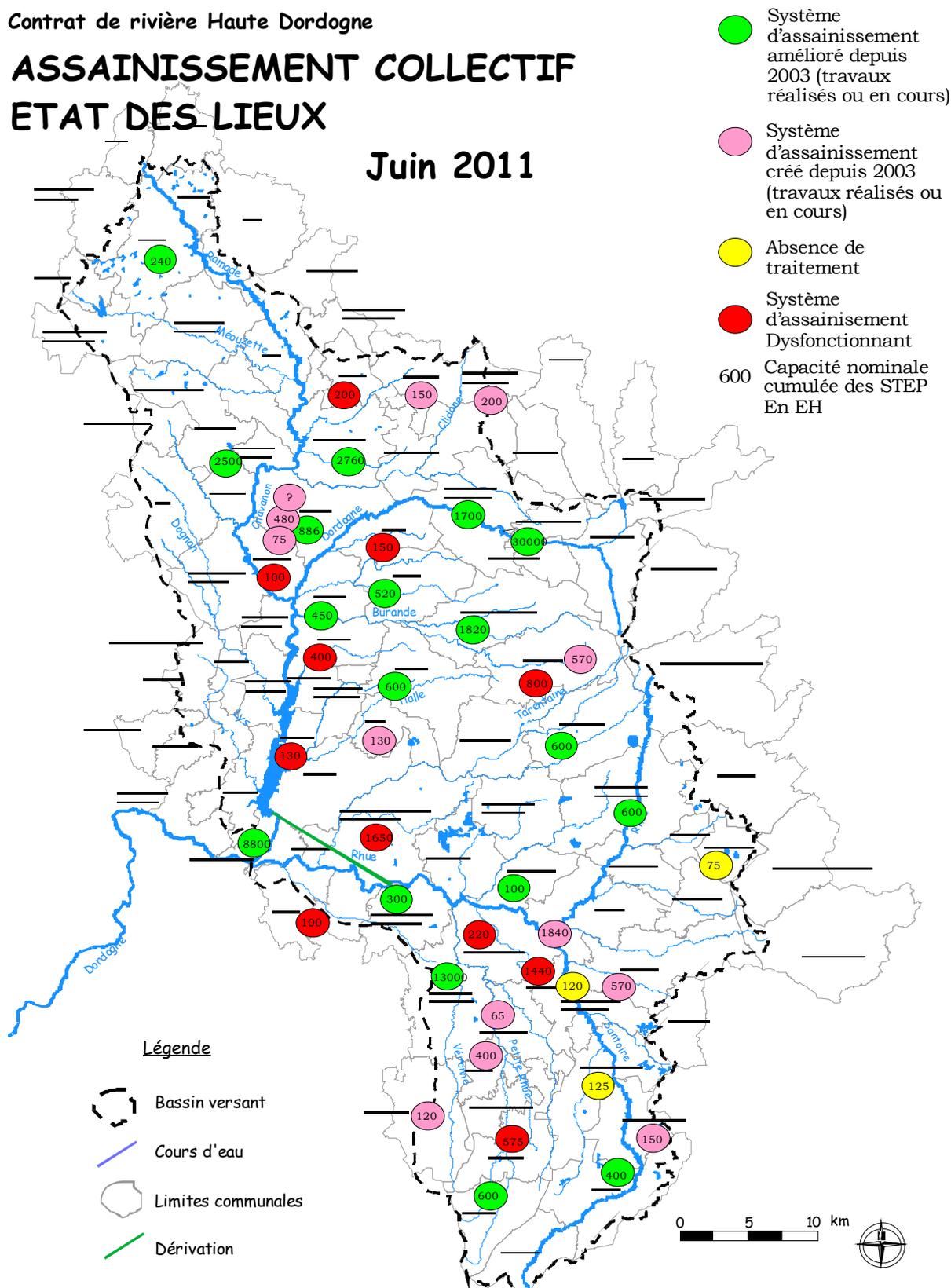
- Mise en place récente
- 60% géré par délégation de service publique
- Uniquement contrôle (17% effectués) et pas d'entretien ni de réhabilitation
- Pas de logique point noir
- Réponse à une obligation réglementaire uniquement
- 1/2 des ANC contrôlés ne sont pas conformes dont 50% sont à réhabiliter en urgence



Contrat de rivière Haute Dordogne

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ETAT DES LIEUX

Juin 2011



Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- à la réalisation du bilan des SPANC sur le territoire du contrat de rivière avec l'Université de Limoges dans le cadre d'un encadrement d'un projet tutoré. Ce bilan est téléchargeable sur le site internet d'EPIDOR.
- au suivi et à l'accompagnement des études et travaux du SIVOM Haute Dordogne et des communes du Mont Dore, de la Bourboule, de Condat, de St Sauves, de Tauves, d'Egliseneuve d'Entraigues, de Chastreix, de Flayat, de Riom es Montagne,
- à la relance des autres collectivités pour engager leurs travaux respectifs.

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **financiers** : Le contexte économique actuel rend difficile la mise en œuvre de travaux stratégiques sur l'assainissement collectif des collectivités. Certains partenaires financiers priorisent leurs subventions en fonction des objectifs de la Directive ERU¹ (1998 et 2005) et en fonction des objectifs de la DCE² (2015) sur les masses d'eau dégradées par la pollution domestique. Ainsi bien que parfois les systèmes d'assainissement ne fonctionnent pas (trop d'eaux claires parasites), ces systèmes ne sont pas considérés comme prioritaires aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (cas de la Tour d'Auvergne).
- **réglementaires** : Des réseaux de collecte d'eaux usées n'ont pas été déclarés au titre de la directive ERU comme étant des réseaux d'assainissement collectif mais comme des réseaux d'eaux pluviales. Le rejet d'eaux usées non traitées dans ces réseaux devrait être régularisé de manière prioritaire sur ces secteurs (police de branchements qui relève de la compétence des Maires).
- **politiques** :
 - Certaines collectivités ne souhaitent pas agir sur l'assainissement collectif de leurs eaux usées car elles considèrent que ce n'est pas une priorité pour leur territoire
 - Pour l'assainissement non collectif, la réhabilitation n'est pas non plus une priorité. Les SPANC ont été constitués et priorisent leurs actions de contrôle, non pas en fonction de la sensibilité des milieux et de la salubrité publique (logique points noirs), mais en fonction des actes administratifs et des territoires communaux. Certains assainissements non collectifs sont parfois considérés conformes alors que leur accès n'est pas possible et que le niveau des boues n'est pas mesuré. A ce jour, aucune réhabilitation groupée des assainissements individuels n'a été réalisée.

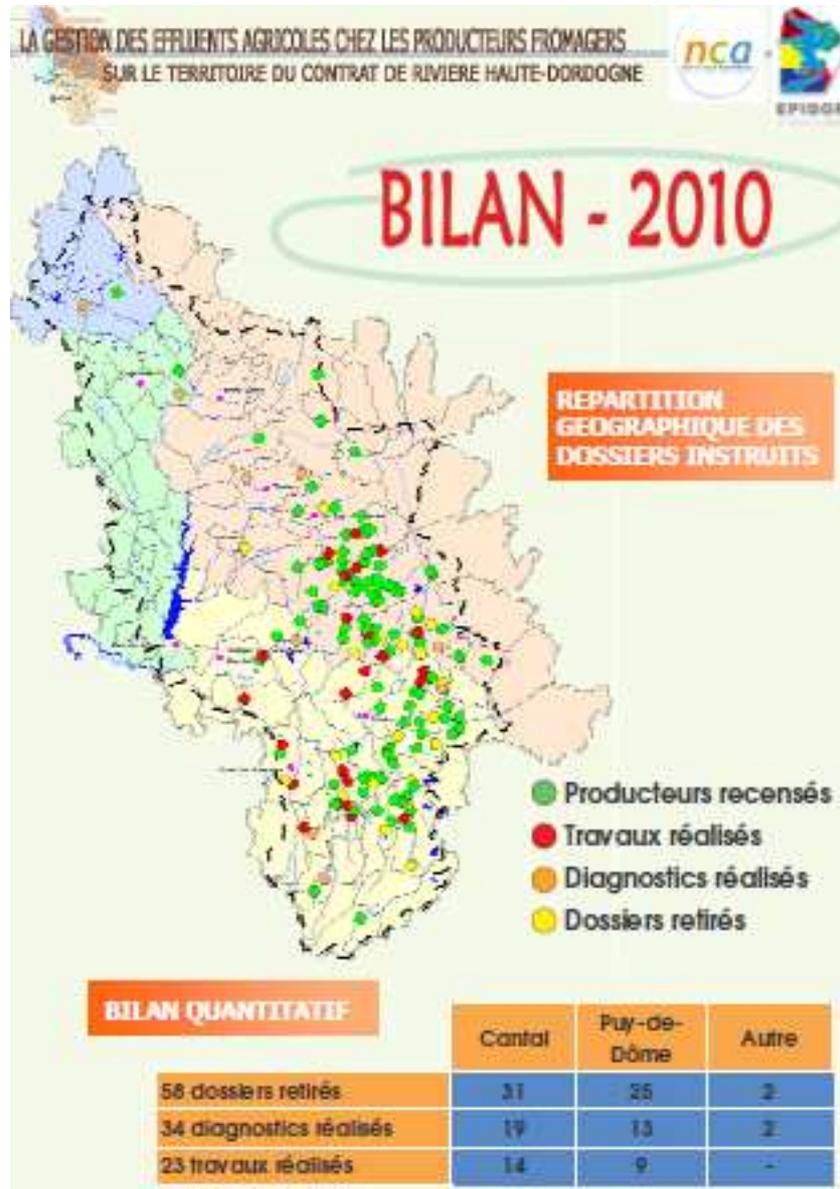
Axe 2 : Gestion des effluents agricoles

Depuis 2008, un programme « effluents fromagers » a été mis en place pour 5 ans afin d'améliorer la gestion des effluents fromagers de 100 producteurs fromagers sous la coordination de l'EPTB Dordogne, EPIDOR. Ce programme a été signé et contractualisé par toutes les préfectures, les partenaires financiers, les Syndicats d'AOP et l'EPTB Dordogne.

¹ ERU : Eaux résiduaires Urbaines, directive de 1991

² DCE : Directive cadre européenne sur l'eau

L'objectif inscrit au contrat de rivière est quasiment atteint puisque 62 producteurs fromagers ont déjà adhéré au programme effluents fromagers dont 33 ont réalisés ou sont en cours de réalisation de travaux pour un montant total d'environ 2 413 322€, soit 61% du montant total de l'enveloppe budgétisée. Une visite spécifique du Président du Comité de Rivière et du Président du Syndicat du St Nectaire chez deux producteurs fromagers a été réalisée le 13 novembre 2009.



Couverture de fosse à lisier – Journée portes ouvertes du 14/10/10



Visite du GAEC la Rose des Vents le 13/11/09



Système de traitement des eaux blanches – Journée portes ouvertes du 14/10/10



Remise d'une attestation de bonne réalisation de travaux – Journée portes ouvertes du 25/05/11

Animation spécifique

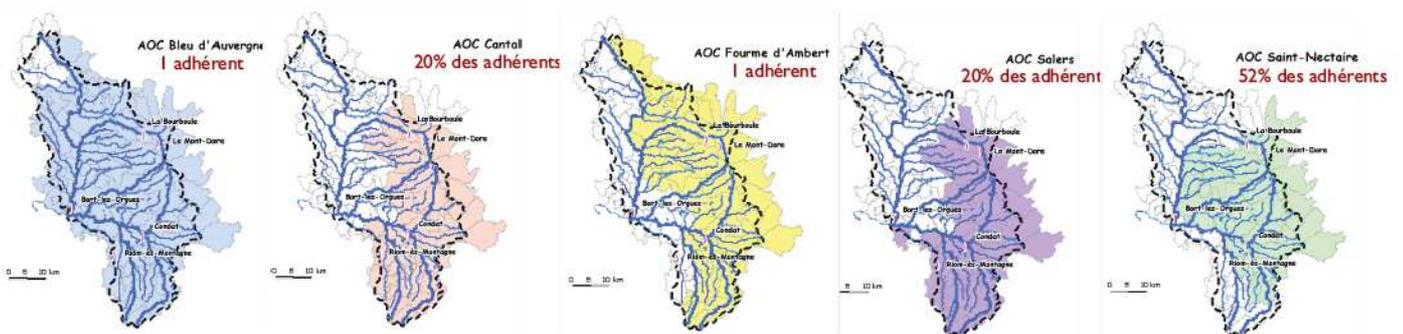
L'animation du contrat de rivière s'est attachée à :

- assurer la coordination du programme effluents fromagers avec l'assistant à maître d'ouvrage d'EPIDOR, les prestataires de services (centres de gestion, chambres d'agriculture et bureau d'études), les services de l'état (agricole, police de l'eau, DSCPP, ARS) et les partenaires financiers,
- organiser 7 journées portes ouvertes chez les producteurs fromagers, 8 comités techniques et 3 comités de pilotages avec diaporamas, dossiers de presse, instruction de 36 dossiers techniques et financiers des producteurs fromagers et instruction annuelle du dossier de coordination du programme (rédaction des demandes de financement, des bilans annuels et des demandes de solde),
- assurer la cohérence du programme avec les autres politiques territoriales (contacts avec l'association de la route des fromages, les syndicats fromagers et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne)
- faire les démarches nécessaires à l'extension du programme sur la partie Limousine du Contrat de Rivière (montage d'un dossier pour les partenaires financiers supplémentaires et pour la commission européenne).

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **financiers** : La crise économique du secteur laitier en 2010 a ralenti les investissements pour améliorer la gestion des effluents fromagers, devenu moins prioritaire pour les agriculteurs.
- **réglementaires** : La réglementation actuelle ne tient pas compte des conditions particulières de montagne (hivers longs avec neige, gel, pluie) qui nécessitent des capacités de stockage de 6 mois pour garantir une valorisation agronomique des effluents.
- **politique** : Il manque une cohérence dans les politiques territoriales liées à l'activité agricole en zone de montagne (PMBE, Chartes, permis de construire,...) ce qui ralenti l'efficacité du programme et nécessite un « travail de fourmi » avec des contacts directs auprès de chaque agriculteurs pour expliquer l'intérêt du programme et répondre à leurs questions.



Répartition des 5 zones AOP et pourcentage des adhérents sur le territoire du contrat de rivière Haute Dordogne (extrait NCA du diagnostic de 2005)

Réalisation :  GEO.RM - Jaunay-Clan (86)

Axe 3 : Amélioration du traitement des industriels

Depuis 2008, les maîtres d'ouvrage du territoire ont engagé leurs actions de réhabilitation de la gestion de leurs effluents.

L'objectif inscrit au contrat de rivière est quasiment atteint et va même au-delà puisque deux laiteries non inscrites au programme d'actions du contrat de rivière ont aussi engagé des démarches d'améliorations de la gestion de leurs effluents :

- la laiterie de Tauves a réalisé ses travaux pour améliorer la qualité des épandages de ses effluents bruts (économies d'eau, mise en place d'un stockage d'1 mois au lieu de 10 à 15 jours) et la laiterie de Lanobre va augmenter sa capacité de stockage de ses effluents traités suite à la modification de l'arrêté préfectoral (dossier d'autorisation avec 6 mois de stockage),
- La laiterie de Riom es Montagne a amélioré le traitement de ses effluents (révision de son arrêté préfectoral en 2010 avec modification du niveau de rejet dont notamment le seuil de phosphore),
- La laiterie de Laqueuille Gare a engagé des améliorations de son système d'assainissement (montage d'un dossier technique et financier en 2011 pour déplacer la station d'épuration et vidanger les lagunes de finition).



Bassin de stockage des effluents de la laiterie de Tauves (63) avant épandage le 28/02/07



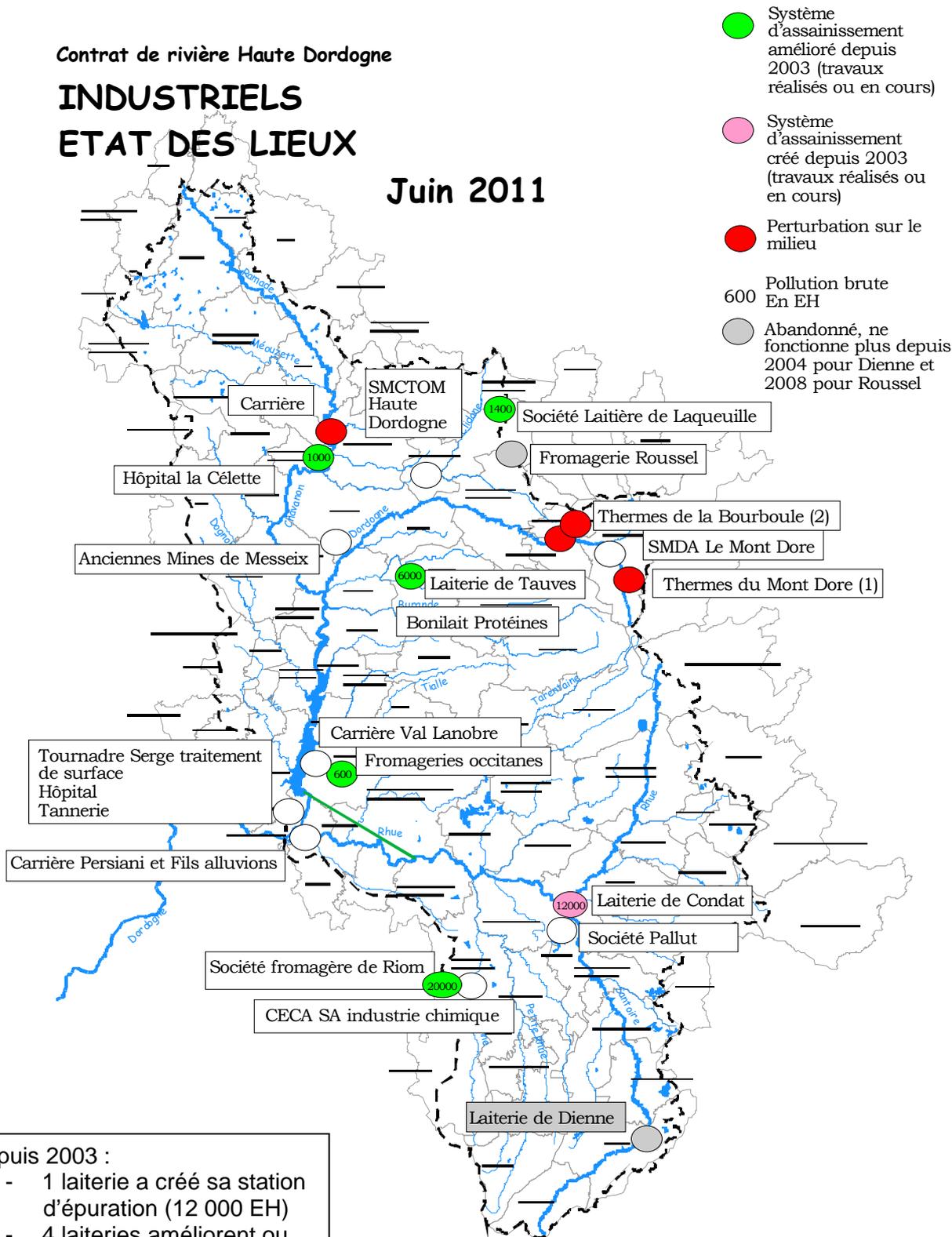
Station d'épuration de la laiterie de Lanobre (15) le 17/08/07

Pour ce qui concerne les rejets provenant des établissements thermaux, l'analyse du fonctionnement du système d'assainissement collectif du SIVOM Haute Dordogne et des communes du Mont Dore, de la Bourboule et de Murat le Quaire, révèle un lien indirect avec le dysfonctionnement de la station d'épuration. En effet les trois établissements thermaux évacuent certaines eaux thermales directement dans les réseaux d'assainissement collectif de ces collectivités, et ce en fonction de la période saisonnière (hiver/été) ou journalière (jour/nuit). Ces eaux thermales sont des eaux claires parasites qui actuellement ne sont pas prises en compte dans les mesures industrielles des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Contrat de rivière Haute Dordogne

INDUSTRIELS ETAT DES LIEUX

Jun 2011



Depuis 2003 :

- 1 laiterie a créé sa station d'épuration (12 000 EH)
- 4 laiteries améliorent ou ont amélioré leur système de gestion de leurs effluents
- 1 hôpital a amélioré la gestion de ses boues

L'animation du contrat de rivière s'est attachée au conseil et au suivi de l'avancement des projets et travaux pour les laiteries de :

- Riomsur Matzen lors du bilan sur la qualité des eaux de la Véronne
- Laqueuille Gare lors de deux rencontres spécifiques avec le Directeur (une le 29/07/09 et une autre le 13/04/11).

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **réglementaires** : La réglementation actuelle des épandages d'effluents bruts de laiterie, soumis au régime déclaration, ne tient pas compte des conditions météorologiques de montagne (hivers longs avec neige, gel, pluie) qui nécessitent, à plus de 1000 m d'altitude, des capacités de stockage de 6 mois pour garantir une valorisation agronomique des effluents. La laiterie de Tauves, située en zone de montagne, a donc eu l'autorisation de réaliser des travaux de stockage de ses effluents pour uniquement 1 mois.
- **financiers** : Les conditions de stockage /épandage des effluents de la laiterie de Tauves étant insuffisante, l'Agence de l'Eau Adour Garonne n'a pas souhaité financer ces travaux.
- **politiques** : Sans volonté politique forte, certaines activités économiques ne souhaitent pas aller au-delà de la réglementation en zone de montagne, ce qui rend difficile la réduction des pollutions diffuses qui est difficilement quantifiable (mesures ponctuelles ne prenant pas forcément en compte le lessivage des sols).

Axe 4 : Limitation de l'impact des étangs

Depuis 2008, les maîtres d'ouvrage du territoire ont terminé les diagnostics de bassin versant et engagés certains travaux, pour reconquérir la qualité de l'eau des plans d'eau de la Ramade et de l'Abeille, situés en tête du bassin versant du Chavanon et contribuant à l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues.

L'objectif inscrit au contrat de rivière est à moitié atteint :

- Le diagnostic sur le plan d'eau de l'Abeille s'est terminé en 2010 et le syndicat de gestion du plan d'eau de l'Abeille prévoit la mise en œuvre rapide des actions.
- Les travaux suite au diagnostic sur le bassin versant de la Ramade ne sont pas encore réalisés (18 actions à mettre en œuvre). Les maîtres d'ouvrage potentiels se sont rencontrés à plusieurs reprises. Tous les acteurs du territoire et le comité de pilotage se sont rassemblés le 14/10/09 à Giat pour valider le programme d'actions Ramade et demander l'implication forte de chacun. Certains maîtres d'ouvrage ont déjà engagé une partie de leurs actions :
 - **Profession agricole** : Deux réunions ont été organisées le 10/07/09 et le 23/02/10 par les chambres d'agriculture de la Creuse et du Puy de Dôme pour présenter le programme d'actions et son objectif aux agriculteurs du bassin versant. L'accueil de ce programme a été très positif. La Chambre d'agriculture de la Creuse, en partenariat avec celle du Puy de Dôme a rédigé une proposition de cahier des charges du diagnostic agricole par exploitation. Ce cahier des charges reste à finaliser ainsi que son plan de financement.
 - **Université de Limoges** : Une réunion a été organisée le 28/11/08 par l'Université de Limoges pour travailler sur le cahier des charges de l'étude expérimentale sur les modalités de transfert de l'azote et du phosphore sur des parcelles types en fonction des pratiques agricoles. Les partenaires financiers ont demandés des compléments et modifications et un nouveau projet leur a été présenté en décembre 2010 sous couvert de la DATAR

Massif Central. Ce projet n'ayant pas fait l'unanimité des partenaires financiers, il n'a pas pu aboutir.

- **Collectivités** : La commune de Flayat avec le SIAEP de Crocq ont tout mis en œuvre pour lancer le diagnostic du système d'assainissement collectif du bourg de Flayat et la vidange de ses lagunes. Un programme de travaux devrait être présenté aux financeurs d'ici fin 2011. Les communes de Fernoël et de Giat ont, par l'intermédiaire de leur communauté de communes Hautes Combrailles, mis en place un Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) pour contrôler les assainissement individuels et inciter à l'amélioration des systèmes défectueux. La Communauté de Communes du Haut Pays Marchois a intégré dans sa nouvelle DIG (déclaration d'intérêt général) signée début 2011, les actions situées sur les cours d'eau creusois du bassin versant de la Ramade (5 abreuvoirs, 3 passages à gué, 1855 ml de clôtures, 1120 ml d'entretien de ripisylve, 1 passerelle à dégager). Pour ce qui concerne les actions sur les cours d'eau auvergnats, la communauté de Communes des Hautes Combrailles n'a pas pris la compétence et la mise en œuvre des actions restent à la charge des communes de Giat et de Fernoël.
- **Propriétaires d'étangs** : Le Syndicat des étangs creusois a souhaité, en début d'année 2011, organiser une réunion avec tous les propriétaires des étangs du bassin versant de la Ramade afin de présenter, comme cela a été fait pour les agriculteurs, le programme Ramade et ses objectifs en partenariat avec EPIDOR et les services de l'Etat. Les services Police de l'Eau du Puy de Dôme et de la Creuse souhaitant inviter eux même les propriétaires, la réunion n'a pas encore eu lieu.

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée à :

- Finaliser un programme d'actions en 2009 en partenariat avec les différents maîtres d'ouvrages potentiels et les financeurs,
- Se rendre disponible pour les maîtres d'ouvrage pour les accompagner et réexpliquer le programme et ses objectifs par téléphone ou lors de rencontres spécifiques (réunions citées précédemment),
- Organiser certaines réunions, sous couvert des communes de Giat et de Flayat avec élaboration de diaporamas, animation de réunions et rédaction de comptes rendus,
- Relancer les maîtres d'ouvrage par courrier le 02/02/11 afin de préciser l'état d'avancement du programme d'actions Ramade.

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **techniques** : par manque de temps et de moyens humains, la réunion avec les propriétaires d'étangs n'a pas encore eu lieu et la finalisation du cahier des charges des diagnostics agricoles vient juste de se terminer.
- **politiques** : La mise en œuvre des actions sur les cours d'eau auvergnat nécessite une prise de compétence particulière de la part de la Communauté de Communes des Hautes Combrailles qui n'est pas actuellement une priorité pour elle. Sans cette compétence, les collectivités du bassin versant Ramade n'ont pu se doter d'une animation spécifique qui aurait pu, par sa proximité et sa disponibilité, faire avancer le programme plus rapidement.

Axe 5 : Amélioration de la ressource AEP

Depuis 2008, les maîtres d'ouvrage du territoire ont:

- engagé ou terminé les diagnostics de réseaux d'eau potable,
- travaillé sur la mise en place de travaux de protection de leurs captages.

L'objectif inscrit au contrat de rivière est quasiment atteint :

- 9 diagnostics de réseaux d'eau potable ou plans locaux de production de distribution et de gestion ont été terminés, sur 10 au total, et ce sous l'égide de la MAGE du Conseil Général du Cantal. Le dernier diagnostic, le secteur de Condat (15) est bien avancé. Un regroupement de collectivités a été nécessaire (communes et syndicats) pour mener à bien le diagnostic à la bonne échelle. Des compteurs d'eau vont être mis en place courant 2011 afin de réaliser le diagnostic dans de bonnes conditions.
- Les travaux consécutifs aux diagnostics d'eau potable ne sont pas encore réalisés mais la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est en cours (désignation d'un hydrogéologue agréé qui déterminera les travaux et ou recommandation à mettre en œuvre dans les périmètres de protection).
- L'amélioration du rendement du système d'eau potable du Syndicat Burande et Mortagne est engagée. La collectivité a mis en place des compteurs d'eau et travaillé en priorité sur la réduction de l'eau non facturée (fontaine, toilettes publiques). Le rendement du système d'eau potable est maintenant de 65%. Un programme de renouvellement de conduite va aussi être engagé.

Animation spécifique

L'action de sensibilisation à la mutualisation des moyens de distribution et d'alimentation en eau potable (réunion d'information et de sensibilisation à destination des collectivités) du contrat de rivière a été annulée à la demande des Conseils Généraux du territoire.

L'animation du contrat de rivière s'est néanmoins attachée, en partenariat avec le Conseil Général du Cantal, à sensibiliser la commune de Condat, le SIAEP Haute Artense et les communes limitrophes à se regrouper à l'échelle de leur système de distribution et d'alimentation de leur eau potable :

- Prises de contacts téléphoniques, organisation de deux réunions de concertation et rédaction des comptes rendus.

Points de blocage

Aucun point de blocage n'est signalé.

Axe 6 : Suivi de la qualité des eaux

Depuis 2008, EPIDOR devait réaliser :

- un bilan de la qualité des cours d'eau du territoire du contrat à partir des suivis qualités effectués de 2004 à 2008,
- un suivi qualité de la Véronne pour caractériser les sources de pollution à Riom es Montagnes,
- un suivi qualité complémentaire sur l'ensemble du territoire durant la prolongation du contrat,
 - 2 points de suivi complémentaire sur la Mortagne et/ou le Beautourne (mesure de l'efficacité de l'amélioration du système de traitement de la laiterie de Tauves), à moins que ces points de suivi soient pris en charge par le Maître d'ouvrage,
 - 1 point de suivi complémentaire sur la Burande pour mesurer l'efficacité des actions menées sur la Tour d'Auvergne et Chastreix,
 - 1 point de suivi complémentaire sur l'aval de la Santoire, pour mesurer l'efficacité des actions menées sur St Bonnet de Condat,
 - analyses bactériologiques sur tous les points de suivi,
 - analyse des matières en suspension (MES) dans les paramètres mesurés pour les apports en azote et en phosphore,
 - suivi de la qualité du Lys et du Dognon afin de pouvoir comparer avec les apports en azote et en phosphore mesurés en 1999,
 - analyses de pesticides/phytosanitaires sur tous les points de suivi car actuellement la sensibilité de l'amont du bassin versant de la Dordogne vis-à-vis de ce paramètre n'est pas mesurée. La première station de mesure sur la rivière Dordogne est située à Pessac (24),
 - analyses de métaux lourds en aval des quatre principales agglomérations, SIVOM Haute Dordogne, Merlines-Eygurande, Riom es Montagne et Bort les Orgues soit sur sédiments, soit sur bryophytes.

L'objectif inscrit au contrat de rivière est à moitié atteint :

- Le bilan du suivi de la qualité des eaux du contrat de 2004 à 2008 a été réalisé. La qualité des eaux des cours d'eau s'améliore d'autant plus que les conditions météorologiques de 2006 à 2008 ont été plutôt favorables (hydrologie correcte y-compris en période d'étiage). En contrepartie, la qualité des eaux des plans d'eau et retenues continue de se dégrader (développement de cyanobactéries, interdictions de baignades, non atteinte des objectifs DCE). Le bilan de la qualité des eaux 2004-2008 révèle que l'objectif de réduction de 26% des apports en phosphore dans la retenue de Bort les Orgues semble être atteint³. Néanmoins, le seuil fixé en 1999 de réduction de 90 tonnes/an de phosphore dans la retenue n'est pas suffisant pour garantir la baignade et le respect des objectifs de la DCE. Les priorités d'intervention pour l'avenir sont la réduction des apports en azote et en phosphore d'origine agricole, la gestion des accumulations de ces nutriments dans les retenues ou plans d'eau et l'amélioration des connaissances sur leur transfert.
- Le suivi de la qualité des eaux sur la Véronne a été effectué et permet de caractériser les sources de pollution au niveau de Riom es Montagnes. Les secteurs problématiques sont les zones industrielles du Sarrazin, de Saussac, du Sédour et le secteur de la décharge de Riom es Montagnes. Les priorités d'intervention sont l'amélioration des rejets de la laiterie de Riom es Montagnes, le traitement du phosphore de la station d'épuration du bourg, la réduction des rejets directs domestiques au cours d'eau (inversions de branchements avec le

³ Bilan 2004-2008 du contrat de rivière Haute Dordogne, EPIDOR, décembre 2009 (téléchargeable sur le site internet d'EPIDOR www.eptb-dordogne.fr)

réseau d'assainissement collectif), l'établissement d'autorisations de rejets des activités économiques raccordées au réseau d'assainissement collectif, l'optimisation des effluents d'élevage. Le rapport est téléchargeable sur le site internet d'EPIDOR www.eptb-dordogne.fr.

- Le suivi complémentaire sur le territoire du contrat de rivière n'a pas été réalisé à ce jour mais est prévu en 2012.

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée à :

- Rédiger un bilan global de l'état des cours d'eau et plans d'eau du territoire, à partir des suivis qualité réalisés par EPIDOR de 2004 à 2008, et ce par sous bassins versants,
- Organiser un suivi qualité sur la Véronne (montage des dossiers de demande de financement et de solde, réalisation des prélèvements), le faire partager avec les acteurs locaux lors de visites de terrains (3) et d'une réunion de concertation le 24/02/10 et rédiger un bilan avec analyse des résultats, interprétation et préconisations.
- Préparer un dossier de demande de financement pour le suivi qualité complémentaire du territoire du contrat de rivière durant cette période. La décision est reportée.

Analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs inscrits au programme d'actions de la prolongation du contrat de rivière révèle, dans le tableau ci-après, une évolution positive pour les indicateurs renseignés.

Volet	Indicateurs	2003	2008	2011	Objectif à atteindre
Qualité des eaux	EH domestique raccordés	34 852 EH dont 2 973 EH non traités	Non communiqué par les partenaires	38 904 EH dont 385 EH non traité	inconnu
	EH domestique traités	34852 EH traité 77 241 EH capacité nominale	+ 2500 EH (Merlines-Eygurande)	38 519 EH traité 78 326 EH capacité nominale	au moins 2 973 EH en plus
	Nombre de SCA	32%	87%	100%	100%
	Fonctionnement du système d'assainissement - pourcentage d'ECPP éliminé - Nombre d'EH non traité - Nombre d'ANC réhabilité	2 973 EH		3 795 m3/j 385 EH 0 ANC sur un total de 8 028 foyers	
	- Nombre de suivi agronomique			inconnu	
	Nombre de plan d'épandage de boues	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu

Volet	Indicateurs	2003	2008	2011	Objectif à atteindre
Qualité des eaux	indice de la qualité des eaux	Très mauvais à mauvais en 2004	Passable à bon en 2008 (grille Seq-eau)	médiocre à bon en 2009 (grille DCE)	bonne
	Nombre de producteurs fromagers aménagés	aucun	3 En cours	33 en cours ou réalisés	100
	Nombre d'EH traité			DCO : 5263 N : 8252 P : 13801	
	Nombre d'EH industriels traités	inconnu	13 000 EH	En cours 26 000EH	18 000 EH
	Fonctionnement des systèmes			4 perturbations recensées	
	Nombre de périmètres de protection mis en place	inconnu	inconnu	En cours de mise en place	inconnu
	Rendement des réseaux ou fonctionnement			+ 65% pour le SIAEP Burande et Mortagne	
	Longueur de réseau AEP réhabilité	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
	Nombre d'étangs équipés de moine par rapport au total			inconnu	

Remarque : La connaissance de certains de ces indicateurs était à préciser dans un premier temps par les partenaires compétents en la matière. Le contrat de rivière devait ensuite regrouper les informations pour donner une vision à l'échelle du territoire au Comité de rivière, mais il ne peut pas se substituer aux partenaires.

2 – VOLET DYNAMIQUE FLUVIALE

Enjeux sur le territoire du contrat de rivière pour améliorer la dynamique fluviale :

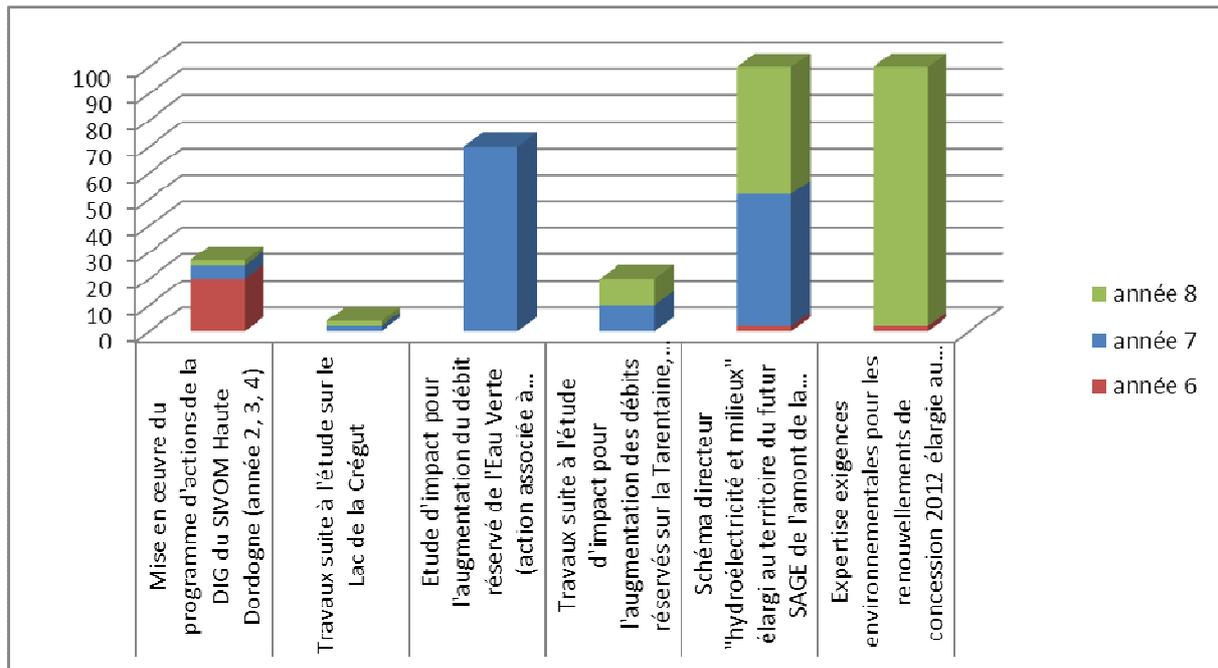
- la stabilisation du profil en long de la rivière Dordogne (uniquement partie amont, le territoire du SIVOM Haute Dordogne)
- la limitation des risques inondations (application du PAPI Dordogne)
- la limitation des risques d'étiage (application du PGE Dordogne)
- l'amélioration de la gestion des ouvrages hydroélectriques vis-à-vis des contraintes environnementales, des enjeux touristiques, des renouvellements de concession et des ventes et rachats éventuels.
- L'atteinte des objectifs de la DCE pour 2015.

Objectif :

- garantir des débits réservés nécessaires aux cours d'eau,
- réduire les éclusées en favorisant la mise en place d'équipements plus adaptés et plus modernes,
- améliorer la gestion sédimentaire des retenues,
- possibilité de soutien d'étiage à partir des ouvrages hydroélectriques avec les acteurs du territoire situés en amont et en aval,
- gérer de manière cohérente, par chaîne, les ouvrages hydroélectriques
- la libre circulation piscicole et sédimentaire en aval des barrages

Etat d'avancement des actions

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
B1 : DYNAMIQUE FLUVIALE								
Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute-Dordogne								
Mise en œuvre du programme d'actions de la DIG du SIVOM Haute Dordogne (année 2, 3, 4)	SIVOM HAUTE DORDOGNE	1	1	1		544,80	496,5	91,13
Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute-Dordogne								
Travaux suite à l'étude sur le Lac de la Crégut	EDF	1		1		A définir		
Etude d'impact pour l'augmentation du débit réservé de l'Eau Verte (action associée à l'aménagement piscicole du barrage de Brumessange)	EDF	1	1	1	1		15,0	100
Travaux suite à l'étude d'impact pour l'augmentation des débits réservés sur la Tarentaine, l'Eau Verte et le Tact	EDF	1		1		A définir	116,0	100
Schéma directeur "hydroélectricité et milieux" élargi au territoire du BV Dordogne	EPIDOR	1		1	1	25	50,0	200
Expertise exigences environnementales pour les renouvellements de concession 2012 élargie au territoire du BV Dordogne	EPIDOR, Fédérations de Pêche 19, 63 et	1		1	1	35	travail interne	100
SOUS-TOTAL VOLET B1		6	2	6	3	605	677,5	112



Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute Dordogne

Depuis juin 2008, le maître d'ouvrage concerné, le SIVOM Haute Dordogne, a engagé son programme de travaux pour stabiliser le profil en long de la Dordogne et lutter contre les inondations.

Les objectifs inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne ne sont pas atteints puisque seule la première tranche de travaux a été réalisée en deux ans (2008 et 2009) sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études SESAER qui a fait faillite courant 2009. Il reste encore 4 tranches à réaliser par le SIVOM Haute Dordogne.



La Dordogne après travaux au Mont Dore le 05/11/08



La Dordogne après travaux à la Bourboule le 06/10/09

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- au suivi et à l'accompagnement de la première tranche de travaux du SIVOM Haute Dordogne à l'automne 2008 et au printemps 2009 (réunions du comité de pilotage, réunions de chantier),

- à sensibiliser le maître d'ouvrage dès janvier 2009 pour le lancement des autres tranches de travaux (contacts téléphoniques, rencontres, élaboration d'une proposition de cahier des charges pour consulter un maître d'œuvre),
- à informer les habitants du Mont Dore et de la Bourboule sur ce programme de travaux par téléphone ou lors des permanences du contrat de rivière,
- à répondre aux inquiétudes des habitants de la Bourboule situés vers le Quai Souchal et ayant constaté une augmentation des inondations de leurs caves depuis la fin des travaux d'assainissement à l'automne 2009 (recherche d'information sur les conditions de travaux sur les réseaux d'assainissement, visite de terrain, établissement d'une note pour les élus du SIVOM Haute Dordogne et de la Bourboule, organisation d'une concertation entre les habitants, les collectivités, les services de l'Etat et les financeurs, rédaction du compte rendu de réunion, rédaction d'une proposition de cahier des charges pour l'élaboration d'une étude hydrogéologique),
- à la mise en place d'une concertation autour de la problématique des déchets inertes sur l'amont de la Dordogne (territoire du SIVOM Haute Dordogne) avec notamment l'organisation de deux réunions, en partenariat avec la Fédération départementale du bâtiment du Puy de Dôme, avec les élus des communes du Mont Dore, de la Bourboule, du SIVOM Haute Dordogne, de l'ADEME, des services de l'Etat et des financeurs : une le 29/06/10 et une le 07/12/10 (élaboration d'un diaporama, rédaction des comptes rendus). Le SMCTOM de la Haute Dordogne s'est porté volontaire pour engager la suite des opérations sur l'ensemble de son territoire.



Remblaiement d'un talus de bord de route - Le Mont Dore le 23/09/10



Recouvrement d'une zone humide par des déchets inertes - St Sauves 2010

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **structurels** : Le SIVOM Haute Dordogne s'appuie sur des agents de la commune du Mont Dore pour le montage de tous les dossiers techniques, administratifs et financiers. La personne en charge de l'élaboration et du suivi de ces dossiers réalise la même prestation pour la commune du Mont Dore et la Communauté de Communes du Sancy. Compte tenu de la quantité de dossiers générés par ces 3 collectivités, la stabilisation des berges de la Dordogne et la lutte contre les inondations passe en dernier et ne constitue pas une priorité.
- **politiques** : Une réflexion sur la restructuration du SIVOM Haute Dordogne a été engagée et le SIVOM Haute Dordogne a délibéré pour recruter un chargé de

mission (technicien rivière ou autre). Des entretiens ont été réalisés mais n'ont pas abouti par manque de volonté politique.

Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute Dordogne

Depuis juin 2008, les maîtres d'ouvrage du territoire ont engagé ou terminé leurs actions.

Les objectifs inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne :

- sont à moitié atteints pour les actions sous la maîtrise d'ouvrage EDF. Les travaux d'augmentation des débits réservés du 40^{ème} du module au 10^{ème} du module ont été réalisés en 2009 sur le barrage de Brumessanges et ceux du barrage de l'Eau Verte sont programmés à l'automne 2011. Par contre les travaux suite à l'étude sur le Lac de la Crégut n'ont pas été réalisés.
- sont atteints pour les actions sous la maîtrise d'ouvrage EPIDOR. Un schéma directeur hydroélectricité et une expertise environnementale pour le renouvellement de concession 2012 ont été réalisés de 2010 à 2011 sur la totalité du territoire du bassin versant de la Dordogne. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet d'EPIDOR www.eptb-dordogne.fr.



Visite de terrain du complexe hydroélectrique Haute Dordogne – Crégut le 27/04/10



Visite de terrain du complexe hydroélectrique Haute Dordogne – Débit réservé du barrage de l'Eau Verte le 27/04/10

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- au suivi et à l'accompagnement des réunions de concertation sur le dossier Crégut le 17/06/09, le 27/04/10 (rédaction de notes préalables, réalisation d'un diaporama présentant le caractère patrimonial du lac, rappelant les résultats du diagnostic Crégut et les solutions envisageables, établissement du compte rendu de réunion) et le 13/04/11,
- à l'organisation d'une visite de terrain du complexe hydroélectrique Rhue, le 27/04/10, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Mauriac, de la DREAL Limousin, des collectivités du territoire et de l'association de Sauvegarde du lac de la Crégut,
- à la mise en place d'une concertation sur la réduction des pollutions diffuses sur le bassin versant Crégut/Lastiouilles avec les Chambres d'Agriculture du Puy de Dôme et du Cantal, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, les

communautés de communes Sumène Artense et Sancy Artense (organisation d'une réunion le 10/02/11, établissement d'une note, rédaction d'un compte rendu).

- au suivi de la gestion des barrages de la Bourboule et de St Sauves (participation aux réunions de comité de suivi, analyse des documents réalisés par EDF sur le transit sédimentaire et l'incidence des éclusées, avis sur le projet d'arrêté préfectoral, établissement de notes et de courriers pour le président). Depuis le 1^{er} janvier 2011 les barrages de St Sauves et de la Bourboule ont été vendus et appartiennent à la société SOPRELEC. Le Lac du Guéry et le complexe de la Compissade appartiennent toujours à EDF suite au droit de préemption du Conseil Général du Puy de Dôme.

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **politiques** : le renouvellement de concession du complexe de Bort les Orgues en 2012 bloque la réalisation de travaux conséquents sur le lac de la Crégut comme le contournement du lac. Aucune étude de faisabilité ne peut être réalisée avant le renouvellement de concession par EDF, par peur de transmettre les données à la concurrence. EDF s'est néanmoins engagé à faire des travaux mineurs comme l'augmentation du débit réservé de la Tarentaine.
- **réglementaires** : Le débit réservé du 10^{ème} du module ne correspond pas au débit minimum biologique de la Tarentaine ni de l'Eau Verte. Une étude réalisée par ECOGEA pour EDF révèle que le 5^{ème} du module se rapprocherait le plus de cet objectif. Les échéances de la prise en compte du débit minimum biologique sont 2014. Aucune anticipation n'est prévue, même au niveau du renouvellement de concession de 2012. Il est important de noter que d'autres cours d'eau du territoire du contrat de rivière, comme le Taurons, le Gabacut, le Tact, le ruisseau de St Amandin, la petite Rhue, la Rhue ont des débits réservés au 40^{ème} du module qui sont encore loin du débit minimum biologique.
- **techniques**: Le transit sédimentaire sur les ouvrages hydroélectriques de la Bourboule et de St Sauves n'est pas assuré totalement. La première chasse depuis 1994 a été réalisée en décembre 2010. Elle a mobilisé uniquement les sédiments fins autour des vannes. Les retenues de St Sauves et de la Bourboule sont remplies de sédiments à plus de 50%. Des éclusées sont générées par ces mêmes ouvrages.

Analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs inscrits au programme d'actions du contrat de rivière révèle, dans le tableau ci-après, une petite évolution de la situation sur la Dordogne en lien avec le début des travaux du SIVOM Haute Dordogne.

Volet	Indicateurs	2003	2008	2011	Objectif à atteindre
Dynamique fluviale	Nombre d'ouvrage stabilisés	aucun	en cours	4	
	Nombre de débit réservé non-conforme			1 constaté par l'AAPPMA de Champs sur Tarentaine et l'ONEMA sur le barrage de l'Eau Verte début 2011	
	Nombre d'ouvrages hydroélectriques générant des dysfonctionnements environnementaux		17	17	
	Nombre d'ouvrages ayant un bilan complet de fin de concession			9 en cours	
	Nombre de seuils installés avant/après		en cours	- 9 seuils type rampe noyés ou semi noyés - 10 épis déflecteurs	- 37 seuils noyés ou semi noyés - 3 805 m de protections longitudinales - 550 m d'entretien des atterrissements

3 – VOLET ESPECES ET MILIEUX

Enjeux sur le territoire du contrat de rivière pour améliorer la préservation des espèces et milieux :

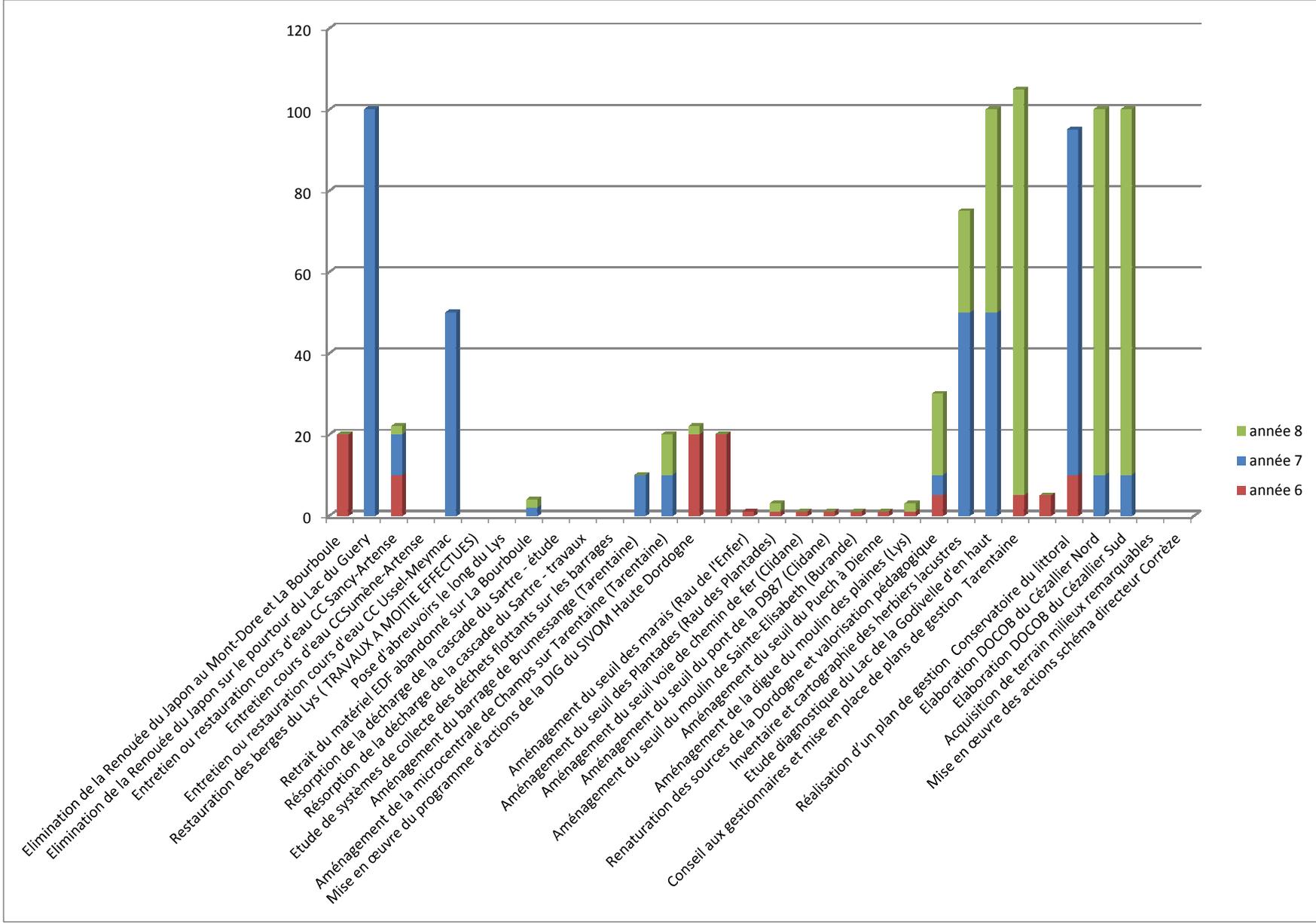
- Améliorer la gestion de l'espace rivière,
- Préserver, maintenir et restaurer les zones humides,
- Garantir un bon milieu et une non dégradation des habitats,
- Assurer une continuité piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau
- Diminuer l'impact des ouvrages hydroélectriques
- Favoriser une gestion patrimoniale des cours d'eau.

Objectifs :

- Restaurer et entretenir les cours d'eau
 - o Favoriser une mutualisation de techniciens rivières pour améliorer les pratiques d'entretien des cours d'eau et de l'espace rivière par une sensibilisation des acteurs,
 - o Restaurer et entretenir la végétation des berges dans les secteurs dégradés,
 - o Résorber les décharges sauvages,
 - o Favoriser la migration piscicole par l'aménagement piscicole des seuils les plus stratégiques du territoire,
 - o Limiter le piétinement des berges des cours d'eau,
- Engager ou améliorer les actions pédagogiques et (ou) de communication
 - o Encourager le maintien et la préservation des zones humides
 - o Favoriser la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire,
 - o Favoriser la pratique des loisirs nautiques dans le respect de la sensibilité des milieux.
 - o Sensibiliser à la gestion patrimoniale des cours d'eau

Etat d'avancement des actions

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
B2 : ESPÈCES ET MILIEUX								
<u>ction et valorisation des cours d'eau et des paysages</u>								
Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges								
Elimination de la Renouée du Japon au Mont-Dore et La Bourboule + revégétalisation	SIVOM HAUTE DORDOGNE	1	1	1		Cf action DIG volet dynamique fluviale		
Elimination de la Renouée du Japon sur le pourtour du Lac du Guery	PNRVA	1	1	1	1	1,5	5,2	343,93
Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Sancy-Artense	Com Com Sancy-Artense	1		1		241	63,1	26
Entretien cours d'eau communauté de communes Sumène-Artense	Com Com Sumène-Artense	1				137		
Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Ussel-Meymac	Com Com Ussel Meymac	1	1	1	1		165,7	100
Restauration des berges du Lys (TRAVAUX A MOITIE EFFECT	SIAEP de Bort-les-Orgues, Fédération de Pêche 19	1			Annulé			
Pose d'abreuvoirs le long du Lys	ASAFQAQ	1			Annulée	6		
Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau								
Retrait du matériel EDF abandonné sur La Bourboule	EDF	1			1	15		
Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - étude	Com Com Pays Gentiane	1				8		
Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - travaux	Com Com Pays Gentiane	1				46		
Etude de systèmes de collecte des déchets flottants sur les barra	A définir	1				A définir		
<u>ction des espèces et milieux remarquables</u>								
Axe 1 : Gestion piscicole								
Aménagement du barrage de Brumessange (Tarentaine) (déviation, action associée à l'étude du débit réservé de l'Eau Verte)	EDF	1			1	229		
Aménagement de la microcentrale de Champs sur Tarentaine (Tarentaine)	Privé (mise en demeure, mais équipement pas efficace)	1			1	30	30,0	100
Mise en œuvre du programme d'actions de la DIG du SIVOM Haute Dordogne	SIVOM Haute-Dordogne	1	1	1		Cf action volet dynamique fluviale		
Aménagement des pont/seuils liés à la mise en oeuvre de la DIG du SIVOM Haute Dordogne (pont de la libération, pont de l'école)	CG63	1	1	1		A définir		
Aménagement du seuil des marais (Rau de l'Enfer)	Privé ou AAPPMA	1			1	30		
Aménagement du seuil des Plantades (Rau des Plantades)	AAPPMA ou Fédération de Pêche 63	1			1	23		
Aménagement du seuil voie de chemin de fer (Clidane)	AAPPMA ou Fédération de Pêche 63	1			1	76		
Aménagement du seuil du pont de la D987 (Clidane)	CG63	1			1	30		
Aménagement du seuil du moulin de Sainte-Elisabeth (Burande)	Privé ou Fédé Pêche 63	1			1	15		
Aménagement du seuil du Puech à Dienne	Privé ou collectivité (enjeu inondation)	1			1	A définir		
Aménagement de la digue du moulin des plaines (Lys)	Fédé Pêche 19	1			1	6		
Axe 2 : Préservation des milieux patrimoniaux								
Renaturation des sources de la Dordogne et valorisation pédagogique	Commune Mont-Dore	1	1	1		348	389,8	112
Inventaire et cartographie des herbiers lacustres des lacs de Guery, la Créout, Chauvet et La Godivelle	PNRVA	1			1	17	2,9	17
Etude diagnostique du Lac de la Godivelle d'en haut	PNRVA	1			1	4	19,4	463
Conseil aux gestionnaires et mise en place de plans de gestion zones humides sur le bassin versant de la Tarentaine	CEPA	1			1	73	72,9	100
Conseil aux gestionnaires sur le bassin versant du Chavanon et réalisation d'un diagnostic patrimonial et proposition de gestion et de valorisation au niveau des Gorges du Chavanon	CEPA, CREN, PNR Millevaches	1			1	Annulé	54	
Réalisation d'un plan de gestion des propriétés du Conservatoire du littoral situées en rive droite de la retenue de Bort les Orgues	Conservatoire du Littoral	1	1	1	1	37	37,2	100
Elaboration DOCOB du Cézallier Nord	PNRVA	1			1	24		
Elaboration DOCOB du Cézallier Sud	PNRVA	1			1	28	26,4	100,0
Acquisition de terrain milieux remarquables	CG63, CG15, CEPA, CREN Limousin, PNR millevache, Conservatoire du Littoral	1				A définir		
Mise en œuvre des actions suite à la réalisation du schéma directeur de gestion des espaces et des paysages remarquables de la Corrèze	CG19	1				A définir		
SOUS-TOTAL VOLET B2		32	7	24	6	1479	812,5	55



3.1 – Gestion et valorisation des cours d'eau et des paysages

Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges

Depuis juin 2008, les maîtres d'ouvrage du territoire ont engagé ou terminé leurs actions :

- d'entretien ou restauration de cours d'eau
- d'élimination de la renouée du Japon

Il est à noter que les actions de :

- pose d'abreuvoirs le long du Lys a été annulée par l'ASFAQ (Chambre d'Agriculture de la Corrèze) par manque de maître d'ouvrage,
- restauration des berges d'une partie du Lys a été annulée par le SIAEP de Bort les Orgues compte tenu des conflits générés par la mise en place du périmètre de protection de la prise d'eau sur le Lys et du manque de compétence.

Les objectifs inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne :

- sont quasiment atteints pour les actions d'entretien et restauration de cours d'eau par les communautés de communes Sancy Artense, Sumène Artense, et Ussel Meymac puisque 2 actions sur 3 ont été engagées.
- sont à moitié atteints pour l'élimination de la renouée du Japon puisque sur les 2 actions engagées, 1 est terminée (Intervention du parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne au lac du Guéry). Il est important de signaler que l'efficacité de ces actions que ce soit sur le territoire du Guéry ou du SIVOM Haute Dordogne est relativement faible étant donné les capacités de prolifération de la Renouée du Japon. Il est impossible d'éliminer cette plante au-delà d'une ou 2 pousses. Il faut apprendre à vivre avec et surtout ne pas la disséminer, ne pas la déplacer, ne pas l'importer.



Journée d'information sur la Renouée du Japon organisée par le Parc naturel régional des volcans d'auvergne – le 30/09/10



Reconnaissance des seuils situés sur Sancy Artense Communauté organisée par les services de l'Etat du Puy de Dôme - le 08/06/10

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- au suivi et à l'accompagnement des actions (analyse du dossier DIG de Sancy Artense Communauté, reconnaissance de terrain),

- à la sensibilisation des collectivités du bassin versant de la Rhue en matière de gestion de cours d'eau et de mutualisation de technicien rivière (établissement de simulations financières, note, diaporama et présentation aux élus lors d'une réunion),
- à la contribution et la participation d'une journée d'information sur les espèces invasives organisée par le parc naturel régional des volcans d'auvergne, (élaboration d'un diaporama, intervention, réalisation d'une plaquette spécifique sur la Renouée du Japon avec le parc et le CEPA),
- à relancer les maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre les actions restantes (contacts téléphoniques, rencontres).

Haute Dordogne

Lettre d'information n°6
Septembre 2010

Contrat de rivière
Haute-Dordogne

NUMÉRO SPÉCIAL

Renouée du Japon

Le bassin versant de la Dordogne est un territoire d'une grande richesse patrimoniale avec une forte biodiversité. Cependant ce territoire est affecté par la présence et le développement de nombreuses espèces envahissantes, animales et végétales comme le ragondin, le rat musqué, l'écrevisse de Louisiane, la grenouille Taureau, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya, la Jussie aquatique, etc...

Parmi ces espèces, la renouée du Japon est présente en zones alluviales sur l'amont et l'aval du bassin versant de la Dordogne ainsi que dans les friches, les terrains abandonnés, les talus et les abords de voirie sur d'autres parties du bassin.

Elle a été plantée parfois pour camoufler des travaux d'assainissement, elle est régulièrement coupée pour améliorer la visibilité de bâtiments ou de magasins, elle est aussi brûlée sur berges pour faciliter l'accès aux pêcheurs ou aux riverains

Dans un souci d'intégration paysagère, de visibilité du bâti et d'accès à la rivière, les collectivités, les entreprises ou les riverains, pensent bien agir en utilisant des techniques traditionnelles de gestion de la végétation. Malheureusement, en agissant ainsi, la Renouée du Japon prolifère. Peut être vaudrait-il mieux ne rien faire que mal faire?

C'est une espèce inquiétante par sa vitesse de propagation et son comportement agressif. Elle colonise rapidement les sols mis à nus lors de travaux d'aménagements (empiérement de berge, gabions, gravats abandonnés, remblais de matériaux inertes, terrains fraîchement remaniés, ...), de terrassements routiers ou lors de crues.

Il n'existe pas de solution idéale pour lutter contre, c'est pourquoi il est nécessaire d'éviter d'en planter et de surveiller l'apparition du moindre petit foyer de Renouée du Japon afin d'agir rapidement dessus. L'action sur la Renouée doit être impérativement accompagnée et suivie sur plusieurs années. Pour les gros foyers de Renouée du Japon, la seule solution est de vivre avec et d'apprendre les bons gestes pour ne pas la propager.

"Une espèce est dite invasive dès lors qu'elle perturbe son nouveau milieu géographique et qu'elle nuit à la diversité biologique de ce territoire".
Union Mondiale pour la Nature

Risques forts de contamination et de prolifération
10 grammes seulement de tige ou de rhizomes suffisent pour générer une nouvelle plante.

EPIDOR Lettre d'information du Comité de Rivière Haute-Dordogne

Plaquette téléchargeable sur le site internet d'EPIDOR www.eptb-dordogne.fr

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **politiques** : Le SIAEP de Bort les Orgues et l'ASAFAQ sont confrontés à des conflits d'usage en lien avec la mise en place du périmètre de protection de la prise d'eau du Lys. Compte tenu du déficit d'eau du Lys en période d'étiage nécessitant l'utilisation d'une prise d'eau dans le Dognon, le SIAEP de Bort les Orgues projette la restructuration de son système d'alimentation en eau potable d'eau. Une connexion avec le Syndicat du Marilhou (alimentation depuis la Sumène) est envisagée ainsi que l'abandon de la prise d'eau du Lys.
- **technique** : La Communauté de Communes Sumène Artense a bien un technicien rivière pour mener à bien son action mais cette personne travaille à temps plein sur l'assainissement.
- **structurel** Cf commentaire du paragraphe dynamique fluviale sur la mise en œuvre des travaux sur les berges de la Dordogne par le SIVOM Haute Dordogne.

Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau

La gestion et la mise en valeur paysagère des cours d'eau sur le territoire du contrat de rivière impliquent une amélioration de la gestion des déchets par la résorption de décharges, le retrait de matériel abandonné dans les cours d'eau et la collecte des déchets flottants sur les barrages.

Les objectifs initiaux inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne ne sont pas atteints puisque une seule action a été engagée sur les 4 prévues initialement, celle concernant le retrait des conduites forcées d'EDF le long de la Dordogne entre les communes du Mont Dore et de la Bourboule.



Reconnaissance de terrain du matériel abandonné d'EDF le long de la Dordogne – chemin de randonnée le 03/12/09



Sources Croizat le long de la Dordogne – chemin de randonnée le 03/12/09

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- à sensibiliser EDF pour retirer les conduites forcées abandonnées sur la Bourboule avant la vente des barrages de la Bourboule et de St Sauves. Une reconnaissance de terrain a été effectuée avec EDF le 03/12/09, qui a rédigé un rapport « projet

d'enlèvement des vestiges de la Compissade- Etat des lieux » daté du 8 avril 2010. EDF s'est ensuite rapproché en 2011 du SIVOM Haute Dordogne pour établir un devis estimatif de cette action, déterminer le maître d'ouvrage et le plan de financement prévisionnel.

- à relancer les autres maîtres d'ouvrages pour la réhabilitation de la décharge de la cascade du Sartre (courrier et contacts téléphoniques).

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **politiques** : la réhabilitation de décharges ou l'évacuation de matériel en bordure de cours d'eau ne sont pas une priorité pour les collectivités et aucune décision n'a été prise pour mettre en œuvre ces actions avant la fin de la prolongation du contrat de rivière.

3.2 – Gestion des espèces et milieux remarquables

Axe 1 : Gestion piscicole

L'amélioration de la gestion piscicole sur le territoire du contrat de rivière passe essentiellement par une amélioration de la continuité piscicole soit au niveau de certains seuils situés dans les cours d'eau soit au niveau de certains ouvrages hydroélectriques.

Les objectifs initiaux inscrits dans la prolongation du contrat de rivière Haute Dordogne ne sont pas atteints. Certes la totalité des 11 actions ont été engagées, mais aucune n'est terminée. Le franchissement piscicole en lien avec les ouvrages hydroélectriques sont reportés après le renouvellement de concession (Tarentaine/Eau Verte) ou sont en cours (propriétaire privé situé à Champs sur Tarentaine). Ceux en lien avec les travaux de stabilisation du profil en long de la rivière Dordogne ont été réalisés à 24% (cf volet dynamique fluviale). Pour tous les autres franchissements piscicoles, des reconnaissances de terrain ont été effectués en partenariat avec les Fédérations de Pêche et des Milieux Aquatiques :

- dans le Puy de Dôme, les AAPPMA ont été sollicitées par la fédération pour aider à la mise en œuvre de ces actions et certaines ont été inscrites à la demande des services de l'Etat, dans le programme d'intervention de la DIG de Sancy Artense Communauté (seuil des Plantades entre Singles et Avèze sur le ruisseau des Plantades),
- dans le Cantal, la fédération a établi un dossier technique pour le seuil du Puech à Diègne sur la Santoire mais aucun contact direct avec le propriétaire n'a été réalisé.
- en Corrèze, la fédération a aussi établi un dossier technique pour la digue du moulin des plaines et a pris de nombreux contacts avec le propriétaire. En fonction de l'abandon ou non de la prise d'eau du Lys par le SIAEP de Bort les Orgues, les travaux envisagés pourront être différents (simple échancrure de la digue ou effacement total).



Busages du seuil des Plantades – en mai 2009



Prise d'eau du Lys de la digue du Moulin des Plaines - le 07/09/07

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- à suivre et accompagner les maîtres d'ouvrages pour le lancement de leurs actions respectives,
- à effectuer les reconnaissances de terrain avec les maîtres d'ouvrage.

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **politiques** : le renouvellement de concession du complexe de Bort les Orgues, en 2012, bloque la réalisation des travaux de franchissement piscicole sur la Tarentaine et l'Eau Verte car trop coûteux d'après EDF et ne pouvant être réalisé en fin de concession ne sachant pas qui sera le futur concessionnaire.
- **réglementaires** : Le franchissement piscicole de la Tarentaine et de ses affluents et de la Rhue et de ses affluents est actuellement une obligation réglementaire (article L432-6 du code de l'environnement et décret 2002-1027 du 1^{er} août 2002). La loi devrait donc être appliquée.
- **techniques** : Les seuils recensés dans le dossier de prolongation du contrat de rivière en partenariat avec les fédérations de pêche et des milieux aquatiques ne sont pas tous inscrits dans les PDPG des fédérations. C'est le cas des PDPG du Puy de Dôme et du Cantal. La mise en œuvre d'actions sur ces seuils non recensés dans les PDPG, sous la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre des fédérations, est ainsi plus difficile.

Axe 2 : Préservation des milieux remarquables

Depuis juin 2008, les maîtres d'ouvrage du territoire ont engagé ou terminé leurs actions de :

- renaturation des sources de la Dordogne,
- inventaires et diagnostics,
- conseil et mise en place de plans de gestion,
- élaboration de DOCOB.

Il est à noter néanmoins l'annulation de l'action de conseil aux gestionnaires sur le bassin versant du Chavanon avec réalisation d'un diagnostic patrimonial et des propositions de gestion et valorisation des Gorges du Chavanon. Des tourbières et prairies humides de

10,8 ha sont en cours d'acquisition foncière par le CEN Auvergne sur la commune de Bagnols (63).

Les objectifs inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne sont quasiment atteints puisque 8 actions sur 10 ont été engagées et 4 sur 8 sont terminées.



Renaturation des sources de la Dordogne – le 23/09/10



Abreuvoir Champs sur Tarentaine – CEPA le 12/10/10

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- à suivre et accompagner la commune du Mont Dore dans la mise en œuvre de son action de renaturation des sources de la Dordogne (rôle d'assistant à maître d'ouvrage, rédaction des cahiers des charges pour consulter un maître d'œuvre, analyse des offres, montage du dossier de demande de financement, suivi des travaux),
- suivre l'avancement des autres actions comme notamment celles du Conservatoire du Littoral avec la mise en place d'un plan de gestion en rive droite de la retenue de Bort les Orgues, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne avec les inventaires, diagnostic, avec le CREN Limousin et le CEN Auvergne avec le projet de conseil, de gestion et de valorisation du Chavanon (analyse des documents, contacts téléphoniques, participation aux réunions),
- accompagner le Conseil Général du Puy de Dôme sur le diagnostic du lac du Guéry et l'intérêt d'un classement en espace naturel sensible,
- réaliser en 2011 le porter à connaissance de la cartographie des zones humides auprès des communes du département du Puy de Dôme, de la Corrèze et de la Creuse. Pour le Cantal, une cartographie des zones humides est disponible et a été réalisée à l'initiative de la DDT et du Conseil Général du Cantal. Un guide de gestion des zones humides a été diffusé auprès de tous les partenaires du Contrat de Rivière Haute Dordogne.

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **techniques** : le projet de conseil, de gestion et de valorisation sur le Chavanon était prévu sur l'ensemble du bassin versant du Chavanon et les maîtres d'ouvrages de cette opération ont souhaité le limiter aux gorges. Le dossier technique n'étant pas recevable et les maîtres d'ouvrage n'ayant pas le temps de

retravailler le dossier, le plan de financement avec la convention de Massif n'a pas pu aboutir. Le projet a donc été annulé.

- **politiques** : l'aménagement du chalet situé au pied des sources de la Dordogne n'a pas encore démarré alors que les accords de financement ont été obtenus et les services de l'Etat ont accepté son maintien pour le projet de renaturation des sources (normalement le chalet aurait dû être détruit étant donné que le plan d'eau d'alimentation des canons à neige a été déplacé). Compte tenu de son utilisation par la Société des Remontées Mécaniques du Mont Dore, gestionnaire de la station de ski pour la commune du Mont Dore, la surface restante du chalet s'est réduite et n'est pas encore disponible (canalisations et pompes toujours existantes). Sans une volonté politique forte pour faire avancer le dossier, la situation restera bloquée.



Poste de transformation Haute tension – chalet des sources le 01/09/10



Stockage de matériel – chalet des sources le 01/09/10



Pompes et canalisation – chalet des sources le 01/09/10

Analyse des indicateurs

L'analyse de l'évolution des indicateurs inscrits au programme d'actions du contrat de rivière est exposée dans le tableau ci-après :

Volet	Indicateurs	2003	2008	2011	Objectif à atteindre
Espèces et milieux	Nombre de site réhabilité (décharge)	aucun	1		2
	Longueur de cours d'eau entretenu	inconnu	inconnu	- 2750 m SIVOM Haute Dordogne - 35 100 m CC Ussel Meymac dont 11,2 km d'entretien et 23,9 km de restauration	
	Nombre de collectivités ayant la compétence rivière	5	5	5	
	Nombre de technicien rivière	4	4	4	
	Nombre de seuils équipés en aménagement piscicole	inconnu	en cours	9	15

Volet	Indicateurs	2003	2008	2011	Objectif à atteindre
	Nombre de propriétaires sensibilisés à la préservation des zones humides	inconnu	26 personnes sensibilisées par le CEPA dont 4 situées sur le Puy de Dôme et le reste dans le Cantal	Pour le CEPA - 3 participations et/ou organisations de journées d'échanges (agri/élus/forestiers) - 70 gestionnaires rencontrés correspondant à 214 ha de surface de zones humides	
	Nombre de PLU et cartes communales ayant mis en place des prescriptions pour la protection des zones humides			inconnu	
	Nombre de document d'urbanisme prenant en compte les enjeux zones humides			inconnu	
	Surface de terrain acquis	inconnu	1 par le CEPA (Savennes)	1 acquisition foncière à Bagnols (63) correspondant à 10,8 ha de tourbières et prairie humide	
	Nombre d'outils contractuels mis en place (outils de gestion pour la préservation des zones humides)	inconnu	- 3 conventionnements par le CEPA et le PNRVA (Montgreleix, Champs sur Tarentaine) - 1 ENS par le CG63 (St Donat) - 1 réserve naturelle par l'Etat (Chastreix-Picherande)	32 diagnostics réalisés	
	Surface de terrains conventionnés			inconnu	
	Surface de zones humide ayant mis en place la défiscalisation foncière			0	

4 – VOLET MISE EN VALEUR TOURISTIQUE

Enjeux sur le territoire du contrat de rivière pour améliorer la mise en valeur touristique du territoire :

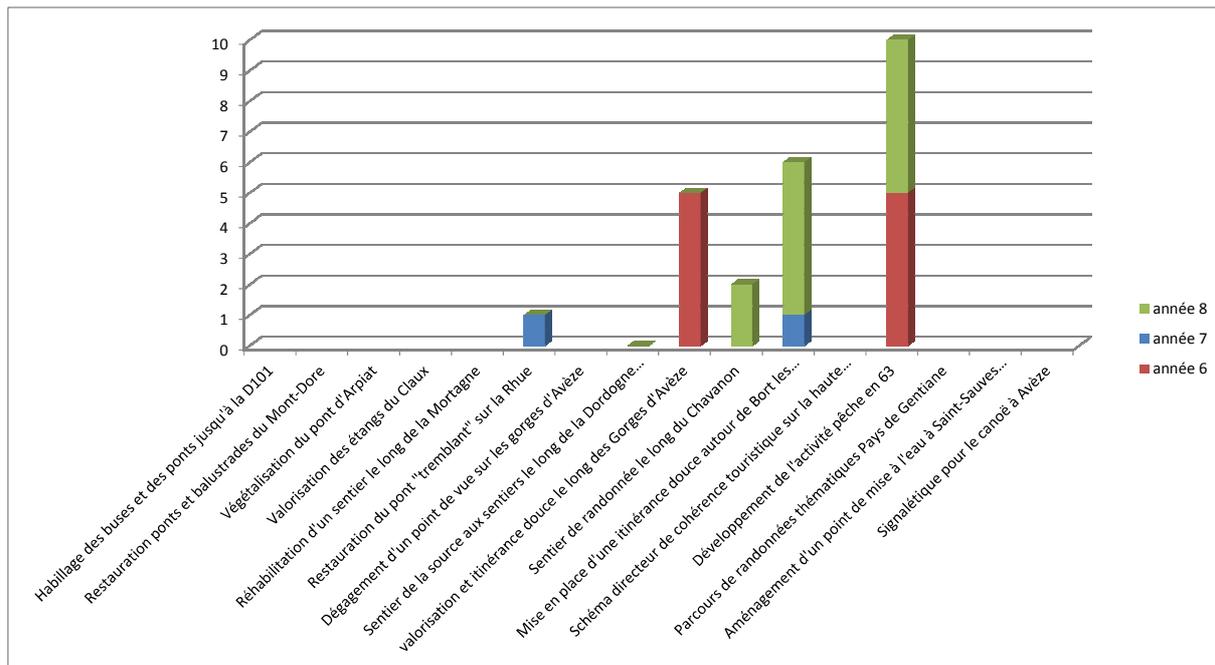
- Mise en valeur touristique du territoire en lien avec les cours d'eau et notamment les sources de la Dordogne,
- Valorisation du patrimoine existant,
- Valorisation paysagère,
- Préserver la qualité des sites,
- Garantir la sûreté des activités touristiques.

Objectif :

- Encourager le développement des activités touristiques liées à l'eau,
- Assurer une coordination et une cohérence entre les actions et les acteurs,
- Prendre en compte les enjeux touristiques dans la gestion hydroélectrique des ouvrages actuels notamment pour les renouvellements de concession de 2012.

Etat d'avancement des actions

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
B3 : MISE EN VALEUR TOURISTIQUE								
Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant								
Habillage des buses et des ponts jusqu'à la D101	Commune du Mont-Dore / CG63	1				76		
Restauration ponts et balustrades du Mont-Dore	Commune du Mont-Dore / CG63	1				152		
Végétalisation du pont d'Arpiat	CG63	1		annulé		38		
Valorisation des étangs du Claux	Commune Le Claux	1				53		
Réhabilitation d'un sentier le long de la Mortagne	Com Com Sancy-Artense	1		annulé		8		
Restauration du pont "tremblant" sur la Rhue	Communes de Bort-les-Orgues et Veuret	1		1		A définir		
Dégagement d'un point de vue sur les gorges d'Avèze	Commune Avèze	1				8		
Axe 2 : Créations paysagères et touristiques								
Sentier de la source aux sentiers le long de la Dordogne (aménagement du talweg des pistes et requalification du sentier d'itinérance le long de la Dordogne entre le Mont Dore et la Bourboule)	Communes Mont-Dore et La Bourboule	1	1	1		166		
valorisation et itinérance douce le long des Gorges d'Avèze	Communautés de Communes Sioulet Chavanon et Sancy-Artense	1		1		A définir		
Sentier de randonnée le long du Chavanon	PNR Millevaches ou Communautés de Communes	1		1		30		
Mise en place d'une itinérance douce autour de Bort les Orgues avec valorisation et animation spécifique (anciennement sentier de rive le long de la retenue de Bort)	Syndicat Val Bort ou Communautés de Communes	1		1		A définir		
Schéma directeur de cohérence touristique sur la haute Dordogne	Association des CDT 63,15 et 19 et EPIDOR	1		1	1	40	4,2	10,542
Développement de l'activité pêche en 63	Fédé Pêche 63	1	1	1		46		
Parcours de randonnées thématiques Pays de Gentiane	Com Com Pays de Gentiane	1		annulé		30		
Aménagement d'un point de mise à l'eau à Saint-Sauves pour le canoë	Commune Saint-Sauves	1		annulé		30		
Signalétique pour le canoë à Avèze	Commune Avèze	1		annulé		23		
SOUS-TOTAL B3		16	2	7	1	700	4,2	1



Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant

Depuis 2008, les maîtres d'ouvrages concernés par la valorisation de leur patrimoine existant liés à l'eau n'ont pas engagé leurs actions (habillage de buses, de ponts, valorisation d'étangs, dégagement de points de vue). Seule la commune de Bort les Orgues a commencé à réfléchir sur la restauration du pont tremblant de la Rhue, lien entre l'Auvergne et le Limousin. Ce pont est fermé depuis juillet 2008 pour raison de sécurité (dégradation des planches en bois).

Les objectifs initiaux inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne ne sont pas atteints puisque 1 seule action sur 7 a été engagée et 2 autres ont été annulées (végétalisation du pont d'Arpiat en queue de retenue de Bort les Orgues et réhabilitation d'un sentier le long de la Mortagne).



Pont d'Arpiat situé en queue de retenue du de Bort les Orgues le 10/10/05



Pont tremblant de la Rhue situé vers St Thomas - 2009

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- à sensibiliser les maîtres d'ouvrage pour le lancement de leurs actions,
- à accompagner et conseiller la commune de Bort les Orgues, suite à sa demande en mai 2009, pour trouver un architecte et une entreprise capables de travailler sur ce prototype historique et connaître les modalités de classement du pont au titre du patrimoine historique (recherches par contacts téléphoniques et internet, établissement d'une note en partenariat un agent du Conseil Général du Lot spécialisé dans ce type d'ouvrage et transmission des éléments à la commune en octobre 2009).

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **Politiques** : Les actions de valorisation du patrimoine lié à l'eau ne sont pas une priorité pour les collectivités.
- **Financiers** : La mise en œuvre de ces actions nécessite un budget prévisionnel conséquent qui est très peu subventionné car non pris en compte dans les projets de territoire des communautés de communes ou des Pays.

Axe 2 : Créations paysagères et touristiques

Depuis 2008, la mise en valeur touristique du territoire autour de milieux et de cours d'eau de qualité a été engagée (mise en place de sentiers de randonnées le long de la Dordogne, du Chavanon, autour de la retenue de Bort les Orgues, développement de l'activité pêche).

Les objectifs initiaux inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne ne sont pas atteints, puisque seule 1 action est terminée sur les 9 prévues initialement (schéma directeur de cohérence touristique sur la haute Dordogne) et 3 ont été annulées (parcours de randonnées thématique du Pays de Gentiane, aménagement d'un point de mise à l'eau à St Sauves et signalétique pour le canoë kayak). Le Syndicat Val Bort a mobilisé les communes de son territoire pour faire émerger l'itinérance douce autour de la retenue de Bort les Orgues. Certaines collectivités comme les communes de Bort les Orgues, Lanobre et Larodde ont ouvert des sentiers de randonnées. Par ailleurs, une itinérance le long du Lac du Guéry a été mise en place avec l'aide du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



Sentier de randonnée le long du Chavanon - Septembre 2006



Reconnaissance de terrain du parcours pêche sur la Bourboule le 01/02/11

Animation spécifique

L'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement :

- au suivi et à l'accompagnement des actions concernant la valorisation d'une itinérance le long de la Dordogne (dont les Gorges d'Avèze) et autour de la retenue de Bort les orgues (relances, analyse des documents, contacts téléphoniques, rencontres)
- à l'accompagnement du développement de l'activité pêche dans le Puy de Dôme notamment sur le secteur de la Bourboule (organisation de réunions et rédaction des comptes rendus en partenariat avec la fédération de pêche et des milieux aquatiques, contacts téléphoniques pour monter le plan de financement prévisionnel)
- à l'accompagnement du Parc Naturel Régional Millevaches Limousin dans la mise en place d'un contrat de territoire Chavanon (plan d'actions territorial) contribuant à l'atteinte des objectifs DCE et qui permettra de valoriser le Chavanon à bon escient (analyse des documents, établissement de notes d'observations, rencontres, contacts téléphoniques, travail sur un projet de convention entre EPIDOR et le parc).

Points de blocage

Les points de blocage rencontrés sont :

- **Politiques** : Les actions de créations paysagères et touristiques ne sont pas une priorité pour les collectivités.
- **Financiers** : Certaines actions comme le parcours pêche de la Bourboule émerge difficilement malgré la mobilisation de l'AAPPMA, de la Fédération de pêche et du Conseil Général du Puy de Dôme. La situation financière de la commune de la Bourboule bloque le projet.
- **Technique** : Les actions liés au développement du canoë kayak sur la Dordogne ont été abandonné car ce type de parcours s'adressait par le passé à des sportif de haut niveau (public restreint) et d'une difficulté technique particulière nécessitant des lâchers des barrages de la Bouboule, de St Sauves et du Guéry qui ne sont plus d'actualité.

Analyse des indicateurs

L'analyse de l'évolution des indicateurs inscrits au programme d'actions du contrat de rivière est exposée dans le tableau ci-après :

Volet	Indicateurs	2008	2011	Objectif à atteindre
Tourisme	nombre de fermeture de baignade		Retenue de Bort les Orgues Plan d'eau de l'Abeille Plan d'eau de Méouze	0
	nombre de petits patrimoines liés à l'eau restaurés		1 en cours (sources de la Dordogne)	non précisé
	Linéaire de sentiers valorisés en bord de cours d'eau		0	55 km (la Dordogne de ses sources à la retenue de Bort les Orgues)

5 – ANIMATION

Enjeux sur le territoire du contrat de rivière pour l'animation du contrat :

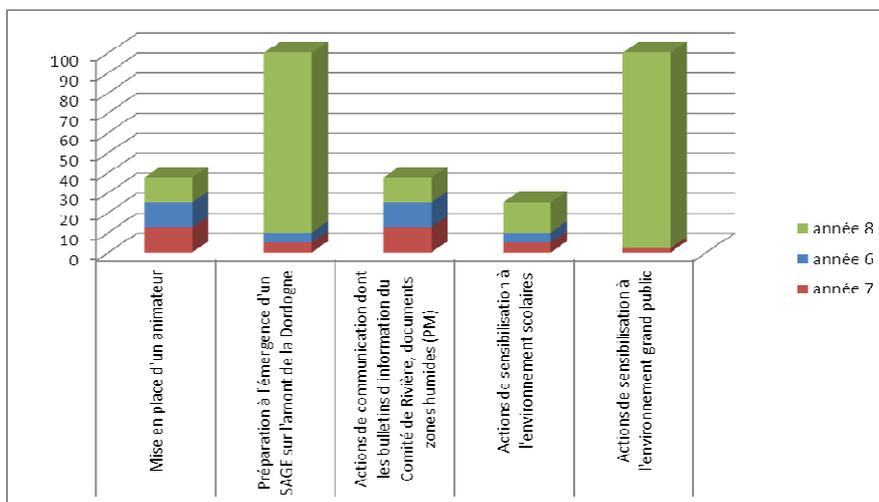
- Assurer une animation du contrat de rivière,
- Assurer la communication du contrat de rivière,
- Sensibiliser à la gestion de l'eau et des usages sur le bassin versant.

Objectif :

- Garantir la mise en œuvre du programme d'actions par les maîtres d'ouvrage, le suivi, la cohérence et la complémentarité avec les orientations du SDAGE Adour Garonne, de la Charte vallée Dordogne, des chartes départementales, des chartes des parcs naturels régionaux et des schémas départementaux,
- Suivre les paramètres caractérisant l'évolution du milieu,
- Mettre à jour et développer les connaissances sur le bassin,
- Mobiliser les acteurs et usagers du territoire autour des cours d'eau et de leur bassin versant,
- Valoriser les actions.

Etat d'avancement des actions

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
C : ANIMATION								
Mise en place d'un animateur	EPIDOR	1		1	1	171	179,0	105
Préparation à l'émergence d'un SAGE sur l'amont de la Dordogne	EPIDOR	1		1	1	compris dans l'animation du contrat de rivière		
Actions de communication dont les bulletins d'information du Comité de Rivière, documents zones humides (PM)	EPIDOR	1		1	1	39	33,6	86
Actions de sensibilisation à l'environnement	CPIE, Ligue de l'Enseignement 24, Centre Volca Sancy, Association Remue Ménage, Association art et tradition des Monts Dore	1		1		20	9,5	48
Actions de sensibilisation à l'environnement	Association art et tradition des Monts Dore	1		1	1	30	7,7	26
SOUS-TOTAL C		5	0	5	4	260	229,8	88



L'animation de la prolongation du contrat de rivière Haute Dordogne a impliqué la coordination de :

- 61 maîtres d'ouvrages répartis sur 4 départements, 2 régions, 6 Pays, 18 Communautés de communes et 91 communes,
- 130 actions à suivre pour assurer leur réalisation durant les 3 années de la prolongation du contrat.

Les actions relatives au volet animation du contrat de rivière ont toutes été engagées.

Les objectifs initiaux inscrits dans le contrat de rivière Haute Dordogne sont atteints :

- un animateur a été mis en place sur 3 ans,
- la préparation à l'émergence d'un SAGE sur l'amont de la Dordogne,
- les données sur Système d'Information Géographique ont été mises à jour régulièrement,
- les actions de communication et de sensibilisation ont été réalisées,
- des bulletins de liaison ont été édités et diffusés.

Les limites de l'animation :

- La majorité du temps d'animation a été consacrée aux actions du volet qualité des eaux. Le temps d'animation lié aux actions de valorisation du territoire autour de l'eau est resté faible. Ceci peut expliquer, en partie, un meilleur taux de réussite des actions du volet qualité par rapport au volet valorisation.
- L'accompagnement des collectivités pour faire émerger des programmes de travaux d'assainissement collectif a permis d'accélérer la mise en œuvre de ces travaux. Néanmoins, les collectivités auraient probablement réalisé leurs travaux sous la pression des services de l'Etat, mais dans des délais plus longs et sans financements complémentaires.
- La coordination du programme « effluents fromagers » a nécessité un temps d'animation conséquent pour organiser les partenariats, former les prestataires, sensibiliser les maîtres d'ouvrages et ainsi garantir la bonne mise en œuvre du programme. Cependant une fois cette animation terminée, les préconisations du programme « effluents fromagers », simples et efficaces, risquent de ne pas être reprises par la profession agricole, ni étendues au reste du territoire.
- Le temps d'animation lié à la réduction des impacts des ouvrages hydroélectriques a été limité durant les 3 années de la prolongation du contrat. En effet aucun travaux n'était envisageable durant cette période étant donné que ces ouvrages, font partie de la chaîne Dordogne en cours de renouvellement de concession.
- Le temps d'animation de la dernière année du contrat a été essentiellement consacré à l'émergence du SAGE Dordogne amont. L'animation des autres actions s'est donc limitée à alerter les maîtres d'ouvrage, par courrier ou téléphone, de la fin du contrat et donc de la fin des financements potentiels. Ceci explique l'augmentation du nombre de dossiers déposés auprès des financeurs durant le premier semestre 2011.
- Malgré l'animation particulière de certaines actions, ces dernières n'ont pu aboutir totalement pour des raisons économiques et politiques. Il est important de rappeler que la mise en œuvre d'un programme d'actions d'un contrat de rivière est basée sur le volontariat. La prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire n'est pas systématique et mériterait d'être développée sur ce territoire.

Axe 1 : Animation et coordination

Dans le détail, l'animation et la coordination ont consisté à :

- l'animation de réunions,
- un accompagnement et une sensibilisation des maîtres d'ouvrage à la mise en œuvre des actions du contrat (rencontre des maîtres d'ouvrages et incitation à la

mise en œuvre des actions du contrat, conseils, aide au montage technique des dossiers, aide au montage financier des dossiers et à la recherche des financements, accompagnement technique comme assistant à maître d'ouvrage pour l'élaboration de cahier des charges, élaboration de dossier de consultation, aide au dépouillement de certaines offres, rédaction de comptes rendus, etc...),

- un suivi technique, financier et administratif du contrat de rivière par un tableau de bord (recueil et saisie des dossiers résultant de l'engagement des actions, analyse et bilan des actions engagées et du contrat, analyse de documents ou études, recueil et saisie des données relatives au suivi du milieu, analyse de ces données),
- un rôle d'interface interterritoriale notamment avec le suivi de la convention liant EPIDOR et le Parc Naturel Régional des Volcans et le travail sur le projet de convention liant à terme EPIDOR et le Parc Naturel Régional Millevaches Limousin.

Un tableau situé en annexe récapitule le descriptif de l'animation des 3 années de la prolongation du contrat de rivière par action. Le détail de l'animation de la prolongation du contrat de rivière est présenté ci-après.

Quelques particularités :

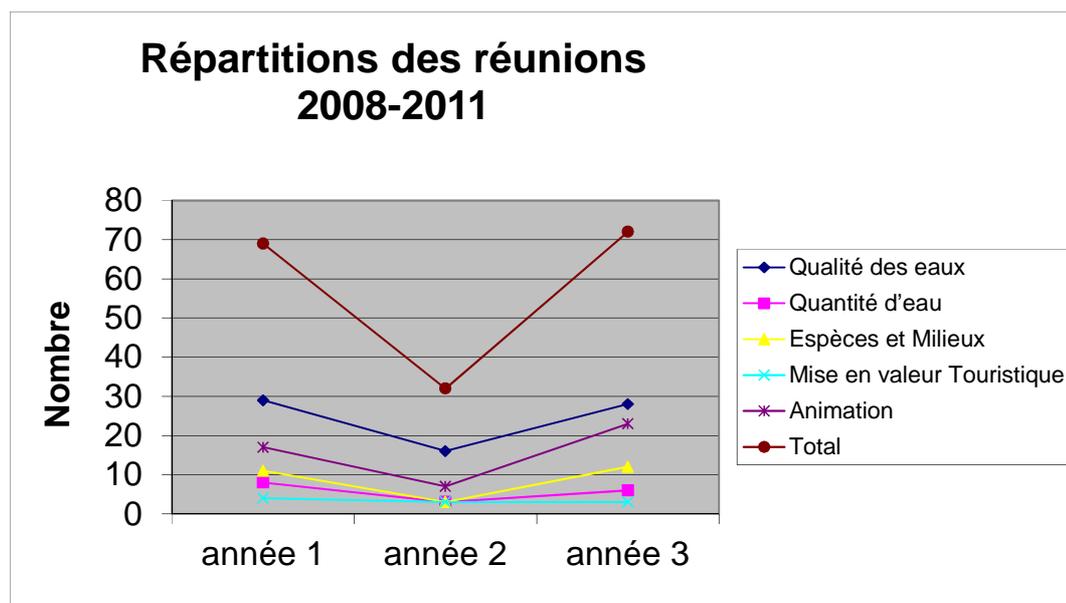
✓ Emergence du SAGE Dordogne amont

La dernière année de la prolongation du contrat de rivière a été essentiellement consacrée à l'émergence du SAGE Dordogne amont :

- préparation en amont de notes et diaporamas pour discussion au sein des comités de rivière,
- rédaction du dossier de consultation du périmètre,
- organisation d'une réunion de concertation avec les partenaires techniques du territoire pour présenter ce dossier et recueillir les modifications nécessaires (invitations, diaporama, comptes rendus),
- organisation d'une réunion de concertation avec certains élus des six conseils généraux du bassin Dordogne amont (invitations, diaporama, comptes rendus),
- finalisation du dossier de consultation du périmètre en tenant compte des différents avis,
- saisie des Préfets du bassin concerné le 25 mars 2011,
- élaboration d'une plaquette de présentation du SAGE pour les services de l'Etat pour diffusion auprès des collectivités lors du lancement de la consultation,
- formation de 3 jours sur la réglementation des SAGE à Agroparitech à Aubière du 11 au 13 mai 2011,
- analyse des SAGE Vienne et SAGE Vilaine avec enquête spécifique (téléphone, internet, mail) et observation notamment de la CLE du SAGE Vienne le 8 juin 2011 pour bénéficier de leur retour d'expérience.

✓ Les réunions

173 réunions ont été réalisées durant les 3 ans de la prolongation du contrat de rivière. Leur répartition varie en fonction des années et en fonction des thèmes abordés. Le volet le plus concerné est l'amélioration de la qualité de l'eau.



✓ Les bureaux et Comités de Rivière

La préparation, l'organisation et l'animation de bureaux et de Comités de rivière, sur la même journée, ont été assurés par l'animation du Contrat de Rivière (aide à la détermination de l'ordre du jour, à la préparation des discours, la préparation des documents distribués en séance, au secrétariat du Comité pour le calage des dates, la réservation des salles, l'envoi des invitations, la rédaction des comptes rendus et de leurs envois) :

- 16 juin 2009 : bilan année 1, modification de l'arrêté fixant la composition des membres du comité de rivière
- 31 mai 2010 : bilan année 2, demande de continuer la dynamique engagée avec le contrat de rivière sous forme de contrat de bassin, validation du périmètre du SAGE Dordogne amont et du projet UNESCO.

Un Comité de Rivière est programmé à l'automne 2011 pour présenter le bilan des 3 années de la prolongation du contrat de rivière.

✓ Les Commissions

Quatre commissions ont été mises en place sur le contrat de rivière : Qualité des eaux, Dynamique fluviale, Paysage et développement touristique, Espèces et milieux.

Durant la prolongation du contrat de rivière, seule la commission dynamique fluviale a été réunie, en partenariat avec la DREAL de bassin, pour travailler autour du classement des cours d'eau. Des tables rondes ont été organisées à cette occasion le 1^{er} octobre 2010 à Bort les Orgues (19). Cette concertation a permis de recueillir l'avis de 40 personnes sur les projets de classement des cours d'eau du territoire du contrat de rivière et de l'amont du bassin versant de la Dordogne. La préparation, l'organisation et l'animation de ces tables rondes ont été assurées par l'animation du Contrat de Rivière avec le personnel de la structure porteuse EPIDOR (réservation d'une salle, envoi des invitations, recherche des intervenants, préparation des documents distribués en séance (cartographie et note), briefing préalable avec les animateurs de chaque table (au

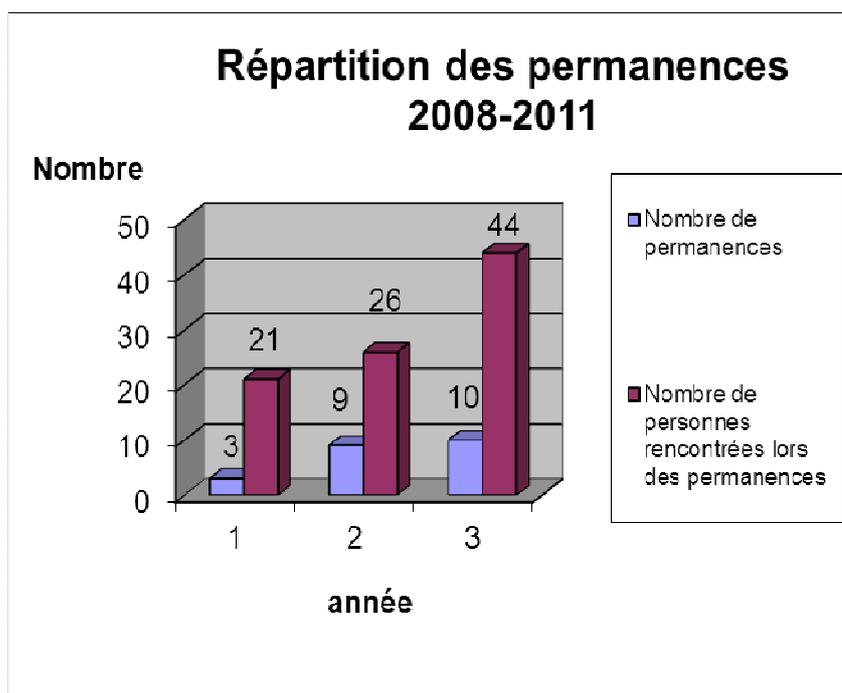
total 5 tables avec 1 animateur par table, soit 5 animateurs et 1 chargé de mission chargé d’animer la réunion et d’établir la synthèse), rédaction du compte rendu et envois).



Tables rondes classement des cours d’eau – 01/10/10

✓ **Les permanences du contrat de rivière**

Une permanence du contrat de rivière s’est tenue en mairie de la Bourboule (63) tous les premiers mardi de chaque mois.



Axe 2 : Outils de suivi et de communication

Dans le détail, la communication du contrat de rivière a consisté à :

- la réalisation de réunions d’information auprès des maîtres d’ouvrage identifiés
- la réalisation de bulletins de liaison

- la réalisation d'outils de communication (dossier de presse, vidéoprojections notamment pour la signature de la prolongation du contrat de rivière, documents de travail pour les bureaux, comités et commission, mise à jour de la page internet ...)
- la sensibilisation du grand public (accueil et renseignement des personnes, intervention auprès du grand public lors de demandes spécifiques, diffusion des documents de communication)

✓ Réalisation de bilans annuels et de revues de presse

Pour chaque bureau et comité de rivière un état d'avancement et une revue de presse compilant tous les articles liés à l'eau ou au contrat de rivière ont été réalisés, dupliqués et diffusés pour chacun des membres. Les états d'avancement annuels sont mis en ligne sur le site internet d'EPIDOR www.eptb-dordogne.fr .

✓ Réalisation de lettres du Comité de Rivière

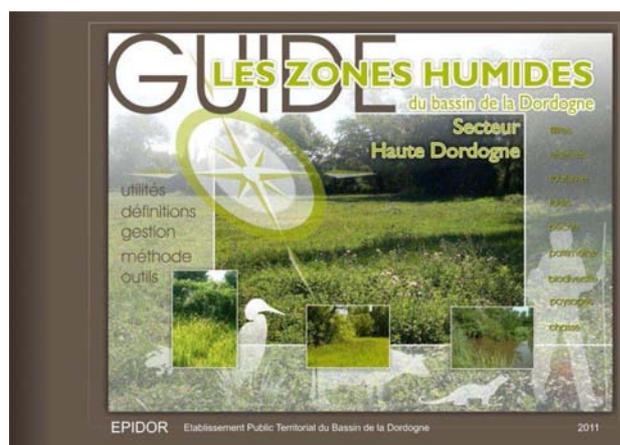
Deux lettres ont été réalisées et diffusées à chaque fois en 4000 exemplaires à toutes les communes et à tous les partenaires du contrat de rivière Haute Dordogne. :

- une pour présenter le bilan du contrat de rivière 2003-2008 et présenter la prolongation du contrat (édition juin 2009),
- une spéciale sur la Renouée du Japon (édition septembre 2010).

Une troisième lettre sera diffusée d'ici fin 2011 pour présenter le bilan de la prolongation du contrat de rivière et le futur contrat de bassin.

✓ Réalisation d'un porté à connaissance zones humides

EPIDOR a réalisé un inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin versant de la Dordogne à l'exception du département du Cantal (réalisé par le Conseil Général lui-même). Un guide zones humides sur la Haute Dordogne a été établi et diffusé à l'ensemble des communes et communautés de communes du territoire du contrat de rivière. Une cartographie au 1/50 000 ème ou au 1/25 000 ème a été envoyée à l'automne 2011 à ces mêmes collectivités, à l'exception de celles du Cantal (diffusion prévue ultérieurement par le Conseil Général du Cantal).



✓ Accompagnement à la sensibilisation à l'environnement

Deux actions de sensibilisation à l'environnement, au bassin versant de la Dordogne et à ses usages, ont été réalisées :

- Un évènementiel pour le grand public sur l'amont de la Dordogne avec des randonnées théâtralisées autour de la Dordogne et de ses sources organisées par l'association Art et tradition (été 2010),
- Un projet pédagogique Dordogne sur 5 ans avec des échanges amont/aval pour les écoles du territoire et du bassin versant de la Dordogne sous forme de classes de découvertes organisées par la Ligue de l'enseignement (année 2010/2011 : 4 écoles participantes dont 7 classes d'un niveau allant du CP à la 5ème).

L'animation du contrat de rivière s'est attachée à accompagner les maîtres d'ouvrage à monter leurs dossiers techniques et financiers, suivre l'avancement de l'action (réunions, analyse des dossiers) et recueillir l'avis préalable des inspections académiques et des rectorats du territoire concerné.



Virées du Sancy aux sources de la Dordogne – le 27/06/10



Classe de découverte aux sources de la Dordogne en mai 2011

✓ Participation à 6 manifestations :

- **Formation des enseignants** à Murat le Quaire le 22 et 23 septembre 2008 organisé par l'académie de Clermont Ferrand pour aborder la Dordogne sous l'angle de l'histoire, des arts, des sciences et de la culture,
- **Cours d'Eau d'H2O** à Clermont Ferrand le 23 et 24 avril 2009 organisé par l'Association H2O (250 enfants), et le 29 et 30 avril 2010 (505 personnes dont 445 enfants) pour sensibiliser et expliquer le bassin versant de la Dordogne, ses usages, ses problématiques et ses enjeux,
- **Eauvergne-Eaumonde** à Vichy le 29 et 30 avril 2009 organisé par le Rectorat Auvergne (50 adultes),
- **Aquabort Bort Challenge** sur la retenue de Bort les Orgues le 30 et 31 mai 2009 et le 18 et 19 juin 2011 organisé par la Fédération de Pêche et des Milieux aquatiques de la Corrèze pour une présentation du contrat de rivière et du bassin versant de la Dordogne (250 à 2500 personnes),
- **Foire BIO** de Condat sur la thématique de l'eau le 13/08/10,
- **Agrosup** à Lempdes le 19/10/10 pour présenter le programme « effluents fromagers » à une centaine d'étudiants,
- **FRANE** à Lempdes le 19/11/10.

Lors de ces manifestations les grands livres géants « le retour aux sources du Coulobre » et « Inondation » ont été présentés, ainsi que l'exposition d'EPIDOR expliquant les problématiques et les enjeux du bassin versant de la Dordogne. Pour ces occasions, la bande dessinée du grand livre géant « le retour aux sources du Coulobre » a été reprographiée en 50 exemplaires et a été distribuées aux personnes intéressées et le grand livre sur le retour aux sources du Coulobre a subi un petit lifting de rajeunissement.



Cours d'eau d'H2O – le 29 et 30 avril 2010



Aquabot Challenge – le 30 et 31 mai 2009

✓ **Mise à jour du site Internet du contrat de rivière :**

Une page présentant le contrat de rivière Haute Dordogne est en ligne sur le site INTERNET d'EPIDOR : www.eptb-dordogne.fr dans la rubrique « ACTIONS ». Le dossier définitif, l'atlas, le dossier de prolongation, la liste des communes du territoire, les lettres du comité de rivière et tous les documents d'information, etc... sont téléchargeables à partir de ce site.

Une page sur le contrat de rivière et une page sur le SAGE Dordogne amont ont été aussi rédigées dans le site www.gesteau.eaufrance.fr .

Analyse des indicateurs

L'analyse de l'évolution des indicateurs inscrits au programme d'actions du contrat de rivière est exposée dans le tableau ci-après :

Volet	Indicateurs	2003	2008	2011	Objectif à atteindre
Animation	Nombre de bulletin de liaison	0	4	2 + 1 fin 2011 pour présenter le bilan de la prolongation du contrat	non défini
	Nombre d'intervention auprès du public	0	11 manifestations soit au moins 370 scolaires et 330 adultes (sans compter les 3 000 scolaires d'H2O et les 2500 personnes de l'Aquabot Challenge)	6 manifestations soit au moins 445 scolaires, 50 adultes et 100 étudiants (sans compter les 2500 personnes de l'Aquabot Challenge et les personnes rencontrées lors de la Foire BIO)	non défini

6 – BILAN FINANCIER

Globalement sur les 130 actions du programme d'actions à mettre en œuvre durant la prolongation du contrat de rivière, de juin 2008 à juin 2011 :

- 98 actions sont en cours (dont 31 étaient déjà engagées avant juin 2008) et représente 75% de la totalité des actions,
- 41 actions sont terminées et représente 32% de la totalité des actions.

Le **bilan financier** est :

Bilan financier	Total prévisionnel pour les 3 années de la prolongation du contrat (K€HT)	Total engagé fin janvier 2011 (K€HT)	Taux d'engagement (%)	Total restant (K€HT)
Amélioration de la qualité des eaux	12 900	7 894	61	5 006
Dynamique fluviale	605	677	112	0
Espèces et milieux	1 479	913	55	666
Mise en valeur touristique	700	4	1	696
Suivi et animation	260	230	88	30
TOTAL	15 944	9 618	60	6 500

Thème 1 : Qualité des eaux

Sur un programme initial de 12 900 K€, 7 894 K€ ont été réellement engagés soit un taux d'engagement pour ce thème de 61 % pour les 3 années de la prolongation du contrat. On constate une forte augmentation des actions engagées sur la dernière année (30% supplémentaire) probablement due :

- à l'échéance de fin de contrat et au risque de perdre des financements,
- à des montants financiers engagés par les collectivités supérieurs au prévisionnel.

Thème 2 : Dynamique fluviale

Sur un programme initial de 605 K€, 677 K€ ont été réellement engagés soit un taux d'engagement financier de 112 % pour les 3 années de la prolongation du contrat. Ce taux important est du :

- au lancement de la première tranche de travaux de restauration des berges et du lit de la rivière Dordogne au niveau des communes du Mont Dore et de la Bourboule (travaux réalisés en 2 ans sur 2008 et 2009). Il reste 4 tranches de travaux à lancer avant la fin de la DIG (juillet 2012).
- aux travaux d'augmentation des débits réservés sur la Tarentaine représentant environ 10 000 € sur un montant global d'une opération de 116 000 € intégrant notamment un curage de la retenue et un suivi environnemental du cours d'eau pendant la phase travaux.

Thème 3 : Espèces et milieux

Sur un programme initial de 1 479 K€, 913 K€ ont été réellement engagés soit un taux d'engagement de 55 % pour les 3 années de la prolongation du contrat.

Thème 4 : Mise en valeur touristique

Sur un programme initial de 700 K€, 4 K€ ont été engagés soit un taux d'engagement de 1 % pour les 3 années de la prolongation du contrat. La valorisation du territoire en lien avec les cours d'eau et rivière n'a pas été une priorité pour les collectivités alors que l'itinérance le long de la Dordogne est un projet structurant pour le territoire du bassin versant de la Dordogne.

Thème 5 : Suivi et animation du Contrat de Rivière

Sur un programme initialement prévu de 260 K€, 230 K€ ont été engagés soit un taux de réalisation de 88 % pour les 3 années de la prolongation du contrat. Les montants prévisionnels des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires n'ont pas été entièrement consommés, soit parce que le montant réel était moindre (randonnées théâtralisées des Virées du Sancy), soit parce que seule la première année du programme d'actions de 5 ans a été réalisé (classes découvertes du projet pédagogique Dordogne).

Le taux global d'engagement financier des actions est de 60 % à la fin juin 2011. 9 618 300 € sont engagés par rapport aux 15 944 000 € programmés en juin 2008.

On constate une forte augmentation des actions engagées sur la dernière année du contrat (environ 30%) qui peut être due à l'échéance de fin de contrat.

Des travaux conséquents devraient voir le jour d'ici 2012 avec notamment la fin du programme effluents fromagers et le lancement des dernières tranches de travaux de la stabilisation du profil en long de la rivière Dordogne et de lutte contre les inondations sur les commune du Mont Dore et de la Bourboule.

III - Conclusion

Le bilan des 3 années du contrat de rivière de juin 2008 à juin 2011 révèle que sur les 130 actions prévues initialement au programme d'actions du contrat de rivière :

- 32% sont terminées,
- 44% sont en cours,
- 24% n'ont pas encore été lancées.

Le taux global d'engagement financier des actions est de 60 % à la fin juin 2011 et correspond à un montant financier engagé de 9 618 300 € sur un prévisionnel de 15 944 000 €.

Au-delà du bilan technique et financier, la mise en œuvre du contrat de rivière Haute Dordogne et sa prolongation a créé une dynamique de territoire autour de la gestion de l'eau sur l'amont du bassin versant de la Dordogne. Un réseau s'est constituée, des partenariats forts se sont établis, une prise de conscience des enjeux du territoire se développe et se renforce au fil du temps.

Le Comité de Rivière Haute Dordogne du 31 mai 2010 a voté à l'unanimité la mise en place d'un contrat de bassin sur 2 ou 3 ans afin de continuer la dynamique engagée avec le Contrat de Rivière, et ce, si possible, sur un territoire plus large que celui existant.

Le travail réalisé par EPIDOR sur les territoires prioritaires à la demande de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Secrétariat Technique Local du bassin versant de la Dordogne, révèle une cohérence des problématiques, des enjeux et des actions sur l'amont du bassin.

Pour continuer les efforts engagés et accentuer le rétablissement de la Haute Dordogne au vu des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et du bilan du contrat de rivière, l'ordonnance pourrait être la suivante :

- Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire,
- Reconquérir la qualité de l'eau de la Haute Dordogne notamment vis-à-vis des pollutions diffuses, et ce, en concertation avec la profession agricole,
- Améliorer la dynamique fluviale des cours d'eau, notamment la réduction de l'impact des ouvrages hydroélectriques et la lutte contre les inondations,
- Préserver les rivières et milieux naturels notamment vis-à-vis des zones humides,
- Réduire l'impact des étangs,
- Améliorer la connaissance de l'impact de l'activité forestière,
- Valoriser le territoire autour de la ressource en eau,
- Animer, conseiller, accompagner et coordonner en partenariat avec les financeurs et les services de l'Etat du territoire pour renforcer l'efficacité de l'animation.

Pour cela il sera nécessaire de :

- Promouvoir une meilleure intégration de l'eau et des cours d'eau dans les politiques d'aménagement du territoire notamment auprès des EPCI,
- Agir principalement sur les masses d'eau cours d'eau dégradées,
- Intervenir à l'échelle de sous bassins versants ciblés avec des porteurs de projets bien définis,
- Limiter la quantité d'actions à engager pour être le plus efficace possible.

Annexe 1 Descriptif de l'animation par action

Maître d'ouvrage prescrite	Département	Actions	Description de l'animation durant les 3 ans de la prolongation
IAPPMA ou Fédération de Pêche 63	63	Aménagement du seuil des Plantades (Rau des Plantades)	- reconnaissance de terrain avec la Fédération de Pêche 63 - élaboration d'une fiche synthétique avec photos et localisation parcellaire - veille à l'inscription en seuil prioritaire de l'Etat (ouvrage Grenelle) - veille de terrain avec la DDT63, la commune et la Communauté de Communes
		Aménagement du seuil voie de chemin de fer (Clidane)	- reconnaissance de terrain avec la Fédération de Pêche 63 - contact de l'IAPPMA pour localisation du seuil - veille à l'inscription en seuil prioritaire de l'Etat (ouvrage Grenelle)
RESFAD	19	Pont débarrassé le long du Lys	- contacts avec TASAFAD
Association art et tradition des Monts Dore	63-19-19-27	Actions de sensibilisation à l'environnement	- aide au montage technique et financier du projet - participation au lancement de la première randonnée thématique
Association des CDT 63,15 et 19 et EPIDOR	63-19-19	Schéma directeur de cohérence touristique sur la haute Dordogne	- participation à la présentation du schéma notamment à la commission tourisme du conseil de rivière
CEPA	19-63	Conseil aux gestionnaires et mise en place de plans de gestion zones humides sur le bassin versant de la Tarentaise	- suivi de l'avancement du réseau SAGNE - participation à la journée de formation auprès des élus organisée par le CEN Auvergne le Conseil Général du Cantal - visite d'une exploitation agricole qui a contractualisé des travaux
CEPA, CREN, PNR Millevaches	19-63	Conseil aux gestionnaires sur le bassin versant du Chavaon et réalisation d'un diagnostic patrimonial et proposition de gestion et de valorisation au niveau des Gorges du Chavaon	- aide au montage du projet - contacts avec les partenaires financiers - élaboration d'un avis sur le cahier des charges proposé par le CREN et le CEN
CG19	19	Mise en œuvre des actions suite à la réalisation du schéma directeur de gestion des espaces et des paysages remarquables de la Corvèze	- pas d'investigation
CG63	63	Aménagement des pontons liés à la mise en œuvre de la DIG du SIVOM Haute Dordogne pont de la libération, pont de l'école	- inclus dans l'action de stabilisation des berges de Dordogne sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM Haute Dordogne
CG63, CG15, CEPA, CREN Limousin, PNR Millevache, Conservatoire du Littoral	19-63	Acquisition de terrain remarquables	- reconnaissance de terrain avec la Fédération de Pêche 63 - contact de l'IAPPMA pour localisation du seuil - veille à l'inscription en seuil prioritaire de l'Etat (ouvrage Grenelle)
		Partout de randonnées thématiques Pays de Gersiane	- contact téléphonique mais animation par le maître d'ouvrage
Com. Com. Pays de Gersiane	19	Régulation de la décharge de la cascade de Saint-Étienne	- contacts ppts et relances
		Régulation de la décharge de la cascade du Somme-Travail	- contacts ppts et relances
Com. Com. Sancy-Antaise	63	Entretien ou restauration cours d'eau communal de communes Sancy-Antaise	- contacts ppts et relances
		Réhabilitation d'un sentier le long de la Montagne	- contact mais animation par le maître d'ouvrage
Com. Com. Sancy-Antaise	63	Entretien cours d'eau communal de communes Sancy-Antaise	- contacts ppts et relances
Com. Com. Usset-Meynac	19	Entretien ou restauration cours d'eau communal de communes Usset-Meynac	- contacts ppts et relances
Communauté de Communes Sivalon Chavaon et Sancy-Antaise	63	valorisation et entretien sous le long des Gorges d'Avèze	- suivi de l'avancement du diagnostic - inclus dans la valorisation des Gorges d'Avèze
Commune Avoise	63	Dépagement d'un pont de val sur les gorges d'Avèze	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune Avoise	63	Égouttoirs pour le canal à Avèze	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune Bagnot	63	Travaux réseaux Bagnot	- suivi de l'avancement des travaux
Commune Bagnot	63	Travaux station Bagnot	- suivi de l'avancement des travaux
Commune Beaujeu	19	Réhabilitation station Beaujeu	- contacts ppts et relances
Commune Champ-sur-Tarentaise	19	Travaux réseaux Champ-sur-Tarentaise (boue) et Marchal	- contacts ppts et relances
Commune Champ-sur-Tarentaise	19	Travaux station Champ-sur-Tarentaise (filles boue au boug et STEP Marchal)	- contacts ppts et relances
Commune Chevade	19	Etude diagnostique Chevade	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune Condat	19	Création station Condat	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune Condat	19	Etude diagnostique Condat (compteur+étoile)	- aide à la mutualisation du diagnostic d'AEP (contacts téléphoniques et réunions)
		Travaux réseaux Chazetax	- suivi de l'avancement des travaux
Commune Chazetax	63	Création station Chazetax-Sancy	- suivi de l'avancement des travaux
Commune de Flayat	23	Diagnostic du système d'assainissement de la commune de Flayat	- contacts et relances
		Travaux de réseaux Flayat (recouvrement de la partie Nord du boug)	- analyse du cahier des charges du diagnostic - suivi de l'avancement du diagnostic
		Régulation de la lagune de Flayat (étude préalable à l'épuration des boues)	- pas d'investigation
Commune de Labessette	63	Travaux réseaux Labessette	- contacts et relances
Commune de Labessette	63	Travaux station Labessette	- contacts et relances
Commune de Landore	19	Diagnostic final du système d'assainissement de Landore	- pas d'investigation
Commune de Rom et Montagne	19	Réhabilitation station Rom et Montagne (Mairie)	- suivi du dossier avec les services de l'Etat et le Conseil Général du Cantal
Commune de Savennes	63	Travaux réseaux Savennes	- contacts et relances
Commune de Singes	63	Travaux station Singes (camping)	- contacts et relances
Commune de St Julien Puy Lanche	63	Travaux réseaux St Julien Puy Lanche (boug)	- contacts et relances
Commune de Taveux	63	Création station St Julien Puy Lanche (boug)	- contacts et relances
Commune de Taveux	63	Diagnostic du système d'assainissement de Taveux	- contacts et relances
		Travaux réseaux Taveux	- suivi de l'avancement du diagnostic d'assainissement - rappel des échéances de fin de contrat de rivière et de la nécessité de déposer un dossier dans les temps pour bénéficier des aides complémentaires du CCG3
Commune Dienne	19	Etude diagnostique Dienne	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune de Mont-Dore / CG63	63	Nettoyage des bords et des ponts jusqu'à la D107	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune de Mont-Dore	63	Restauration ponts et balustrades du Mont-Dore	- contacts et relances
Commune Mont-Dore	63	Restauration des sources de la Dordogne et valorisation pédagogique	- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune - participation aux réunions de chantier - suivi de l'avancement des travaux
Commune Eglesineuve d'Entraigues	63	SCA Eglesineuve d'Entraigues	- contacts et relances
		Travaux réseaux Eglesineuve d'Entraigues	- suivi de l'avancement du diagnostic - analyse du diagnostic
		Travaux réseaux Eglesineuve d'Entraigues	- rappel des échéances de fin de contrat de rivière et de la nécessité de déposer un dossier dans les temps pour bénéficier des aides complémentaires du CCG3
Commune La Tour d'Auvergne	63	Création station La Tour d'Auvergne	- contacts et relances
Commune La Clauz	19	Réhabilitation station Camping municipal La Tour d'Auvergne	- recherche de solution pour débloquer la situation sur le financement de la station
		Travaux réseaux La Clauz	- contacts et relances
		Etude diagnostique La Clauz	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune Messac	63	Valorisation des étangs du Clauz	- contacts et relances
Commune Mongiat	63	Travaux réseaux Messac (Parchadiales)	- contacts et relances
Commune Pichonade	63	Création station Messac (Parchadiales)	- contacts et relances
Commune Rom-ès-Montagnes	19	SCA Mongiat	- suivi de l'avancement du diagnostic et analyse du dossier
		Travaux station Pichonade	- contacts et relances
Commune Saint-André	19	Travaux réseaux Rom et Montagne (secteur Sacré-Coeur 120 EH)	- suivi de l'avancement de la réhabilitation des réseaux
		Travaux réseaux Rom et Montagne (Bimontion-ECRP)	- contacts et relances
		Travaux réseaux Saint-André (le boug)	- contacts et relances
Commune Saint-Bonnet-de-Condac	19	Travaux station Saint-André (Chapsal)	- contacts et relances
Commune Saint-Hippolyte	19	Création station Saint-Bonnet-de-Condac	- contacts et relances
		Etude diagnostique Saint-Bonnet-de-Condac	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune Saint-Sauves	63	Etude diagnostique Saint-Hippolyte	- suivi de l'avancement du diagnostic
Commune Saguer-le-Village	19	Travaux réseaux Saint-Sauves	- rappel des échéances de fin de contrat de rivière et de la nécessité de déposer un dossier dans les temps pour bénéficier des aides complémentaires du CCG3
		Travaux station Saint-Sauves	- suivi de l'avancement du diagnostic
Communes 19 et Bourg-Lastic	19-63	Etude diagnostique Saguer-le-Village	- suivi de l'avancement du diagnostic
Communes de Bortles-Organes et Vebret	19-19	Travaux de protection des Captage connecté aux études	- contacts et relances
		Restauration du pont "trembant" sur la Rhue	- recherche de maîtres d'œuvre ayant des compétences de réhabilitation de ponts similaires - établissement d'une note pour le maître d'ouvrage
Communes de Flayat, Fernoil, Gât, Communauté de Communes, privés	23-63	Travaux suite à l'étude diagnostique du bassin versant de la Ramade	- élaboration d'un programme d'actions avec plan de financement partagé par les différents partenaires - veille à la prise en compte de ces actions dans le programme de travaux DIC de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois - animation de réunions avec l'ensemble des acteurs - sensibilisation de la profession agricole (réunions spécifiques à leur demande avec projection de diaporamas) - relance des autres maîtres d'ouvrage notamment sur la structuration et prise de compétence rivière (mutualisation) - analyse du cahier des charges du diagnostic agricole Ramade - aide au montage du contrat territorial Chavaon ponts par le PNR Millevaches - participation aux réunions du contrat territorial Chavaon - reconnaissance de terrain des travaux du Haut Pays Marchois
			- contacts et relances
Commissariat Général à l'Équité et à la Solidarité Territoriale	63-19-20-19	Renforcement de la gestion des rivières AEP	- suivi de l'avancement du dossier et participation aux réunions
Conservatoire du Littoral	63-19-20-19	Réalisation d'un plan de gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral situées en rive droite de la retenue de Bort les Orgues	- aide au montage du dossier "La Dordogne, un fleuve et des Hommes" - suivi de l'avancement du dossier (réunions, comptes rendus, analyse de bilan de la première année de fonctionnement) - accompagnement d'une école sur le terrain dans le cadre de ce projet
Ligue de l'Enseignement 24, Centre Voies Sancy	63-19-19-23	Actions de sensibilisation à l'environnement	- élaboration de diaporama de synthèse - participation aux réunions de suivi du dossier Créteil - mise en place d'un groupe de travail sur la réduction des pollutions diffuses sur le bassin versant Créteil-Lasfouffes
EDF	19-63	Travaux suite à l'étude sur le Lac de la Cligé	- participation aux réunions de suivi du dossier Créteil
		Etude d'impact pour l'implantation d'un abri réservé de l'Eau Verte (secteur associé à l'aménagement piscicole de barrage de Burmeussange)	- analyse du dossier et participation aux réunions de présentation
		Travaux suite à l'étude d'impact pour l'implantation des abris réservés sur la Tarentaise, l'Eau Verte et le Tac	- reconnaissance de terrain avec EDF - contacts et relances
		Retrait du matériel EDF abandonné sur La Bourboule	- analyse du dossier et participation aux réunions de présentation



Maître d'ouvrage pressenti	Département	Actions	Description de l'animation durant les 3 ans de la prolongation
EPIDOR	63-15-23-19	SPANC: Bilan des actions engagées par les différentes collectivités	- rédaction d'un cahier des charges - encadrement et suivi de 3 stagiaires de l'Université de Limoges dans le cadre de leur projet tuteuré
	63-15-23-19	Evaluation des travaux d'assainissement et mesure des apports en azote et en phosphore dans Bort les Orgues	- réalisation du bilan qualité des eaux 2004-2008
	63-15-23-19	Points de suivi phytosanitaire sur les cours d'eau principaux	- montage du dossier technique et financier pour la réalisation d'un suivi qualité final en 2012 en fin de contrat de rivière
	63	Suivi bactériologique de l'axe Dordogne	
	63-15-23-19	Points de suivi des métaux lourds sur les cours d'eau principaux	
	15-23-63-19	Schéma directeur "hydroélectricité et milieux" élargi au territoire du BV Dordogne	- suivi du schéma directeur hydroélectricité à l'échelle du bassin versant Dordogne
	63-15-19-23	Mise en place d'un animateur	- préparation et organisation des réunions de concertation dont notamment la tables rondes autour du classement des cours d'eau du 01/10/10, - participation aux réunions sur le classement des cours d'eau organisées par les DDT - point régulier sur l'avancement des dossiers des maîtres d'ouvrage, - établissement de courriers pour informer et relancer les maîtres d'ouvrage - accompagnement des maîtres d'ouvrage - réponse aux appels téléphoniques et/ou courriers de demande de renseignement des collectivités, des bureaux d'études - veille réglementaire et réponse aux sollicitations de l'Etat (analyse par exemple du nouvel arrêté du barrage de la Bourboule) - permanences du contrat de rivière - participation à des manifestations autour de l'eau et l'environnement - participation à une journée de formation Phytovergne - rencontre de la laiterie de Laqueuille - sensibilisation à la mutualisation de technicien rivière (simulation financière, réunion de présentation sur le bassin versant de la Rhue) - préparation, organisation et animation des bureaux et comités de rivière
	63-15-19-23	Préparation à l'émergence d'un SAGE sur l'amont de la Dordogne	- rédaction d'un pré-dossier de consultation du périmètre du SAGE Dordogne amont - travail du dossier en amont avec l'AEAG - présentation et partage aux Régions, Conseils Généraux, Agence de l'Eau et services de l'Etat (DDT et DREAL) - présentation aux administrateurs d'EPIDOR - finalisation du dossier et saisie des Préfets le 25 mars 2011 - formation de 2 jours sur la réglementation SAGE avec Agroparitech - travail sur une plaquette de présentation synthétique du périmètre SAGE pour la DDT19 - participation à une des réunions de la CLE du SAGE Vienne pour avoir un retour d'expérience
	63-15-19-23	Actions de communication dont les bulletins d'information du Comité de Rivière, documents zones humides (PM)	- conception et édition de lettres du contrat de rivière
	15-63	Coordination Effluents fromagers (25 900 en 2012)	- suivi de l'avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme effluents fromagers - organisation de journées portes ouvertes (2 fois par an) - organisation de réunions annuelles pour présenter le bilan du programme - sensibilisation des élèves d'Agrosup sur ce programme et réalisation d'une conférence à Auvillac à ce sujet - réponses aux différentes sollicitations des acteurs du territoire, et au delà, sur le programme (montage, organisation, financement, etc...) - formation des prestataires et des acteurs - extension du programme sur la partie Limousine du contrat de rivière
15-23-63-19	Expertise exigences environnementales pour les renouvellements de concession 2012 élargie au territoire du BV Dordogne	- contribution à l'analyse réalisée par EPIDOR à l'échelle du bassin versant de la Dordogne	
15	Caractérisation des sources de pollution sur la Véronne à Riom es Montagne	- montage de dossier de demande de financement - réalisation du suivi qualité en partenariat avec les acteurs locaux et les spartenaires - analyse et interprétation - présentation des résultats lors d'une réunion	
Fédé Pêche 19	19	Aménagement de la digue du moulin des plaines (Lys)	- reconnaissance de terrain avec la Fédération de Pêche 19 - rencontre du Président du SIAEP de Bort les Orgues - réunions avec les AAPPMA concernées
Fédé Pêche 63	63	Développement de l'activité pêche en 63	- établissement d'un tableau de synthèse avec cartographie - participation aux réunions avec la fédération de pêche 63
Laiterie Auvermont	63	Etude et Travaux d'assainissement de la laiterie de Tauves	- suivi de l'avancement du dossier
Laiterie de Lanobre	15	Etude et travaux d'assainissement de la laiterie de Lanobre	- contacts et relances - suivi de l'avancement du dossier
PNR Millevaches ou Communautés de Communes	19	Sentier de randonnée le long du Chavanon	- contacts et relances, - aide à l'émergence du contrat de bassin Chavanon avec le PNR Millevaches - établissement d'une convention EPIDOR/PNR
PNRVA	63	Élimination de la Renouée du Japon sur le pourtour du Lac du Guery	- suivi de l'avancement des dossiers - bilans annuels de la conventions PNRVA/EPIDOR
	63	Inventaire et cartographie des herbiers lacustres des lacs de Guery, la Crégut, Chauvet et La Godvelle	
	63	Etude diagnostique du Lac de la Godvelle d'en haut	
	63	Elaboration DCOCB du Cézallier Nord	
15	Elaboration DCOCB du Cézallier Sud		
Privé	15	Aménagement de la microcentrale de Champs sur Tarentaine (Tarentaine)	- contacts et relances - suivi de l'avancement du dossier
Privé ou AAPPMA	63	Aménagement du seul des marais (Rau de l'Enfer)	- reconnaissance de terrain avec la Fédération de Pêche 63 - élaboration d'une fiche synthétique avec photos et localisation parcellaire - veille à l'inscription en seuil prioritaire de l'Etat (ouvrage Grenelle)
Privé ou collectivité (enjeu inondation)	15	Aménagement du seul du Puech à Diane	- contacts et relances - suivi du montage du dossier par la Fédération de Pêche 15
Privé ou Fédé Pêche 63	63	Aménagement du seul du moulin de Sainte-Elisabeth (Burande)	- reconnaissance de terrain avec la Fédération de Pêche 63 - élaboration d'une fiche synthétique avec photos et localisation parcellaire - veille à l'inscription en seuil prioritaire de l'Etat (ouvrage Grenelle) - visite de terrain avec la DDT63
Producteurs fromagers	15-63	Travaux consécutifs à l'étude diagnostique de 2005	- accompagnement des agriculteurs dans le montage de leur dossier technique et financiers - instruction des dossiers lors des comité techniques - envoi des demandes de financement, d'acompte et de solde
SI Burande et Montagne	63-15-23-19	Sensibilisation à l'amélioration du rendement des réseaux	- suivi de l'avancement du programme de travail
SIAEP de Bort-les-Orgues, Fédération de Pêche 19	19	Restauration des berges du Lys (TRAVAUX A MOITIE EFFECTUES)	- contacts et relances - rencontre du Président du SIAEP de Bort les Orgues
SIAEP de Lugard-Marchastel	15	Etude diagnostique Lugard	- suivi de l'avancement du diagnostic
	15	Etude diagnostique Marchastel	- suivi de l'avancement du diagnostic
SIVOM HAUTE DORDOGNE	63	Travaux réseaux Mont-Dore, la Bourboule, Murat le Quaire	
	63	Mise en oeuvre du programme d'actions de la DIG du SIVOM Haute Dordogne (année 2, 3, 4)	- suivi de l'avancement des travaux - rédaction d'un cahier des charges pour une étude hydrogéologique pour trouver l'origine des infiltrations d'eau dans les caves des habitations du Quai Souchal - participations aux réunions - relances du maître d'ouvrage - rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un maître d'oeuvre pour les 4 dernières tranches de travaux sur les berges de la Dordogne - élaboration d'une plaquette spéciale Renouée du Japon avec le CEN Auvergne et le PNRVA - participation à la journée d'information sur les espèces envahissantes et la mutualisation de technicien rivière organisée par le PNRVA - sensibilisation sur les déchets inertes et travail avec la FBTP pour trouver des solutions d'améliorations (animation de réunions, réalisation et projection de diaporama et de reportage photographiques) - rencontre de l'agent technique qui s'occupe de rédiger la charte de développement durable du Sancy
	63	Élimination de la Renouée du Japon au Mont-Dore et La Bourboule + végétalisation	
	63	Diagnostic final du système d'assainissement du Mont-Dore ; La Bourboule et Murat-le-Quaire (après réalisation du programme de travaux)	- sensibilisation de la collectivité sur la nécessité de lancer cette action à la fin des travaux d'assainissement
Syndicat d'Equipement Touristique de l'Abelle	19	Etude diagnostique du plan d'eau de l'Abelle et de son bassin versant	- analyse du dossier pour le maître d'ouvrage - suivi de l'avancement du dossier
Syndicat Val Bort ou Communautés de Communes	63-19-15	Mise en place d'une itinérance douce autour de Bort les Orgues avec valorisation et animation spécifique (ancêtrement sentier de rive le long de la retenue de Bort)	- contacts et relances - suivi de l'avancement du dossier

Annexe 2 Principaux articles des revues de presse



CLERMONT/THIERS
7 PLACE DE JAUDE
63000 CLERMONT FERRAND - 04 73 43 50 50

23 FEV 09
Hebdomadaire Province
Surface approx. (cm²) : 260

Page 1/1

Prolongation du contrat Haute-Dordogne

Le contrat de rivière Haute-Dordogne est prolongé de trois ans, de 2008 à 2011, avec un nouveau budget de 15,9 millions d'euros. Cela concerne un territoire de près de 2.000 km², réparti sur l'Auvergne et le Limousin, des sources de la Dordogne sur la commune du Mont-Dore jusqu'à la retenue de Bort-les-Orgues. L'objectif principal de ce dispositif est la reconquête de la qualité des eaux.

Le bilan des cinq premières années (2003-2008) a révélé que sur les 130 actions prévues : 20% sont terminées et près de la moitié sont en cours, comme les travaux de restauration du lit et des berges de la Dordogne sur les communes du Mont-Dore et de La Bourboule, et les travaux d'amélioration de la gestion des effluents agricoles chez les producteurs fromagers du territoire (douze producteurs sur une centaine inscrits en 2008).

Les relevés sur la qualité des eaux effectués montrent qu'il est nécessaire de continuer les efforts, pour lutter contre les sources de pollution en nitrates et phosphores, responsables du phénomène d'eutrophisation des rivières et de la retenue de Bort-les-Orgues.



Les signataires du contrat de rivière (photo Epidor).

Des efforts doivent être poursuivis selon trois axes : l'assainissement collectif, les pollutions diffuses issues des effluents d'élevage, et les pollutions industrielles.

Gérard Bétenfeld, président du Comité de rivière Haute-Dordogne, et vice-président du Conseil

général du Puy-de-Dôme a rappelé le souhait de voir émerger dans les trois ans à venir un SAGE-Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, sur l'amont de la Dordogne.

L'animation du contrat de rivière Haute Dordogne, est renouvelé à

l'établissement public territorial **EPIDOR**. La signature de la prolongation du contrat est intervenue en présence de Marc Abadie, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'Etat, des conseillers régionaux du Limousin et de l'Auvergne, des conseillers généraux du Puy-de-Dôme et de la Corrèze,

des Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et Millevaches Limousin, et des fédérations de pêche du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et du Cantal.

J.-J. A.

EPIDOR
6620809100509/GMA/AHR/1

Éléments de recherche : EPIDOR ou Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne : toutes citations



Transformation → Un programme "Effluents fromagers" proposé par le contrat de rivière Haute-Dordogne.

Du "sur-mesure" pour traiter les effluents fromagers



Les effluents de la transformation fromagère sont extrêmement polluants et doivent donc être traités.

Afin de présenter les premiers dispositifs de traitement des eaux blanches issues de la fabrication du fromage à la ferme - mis en place sur le territoire du Contrat de rivière Haute Dordogne, Epidor, animateur du contrat, organise le 9 juin une journée porte ouverte dans le nord Cantal sur deux exploitations. Comme l'explique Epidor, la transformation fromagère à la ferme génère en effet de grandes quantités d'effluents qui doivent être traitées de manière spécifique.

Des eaux pas si "blanches"

Le lactosérum, issu de la transformation du lait en fromage, représente 80 % du volume de lait traité. C'est un produit caractérisé par une forte charge organique. À l'heure actuelle, il est soit utilisé pour l'alimentation bovine ou porcine ou bien enlevé par les différentes laiteries de la région pour être transformé. Parfois encore, il est stocké avec les effluents d'élevage et épandu. Il ne doit en aucun cas être envoyé tel quel dans le milieu naturel compte tenu de sa forte charge polluante (150 litres de lactosérum équivalent à la pol-

lution engendrée par 87 équivalents habitants).

Malgré leur qualificatif d'effluents peu chargés, les eaux blanches issues du nettoyage des installations de traite, des cuves de réfrigération du lait ou encore du matériel et du local de la fromagerie, demandent elles aussi un traitement spécifique. Les quantités produites varient fortement d'un élevage à l'autre (de 1 à 4 l/litre de lait transformé), mais la moyenne tourne autour de 3 l/litre de lait. Pour l'instant, la majorité des producteurs stockent les eaux blanches dans les fosses destinées à recevoir les effluents d'élevage.

Gain de temps et d'argent...

Le programme "Effluents fromagers" lancé depuis le début 2008, coordonné par Epidor et doté de 4 millions d'euros, vise à reconquérir les capacités de stockage de ces effluents en limitant les apports d'eaux parasites et en traitant les eaux blanches avant de les rejeter au milieu naturel. De plus, il soutient plusieurs solutions d'élimination du lactosérum sur le site de production ou à proximité.

Ainsi, le producteur fromager peut non seulement bénéficier d'aides significatives sur le traitement des effluents de fromagerie (50 % du montant investi) et sur le complément de capacités de stockage pour parvenir à une durée de six mois (75 % du montant investi), mais il réalise également des économies loin d'être négligeables, en fertilisation et en coût de transport d'effluents fromagers n'ayant aucun intérêt agronomique (de l'ordre de 4 000 euros/an pour notre exemple). Enfin, c'est pour lui un gain de dix jours de travail d'épandage.

Des solutions simples à mettre en œuvre...

Les mesures à instaurer sont simples et demandent peu de surveillance. Pour le lactosérum, il s'agit de rechercher avant tout l'élimination au travers de la consommation bovine ou porcine sur site ou sur des sites proches (élevages porcins). Le traitement peut lui être préconisé en dernier recours. Pour les eaux blanches, il s'agit de traitement par SBR (cuve à oxygénation forcée) ou bien dans certains cas, par des filtres à roseaux.

En ce qui concerne les capacités de stockage, toutes les solutions pour limiter les apports d'eaux parasites doivent être prises préalablement à la construction d'ouvrages supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires.

Portes ouvertes

■ **Le 9 juin** : - Gaëc Raymond à Saussac (Riom-ès-Montagnes), système de traitement des eaux blanches SBR (10 heures à 12 heures).
- EARL des Maquaires, Le Bac à Chanterelle, production saint-nectaire, construction d'une fosse, traitement eaux blanches par SBR, restructuration de l'outil (de 14 à 16 heures).

Épidor → Des attestations pour des investissements en faveur de l'environnement à trois éleveurs.

La Dordogne leur dit "merci"

Un programme de gestion des effluents fromagers est porté par Épidor (Établissement public territorial du bassin de la Dordogne), dans le cadre du contrat de rivière Haute Dordogne. En 2005, 120 exploitations fromagères ont été diagnostiquées. La grande majorité d'entre elles disposait d'une capacité de stockage des effluents insuffisante.

Le programme mis en œuvre vise à accompagner les chefs d'exploitations dans l'installation d'un équipement plus respectueux de l'environnement et notamment de lutter contre l'eutrophisation de la retenue du barrage de Bort-les-Orgues. Les exploitants qui s'y impliquent s'engagent à aller au-delà des réglementations européennes. Pour cela, elles bénéficient du soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne, de la région Auvergne et des deux conseils généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Pour l'heure, trois exploitations fromagères se sont entièrement conformées aux dispositions qui lui ont été recommandées en matière de traitement et de valorisation des eaux blanches, du lactosérum et des effluents d'élevage. En allant au-delà de la réglementation, ces agriculteurs contribuent à améliorer la qualité des eaux de la Dordogne. Épidor a décidé de leur délivrer une attestation pour saluer leurs efforts.

Un gain de temps de cinq jours d'épandage

Le mercredi 30 septembre, Épidor organisait une journée portes ouvertes sur deux de ces exploitations. Le matin, un groupe d'une trentaine de personnes était ainsi au Gaec Les Fleurs Bio, à Fouilloux sur la commune de Saint-Étienne-de-Chomeil, où Géraud Dumas et ses parents ont décidé de s'engager dans ce programme de gestion des effluents.

Cette exploitation a bénéficié de 10 975 € de subventions⁽¹⁾ pour un investissement



Une visite a été organisée sur le Gaec Les Fleurs Bio à Saint-Étienne-de-Chomeil. Daniel Chevalyère a remis l'attestation qui souligne les efforts de Géraud Dumas pour la bonne qualité des rivières.

qui s'est élevé à 21 200 €. Auparavant, les eaux blanches du Gaec étaient stockées en fosse avec une capacité insuffisante pour passer la période hivernale. De plus, la fosse extérieure n'était pas couverte et recevait les eaux pluviales. Un traitement par SBR (Sequencing batch reactor) a été installé. Parallèlement, la possibilité d'une utilisation agronomique des lisiers et fumiers a été optimisée, grâce à une capacité de stockage de six mois avec, à la clé, un gain de temps de cinq jours d'épandage. Le lactosérum est consommé par les porcs mais c'était déjà le cas.

Daniel Chevalyère, maire de Champs-sur-Tarentaine, conseiller général du Cantal et administrateur d'Épidor, a remis à Géraud Dumas son attestation en constatant que ce programme reçoit de meilleurs échos dans le Cantal que dans le Puy-de-Dôme. En effet, les deux autres exploitations qui ont déjà réalisé les travaux dans le cadre de ce dispositif sont toutes deux cantaliennes. Il s'agit du Gaec Raymond à Riom-ès-Montagnes et Didier Phelut à Chanterelle. C'est justement chez ce dernier que, l'après-midi, 43 personnes se sont ren-

dues en présence du sous-préfet de Saint-Flour et du conseiller général, Jean-Claude Wälchly. À l'issue de cette journée portes ouvertes, quatre nouveaux producteurs se sont inscrits au programme. Ce qui porte à 37 le nombre d'inscrits. Quatre d'entre eux vont très prochainement lancer les travaux dans le sillage des trois dont l'installation est déjà opérationnelle.

FP/PAP

(1) Financement : 7 645 € de l'Agence de l'eau, 2 270 € du Conseil régional et 1 060 € du Conseil général.

Centre France

LA MONTAGNE28 RUE MOREL LADEUIL
63000 CLERMONT FERRAND - 04 73 17 17 17**26 OCT 09**Quotidien Prov. avec dim.
OJD : 191344Surface approx. (cm²) : 173

Page 1/1

Paru dans (es) édition(s) : Creuse

Aubusson**La dépollution de La Ramade programmée**

Tout un programme pour la dépollution de La Ramade. Une importante réunion s'est tenue en mairie de Giat au sujet des problèmes de pollution de l'étang de La Ramade, propriété de la commune de Giat, mais situé sur la commune de Flayat. Cette pollution provoque l'eutrophisation du milieu et une forte présence de cyanobactéries, les fameuses algues bleues, qui contrarient les gestionnaires de plan d'eau sur lequel se pratiquent les sports nautiques et la baignade qui n'est plus autorisée depuis le début des années 2000. D'autre part, sa situation dans le département voisin de la Creuse complique aussi la gestion de ce site soumis aux joutes administratives de deux communes, deux communautés de communes, deux agences de bassin, deux départements et deux régions. Une importante assistance était donc présente à cette réunion puisque toutes les représentations étaient doublées. En premier lieu, Viviane Battut, d'Epidor (établissement public du bassin de la Dordogne), a présenté les résultats du diagnostic réalisé sur le plan d'eau et son bassin-versant : qualité des eaux, mesures des flux, approche théorique des origines des polluants et de leurs sources. C'est la concentration de phosphore excessive qui provoque la pollution aux

algues bleues, l'apport des nitrates n'est pas sans conséquence non plus et il ressort de cette étude que la retenue de La Ramade se charge de près de 900 kg par an de phosphore et de 140.000 kg par an de nitrates. Les problèmes étant posés, l'assemblée devait se prononcer sur un programme d'actions à mener pour rétablir la bonne qualité des eaux d'ici 2021 pour l'étang et 2027 pour les cours d'eau. Le débat aurait pu être houleux car l'incrimination des uns et des autres comme pollueurs, et particulièrement les agriculteurs ou les pêcheurs, a été soulevée. La raison l'emporta car la responsabilité collective a été mise en avant, les critères économiques ne devant pas être mis de côté. D'autant plus que l'évaluation du coût total de ce programme est affichée entre 4 à 7 millions d'euros. Des accords de principe ont été actés à l'issue de cette réunion : animation locale du programme pour sensibiliser les agriculteurs avec les Chambres d'agriculture, échanges entre les com-com de Haute-Combraille et du Haut-Pays Marchois (plus en avance sur le contrat « Rivière entretien » grâce à l'emploi d'un technicien spécialisé), études sur le curage de l'étang, réflexions sur l'aménagement de zones humides en queue

d'étang, réunion des propriétaires de l'ensemble des étangs du bassin-versant, étude expérimentale sur les transferts de phosphore et d'azote (par l'Université de Limoges dans un cadre global sur le Massif Central dont La Ramade ferait partie des sites retenus), assistance technique du Parc naturel régional de Millevaches, amélioration des assainissements, coordination des différents maîtres d'ouvrage concernés dont les municipalités de Giat, Flayat et Fernoël. Des actions sont déjà en cours, d'autres en montage de dossiers, la majorité à mettre en place pour les cinq ans à venir. À terme, avec le retour progressif d'une bonne qualité des eaux, La Ramade pourrait servir d'exemple pour d'autres cas semblables qui se multiplient actuellement. Tout un programme pour la dépollution de La Ramade.



CONTRAT DE RIVIERE HAUTE DORDOGNE

Un programme pour mieux gérer les effluents fromagers et préserver la qualité des rivières



La fabrication des fromages génère des pollutions dont les effets peuvent être catastrophiques sur les cours d'eau et lesacs du haut bassin de la Dordogne. Heureusement, aujourd'hui, il existe des solutions qui permettent de concilier le respect de l'environnement et la production des cinq appellations fromagères d'origine protégées d'Auvergne (Saint Nectaire, Cantal, Salers, Fourme d'Ambert et Bleu d'Auvergne).

Pour mettre en œuvre ces solutions, le contrat de rivière Haute Dordogne, animé par EPIDOR, a bâti un programme d'actions de 4 millions d'euros, financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional d'Auvergne et les Conseils Généraux du Puy de Dôme et du Cantal.

Les solutions préconisées par ce programme permettent de traiter les résidus de fabrication des fromages et de valoriser, par un épandage bien pensé, les effluents d'élevage. Au total, tout le monde y gagne : impacts réduits sur l'environnement, gain de temps et d'argent pour les producteurs, gain d'image pour les produits d'Auvergne.

Pour mesurer l'avancement de ce programme, Gérard Betenfeld, Président du comité de rivière Haute Dordogne et Vice-Président du Conseil général du Puy-de-Dôme en charge de l'environnement et de l'agriculture, a visité deux exploitations fromagères, vendredi 13 novembre. Il était accompagné de Patrice Chassard, Président du Syndicat du Saint-Nectaire,

Séverine Peyrol, Vice-Présidente de l'Union des Producteurs fromagers, Benoît Wibaux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Jean-Claude Wälchli, Conseiller Général du Cantal et des maires des communes respectives.

Cette visite a été l'occasion de voir les installations réalisées et de rappeler la volonté du Conseil général, de l'Agence de l'eau et des professionnels de voir aboutir ce programme exemplaire qui permet de concilier les enjeux économiques et environnementaux pour une agriculture durable.

Aujourd'hui, cette opération est engagée auprès de 36 producteurs fromagers qui ont déjà adhéré au programme « effluents fromagers », sur les 100 prévus au total. Gérard Betenfeld a souhaité que ce programme s'accélère, notamment sur le Puy-de-Dôme et a rappelé que la réussite de cette opération dépend de l'information et de la motivation des producteurs qui doivent être relayées par les organisations professionnelles et les chambres d'agriculture.

Les professionnels ont également souligné l'importance de réalisations concrètes et pilotes, comme celles mises en œuvre dans le GAEC de la Rose des Vents à Egliseneuve d'Entraigues (63) et dans l'EARL des Marquaires à Chanterelle (15). Elles devraient encourager la mise en œuvre de nouvelles opérations chez d'autres producteurs fromagers.

Pour en savoir plus : EPIDOR tél. 04 71 68 01 94.

Programme effluents fromagers

Les élus demandent**une accélération et une extension**

A quoi sert ce programme ?

La retenue de Bort-les-Orgues est soumise à des dégradations régulières de sa qualité des eaux. Le Préfet de Région Auvergne a souhaité que le Contrat de Rivière Haute Dordogne travaille sur les problèmes de gestion des effluents fromagers à l'échelle du bassin versant de la retenue. Sur ce territoire il existe 5 AOP de production fromagère de qualité : le Saint Nectaire, le Cantal, le Salers, la Fourme d'Ambert et le Bleu d'Auvergne

Un programme "effluents fromagers" de 4 millions d'euros a donc été mis en place sur cinq ans (2008/2012) pour améliorer la gestion des effluents fromagers et reconquérir la qualité de l'eau de la retenue de Bort-les-Orgues. Il s'adresse à tous les producteurs fromagers situés sur le territoire du Contrat de Rivière Haute Dordogne.

Il propose des aides financières très incitatives* de 50 % sur les investissements liés au traitement des eaux blanches et à la valorisation du lactosérum et de 75 % sur les investissements liés au stockage des lisiers et des fumiers pour garantir leur valorisation agronomique (ex : étanchéification et couverture de fosse pour atteindre une capacité de 6 mois de stockage). Les financeurs sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les Régions Auvergne et Limousin et les Conseils généraux du Puy de Dôme, du Cantal, de la Creuse et de la Corrèze. Les services de l'Etat assurent le guichet unique pour l'instruction des dossiers. EPIDOR, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, en assure la coordination.

*Aides financières notifiées par la Commission Européenne en juillet 2007

Quel est le bilan après 3 ans de fonctionnement ? 58 producteurs fromagers sur 100 ont déjà adhéré à ce programme, soit près de 60% d'adhésion en 3 ans de fonctionnement. Le bilan est positif. 34 diagnostics d'exploitation ont déjà été réalisés, dont 19 dans le Cantal, 13 dans le Puy-de-Dôme, 1 en Corrèze et 1 en Creuse. Ces dossiers ont été établis à 90% par des prestataires actifs comme Christophe Delaitre du Centre de gestion du Puy de Dôme AGC 63 Horizon et Valérie Bornet du Centre de gestion du Cantal. Tous les prestataires suivent au moins une fois par an une formation avec EPIDOR pour caler le montage des dossiers. 23 producteurs fromagers réalisent ou ont déjà réalisé leurs travaux, dont 14 dans le Cantal et 9 dans le Puy-de-Dôme. Les agriculteurs sont satisfaits de cette opération, car non seulement ils disposent de six mois de stockage leur permettant d'optimiser la gestion de leurs fumiers et lisiers, mais en plus ils font des économies, en termes de temps et d'argent, en évitant d'épandre des eaux blanches dont la valeur fertilisante est nulle. Le retour sur investissement des travaux réalisés est en général de trois ans. Des journées portes ouvertes sont régulièrement organisées et la prochaine se déroulera au printemps dans le Puy-de-Dôme.

Le 3 février dernier, le Comité de Pilotage du programme "effluents fromagers" s'est réuni à Clermont-Ferrand. A 2 ans de la fin du programme, Gérard Betenfeld vice-président du Conseil général du Puy de Dôme et Lionel Roucan conseiller régional Auvergne souhaitent une accélération des adhésions au programme et une extension de cette action exemplaire sur tout le territoire de l'Auvergne.

Comment s'inscrire ? : contacter EPIDOR : Antenne Haute Dordogne Place Gambetta 15200 Mauriac, 04.71.68.01.94 et mail epidor.hd@eptb-dordogne.fr



AUVERGNE AGRICOLE11 ALLEE PIERRE DE FERMAT
63174 AUBIERE CEDEX - 04 73 35 36 20**02 JUIN 11**

Hebdomadaire Province

Surface approx. (cm²) : 302

Page 1/1

ENVIRONNEMENT En 2008, un programme de « reconquête de la qualité de l'eau » de la retenue de Bort les Orgues a été mis en place par Epidor. Ainsi 23 travaux ont été réalisés (ou sont en cours) sur des exploitations laitières pour le traitement des effluents fromagers.

Epidor et les éleveurs unis pour les eaux de la Dordogne

L'objectif du programme « effluents fromagers » est d'améliorer la qualité des eaux dans le bassin versant de la Dordogne. La coordination de celui-ci est assurée par l'établissement public Epidor en partenariat avec l'Etat, la région Auvergne, les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal et l'Agence de l'eau Adour Garonne. L'adhésion des producteurs fromagers, à ce programme, est basée sur le volontariat.

La priorité pour Epidor est d'améliorer la gestion du lactosérum, des eaux blanches et des effluents d'élevage. Ouvert depuis 2008, il ne reste désormais que 20 mois pour bénéficier de ce programme.

Mise en application

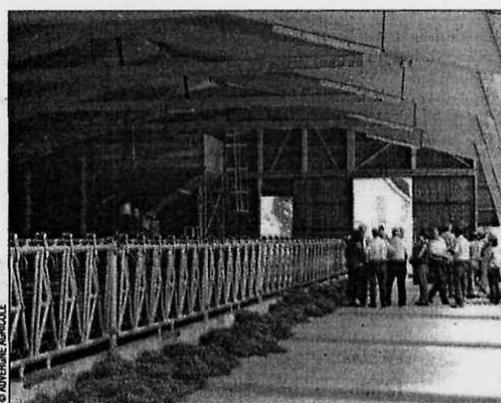
Le GAEC du Buisson, sur la commune de Chastreix, a ouvert ses portes le 25 mai dernier. La famille Brugière a présenté son exploitation et sa gestion des effluents. Sur la ferme, les associés produisent du lait qu'ils transforment eux-mêmes en Saint-Nectaire. Le programme

lancé par Epidor était l'occasion d'investir dans un bâtiment neuf. Ce dernier permet une meilleure gestion des « déchets » fromagers. Il accueille leurs 35 vaches laitières sur caillebotis, le lisier est stocké dans la fosse de 495 m³ pendant 6 mois (durant l'hiver). Un robot de nettoyage est présent en permanence.

Ainsi, les agriculteurs gagnent environ 9 jours d'épandage en moins par an.

Il a été installé à l'extérieur une cuve à oxygénation forcée (SBR) pour le traitement des eaux blanches. Quant au lactosérum, depuis toujours, il est réservé à l'alimentation des porcs.

L'ensemble des travaux représente un investissement de 108.687 € dont 40.360 € subventionnés par l'Agence de l'eau, 15.209 € par le Conseil régional d'Auvergne et 4 387€ par le Conseil général du Puy de Dôme. Cette initiative permet donc un gain de temps et d'argent aux éleveurs et marque ainsi leur engagement envers la problématique environnementale.



Le bâtiment spacieux et fonctionnel répond aux exigences des éleveurs et de l'environnement.

MÉLODIE BRUT

EPIDOR
1753358200507/GCD/MMI/3

Éléments de recherche : EPIDOR ou Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne : toutes citations

Annexe 3 Tableau de bord global

Actions		Maitre d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
Volet A : QUALITE DES EAUX : Amélioration de la qualité des eaux									
Dépt	Axe 1 : Assainissement des collectivités								
	<i>Etudes</i>								
63-15-23	SPANC: Bilan des actions engagées par les différentes collectivités	EPIDOR	1		1	1	3	0,0	100
63	Diagnostic final du système d'assainissement du Mont-Dore ; La Bourboule et Murat-le-Quaire (après réalisation du programme de travaux)	SIVOM Haute Dordogne, communes de La Bourboule, du Mont-Dore et de Murat le Quaire	1		1		67	16,2	24
15	Diagnostic final du système d'assainissement de Lanobre	Commune de Lanobre	1				10		
23	Diagnostic du système d'assainissement de la commune de Flayat	Commune de Flayat	1		1		7,5	15,0	200
63	Diagnostic du système d'assainissement de Tauves	Commune de Tauves	1		1	1	7,5	22,6	300,8
63	SCA Egliseneuve d'Entraigues	Commune Egliseneuve d'Entraigues	1	1	1	1	15	16,0	107
15	SCA Montgreleix	Commune Montgreleix	1		1	1	15	11,8	79
	<i>Réseaux</i>								
63	Travaux réseaux Mont Dore, la Bourboule, Murat le Quaire	SIVOM de la Haute-Dordogne, commune du Mont Dore, de la Bourboule et de Murat le Quaire	1	1	1	1	2 409,3	2501,1	103,8
15	Création réseau de collecte à Saint-Bonnet-de-Condac	Commune Saint-Bonnet-de-Condac	1				184		
63	Travaux réseaux Bagnols	Commune Bagnols	1		1		170	14,0	8
63	Travaux réseaux Saint-Sauves	Commune Saint-Sauves	1		1		260,3	169,1	65,0
63	Travaux réseaux Messeix	Commune Messeix	1	1	1	1	26	41,6	160
63	Travaux réseaux Egliseneuve d'Entraigues	Commune Egliseneuve d'Entraigues	1		1		A définir	231,2	100
63	Travaux réseaux Chastreix	Commune de Chastreix	1		1		344,75	75,0	21,75
63	Travaux réseaux Savennes	Commune de Savennes	1				15		
63	Travaux réseaux Tauves	Commune de Tauves	1		1		A définir	174,0	100
63	Travaux réseaux Labessette	Commune de Labessette	1		1	1	A définir	30,8	100
63	Travaux réseaux St Julien Puy Lavèze (bourg)	Commune de St Julien Puy Lavèze	1		1		20		
63	Travaux réseaux Picherande	Commune Picherande	1		1		60	74,5	124
23	Travaux de réseaux Flayat (raccordement de la partie Nord du b	Commune de Flayat	1				A définir		
15	Travaux réseaux Riom es Montagne (secteur Sacré Cœur 120 E	Commune Riom-ès-Montagnes	1		1	1	64	94,5	149
15	Travaux réseaux Riom es Montagne (élimination ECPP)	Commune Riom-ès-Montagnes	1		1		486		
15	Travaux réseaux Condac	Commune Condac	1		1	1	230	392,9	171
15	Travaux réseaux Le Claux	Commune Le Claux	1		1		162		
15	Travaux réseaux Saint-Amandin (le bourg)	Commune Saint-Amandin	1				27,5		
15	Travaux réseaux Champs-sur-Tarentaine (bourg et Marchal)	Commune Champs-sur-Tarentaine	1				347		

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
A : QUALITE DES EAUX : Amélioration de la qualité des eaux								
Axe 1 : Assainissement des collectivités								
<i>Systèmes de traitement</i>								
Création station Condat	Commune Condat	1	1	1	1	1200	1157,4	96
Création station La Tour d'Auvergne	Commune La Tour d'Auvergne	1		1		457	5,0	1
Réhabilitation station Camping municipal La Tour d'Auvergne	Commune La Tour d'Auvergne	1		1		15	2,0	13
Création station Saint-Bonnet-de-Condac	Commune Saint-Bonnet-de-Condac	1				184		
Travaux station Bagnols	Commune Bagnols	1		1	1	10	9,0	90
Travaux station Saint-Sauves	Commune Saint-Sauves	1		1		20	6,0	30
Création station Messeix (Planchadelles)	Commune Messeix	1	1	1		235	193,7	82
Travaux station Eglise neuve d'Entraigues	Commune Eglise neuve d'Entraigues	1				A définir		
Création station Chastreix-Sancy	Commune de Chastreix	1		1		680	787,0	116
Travaux station Singles (camping)	Commune de Singles	1		1		300	2,5	1
Travaux station Savennes	Commune de Savennes	1				40		
Travaux station Tauves	Commune de Tauves	1		1		A définir		
Travaux station Labessette	Commune de Labessette	1		1	1	190	2,1	1
Création station St Julien Puy Lavèze (bourg)	Commune de St Julien Puy Lavèze	1		1		50		
Travaux station Picherande	Commune Picherande	1	1	1	1	14,1	4,8	34,1
Réhabilitation de la lagune de Flayat (étude préalable à l'épandage des boues)	Commune de Flayat	1		1	1	20	20,0	100
Réhabilitation station Riom es Montagne (Molier)	Commune de Riom es Montagne	1		1	1	70	150,0	214
Réhabilitation station Beaulieu	Commune Beaulieu	1				155		
Travaux station Le Claux	Commune Le Claux	1		1		442,8		
Travaux station Saint-Amandin (Chapsal)	Commune Saint-Amandin	1	1	1		79		
Travaux station Champs-sur-Tarentaine (filière boue au bourg et	Commune Champs-sur-Tarentaine	1		1		324,5		
Axe 2 : Gestion des effluents agricoles								
Coordination Effluents fromagers (25 900 en 2012)	EPIDOR (assistance à maîtrise d'ouvrage)	1	1	1		121,5	103,6	85,3
Travaux consécutifs à l'étude (856 000 en 2012)	Producteurs fromagers	1	1	1		3 098,4	1009,4	32,6
Axe 3 : Amélioration du traitement des laiteries								
Etude et travaux d'assainissement de la laiterie de Lanobre	Laiterie de Lanobre	1		1		A définir		
Etude et Travaux d'assainissement de la laiterie de Tauves	Laiterie Auvermont	1	1	1		165	190,0	115
Axe 4 : Limitation de l'impact des étangs								
Travaux suite à l'étude diagnostic du bassin versant de la Ramade	Communes de Flayat, Fernoël, Giat, Communautés de Communes, privés	1		1		A définir		
Etude diagnostique du plan d'eau de l'Abelle et de son bassin versant	Syndicat d'Equipement Touristique de l'Abelle	1	1	1	1	Terminé	11,9	100
Axe 5 : Amélioration de la ressource en eau								
Etude diagnostique Apchon	Commune Apchon	1	1	1	1	8	8,0	100
Etude diagnostique Saint-Bonnet-de-Condac	Commune Saint-Bonnet-de-Condac	1	1	1	1	6	6,0	100
Etude diagnostique Dienne	Commune Dienne	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Le Claux	Commune Le Claux	1	1	1	1	3	3,0	100
Etude diagnostique Cheylade	Commune Cheylade	1	1	1	1	8	8,0	100
Etude diagnostique Saint-Hippolyte	Commune Saint-Hippolyte	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Lugarde	SIAEP de Lugarde-Marchastel	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Marchastel	SIAEP de Lugarde-Marchastel	1	1	1	1	4	4,0	100
Etude diagnostique Ségur-les-Villas	Commune Ségur-les-Villas	1	1	1	1	2	2,0	100
Etude diagnostique Condat (compteur+étude)	Commune Condat	1		1		12	200,0	1667
Travaux de protection des captages consécutifs aux études	communes 15 et Bourg Lastic	1		1		A définir	111,5	100
Sensibilisation à la mutualisation des moyens	Conseils Généraux et EPIDOR	1		Annulé		1,5		
Sensibilisation à l'amélioration du rendement des réseaux	SI Burande et Mortagne	1		1	1	A définir	travail interne	100
Suivi de la qualité des eaux								
Evaluation des travaux d'assainissement et mesure des apports en azote et en phosphore dans Bort les Orgues	EPIDOR	1				25		
Points de suivi phytosanitaire sur les cours d'eau principaux	EPIDOR	1				8		
Suivi bactériologique de l'axe Dordogne	EPIDOR	1				1,3		
Caractérisation des sources de pollution sur la Véronne à Riom	EPIDOR, MISE 15	1		1	1	7	5,0	71,43
Points de suivi des métaux lourds sur les cours d'eau principaux	EPIDOR	1				1		
SOUS-TOTAL VOLET A		71	20	56	27	12900	7720,2	60

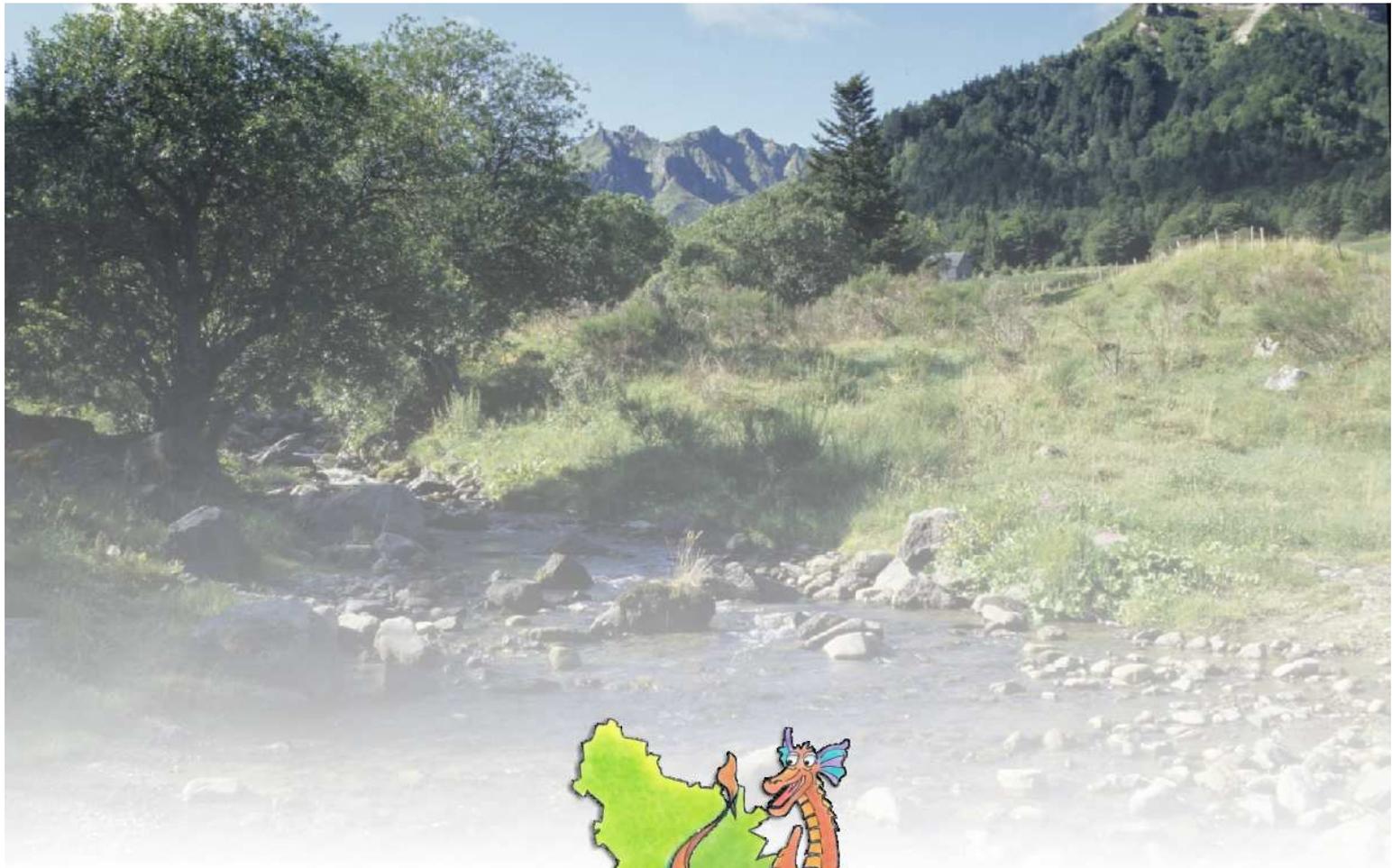
Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
B1 : DYNAMIQUE FLUVIALE								
Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute-Dordogne								
Mise en œuvre du programme d'actions de la DIG du SIVOM Haute Dordogne (année 2, 3, 4)	SIVOM HAUTE DORDOGNE	1	1	1		544,80	496,5	91,13
Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute-Dordogne								
Travaux suite à l'étude sur le Lac de la Crégut	EDF	1		1		A définir		
Etude d'impact pour l'augmentation du débit réservé de l'Eau Verte (action associée à l'aménagement piscicole du barrage de Brumessange)	EDF	1	1	1	1		15,0	100
Travaux suite à l'étude d'impact pour l'augmentation des débits réservés sur la Tarentaine, l'Eau Verte et le Tact	EDF	1		1		A définir	116,0	100
Schéma directeur "hydroélectricité et milieux" élargi au territoire du BV Dordogne	EPIDOR	1		1	1	25	50,0	200
Expertise exigences environnementales pour les renouvellements de concession 2012 élargie au territoire du BV Dordogne	EPIDOR, Fédérations de Pêche 19, 63 et	1		1	1	35	travail interne	100
SOUS-TOTAL VOLET B1		6	2	6	3	605	677,5	112

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
B2 : ESPECES ET MILIEUX								
<u>ction et valorisation des cours d'eau et des paysages</u>								
Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges								
Elimination de la Renouée du Japon au Mont-Dore et La Bourboule + revégétalisation	SIVOM HAUTE DORDOGNE	1	1	1		Cf action DIG volet dynamique fluviale		
Elimination de la Renouée du Japon sur le pourtour du Lac du Guery	PNRVA	1	1	1	1	1,5	5,2	343,93
Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Sancy-Artense	Com Com Sancy-Artense	1		1		241	63,1	26
Entretien cours d'eau communauté de communes Sumène-Artense	Com Com Sumène-Artense	1				137		
Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Ussel-Meymac	Com Com Ussel Meymac	1	1	1	1		165,7	100
Restauration des berges du Lys (TRAVAUX A MOITIE EFFECT	SIAEP de Bort-les-Orgues, Fédération de Pêche 19	1			Annulé			
Pose d'abreuvoirs le long du Lys	ASAFQAQ	1			Annulée	6		
Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau								
Retrait du matériel EDF abandonné sur La Bourboule	EDF	1		1		15		
Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - étude	Com Com Pays Gentiane	1				8		
Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - travaux	Com Com Pays Gentiane	1				46		
Etude de systèmes de collecte des déchets flottants sur les barra	A définir	1				A définir		
<u>ction des espèces et milieux remarquables</u>								
Axe 1 : Gestion piscicole								
Aménagement du barrage de Brumessange (Tarentaine) (dévalaison, action associée à l'étude du débit réservé de l'Eau Verte)	EDF	1		1		229		
Aménagement de la microcentrale de Champs sur Tarentaine (Tarentaine)	Privé (mise en demeure, mais équipement pas efficace)	1		1		30	30,0	100
Mise en œuvre du programme d'actions de la DIG du SIVOM Haute Dordogne	SIVOM Haute-Dordogne	1	1	1		Cf action volet dynamique fluviale		
Aménagement des pont/seuils liés à la mise en oeuvre de la DIG du SIVOM Haute Dordogne (pont de la libération, pont de l'école)	CG63	1	1	1		A définir		
Aménagement du seuil des marais (Rau de l'Enfer)	Privé ou AAPPMA	1		1		30		
Aménagement du seuil des Plantades (Rau des Plantades)	AAPPMA ou Fédération de Pêche 63	1		1		23		
Aménagement du seuil voie de chemin de fer (Clidane)	AAPPMA ou Fédération de Pêche 63	1		1		76		
Aménagement du seuil du pont de la D987 (Clidane)	CG63	1		1		30		
Aménagement du seuil du moulin de Sainte-Elisabeth (Burande)	Privé ou Fédé Pêche 63	1		1		15		
Aménagement du seuil du Puech à Dienne	Privé ou collectivité (enjeu inondation)	1		1		A définir		
Aménagement de la digue du moulin des plaines (Lys)	Fédé Pêche 19	1		1		6		
Axe 2 : Préservation des milieux patrimoniaux								
Renaturation des sources de la Dordogne et valorisation pédagogique	Commune Mont-Dore	1	1	1		348	389,8	112
Inventaire et cartographie des herbiers lacustres des lacs de Guery, la Créout, Chauvet et La Godivelle	PNRVA	1		1		17	2,9	17
Etude diagnostique du Lac de la Godivelle d'en haut	PNRVA	1		1	1	4	19,4	463
Conseil aux gestionnaires et mise en place de plans de gestion zones humides sur le bassin versant de la Tarentaine	CEPA	1		1		73	72,9	100
Conseil aux gestionnaires sur le bassin versant du Chavanon et réalisation d'un diagnostic patrimonial et proposition de gestion et de valorisation au niveau des Gorges du Chavanon	CEPA, CREN, PNR Millevaches	1		1	Annulé	54		
Réalisation d'un plan de gestion des propriétés du Conservatoire du littoral situées en rive droite de la retenue de Bort les Orgues	Conservatoire du Littoral	1	1	1	1	37	37,2	100
Elaboration DOCOB du Cézallier Nord	PNRVA	1		1	1	24		
Elaboration DOCOB du Cézallier Sud	PNRVA	1		1	1	28	26,4	100,0
Acquisition de terrain milieux remarquables	CG63, CG15, CEPA, CREN Limousin, PNR millevache, Conservatoire du Littoral	1				A définir		
Mise en œuvre des actions suite à la réalisation du schéma directeur de gestion des espaces et des paysages remarquables de la Corrèze	CG19	1				A définir		
SOUS-TOTAL VOLET B2		32	7	24	6	1479	812,5	55

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
B3 : MISE EN VALEUR TOURISTIQUE								
Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant								
Habillage des buses et des ponts jusqu'à la D101	Commune du Mont-Dore / CG63	1				76		
Restauration ponts et balustrades du Mont-Dore	Commune du Mont-Dore / CG63	1				152		
Végétalisation du pont d'Arpiat	CG63	1		annulé		38		
Valorisation des étangs du Claux	Commune Le Claux	1				53		
Réhabilitation d'un sentier le long de la Mortagne	Com Com Sancy-Artense	1		annulé		8		
Restauration du pont "tremblant" sur la Rhue	Communes de Bort-les-Orgues et Vebret	1		1		A définir		
Dégagement d'un point de vue sur les gorges d'Avèze	Commune Avèze	1				8		
Axe 2 : Créations paysagères et touristiques								
Sentier de la source aux sentiers le long de la Dordogne (aménagement du talweg des pistes et requalification du sentier d'itinérance le long de la Dordogne entre le Mont Dore et la Bourboule)	Communes Mont-Dore et La Bourboule	1	1	1		166		
valorisation et itinérance douce le long des Gorges d'Avèze	Communautés de Communes Sioulet Chavanon et Sancy Artense	1		1		A définir		
Sentier de randonnée le long du Chavanon	PNR Millevaches ou Communautés de Communes	1		1		30		
Mise en place d'une itinérance douce autour de Bort les Orgues avec valorisation et animation spécifique (anciennement sentier de rive le long de la retenue de Bort)	Syndicat Val Bort ou Communautés de Communes	1		1		A définir		
Schéma directeur de cohérence touristique sur la haute Dordogne	Association des CDT 63,15 et 19 et EPIDOR	1		1	1	40	4,2	10,542
Développement de l'activité pêche en 63	Fédé Pêche 63	1	1	1		46		
Parcours de randonnées thématiques Pays de Gentiane	Com Com Pays de Gentiane	1		annulé		30		
Aménagement d'un point de mise à l'eau à Saint-Sauves pour le canoë	Commune Saint-Sauves	1		annulé		30		
Signalétique pour le canoë à Avèze	Commune Avèze	1		annulé		23		
SOUS-TOTAL B3		16	2	7	1	700	4,2	1

Actions	Maître d'ouvrage	Nombre	Action engagée avant juin 2008	Engagée	Terminée	Montant prévisionnel (k€) HT	Montant engagé (k€) HT	% engagé
C : ANIMATION								
Mise en place d'un animateur	EPIDOR	1		1	1	171	179,0	105
Préparation à l'émergence d'un SAGE sur l'amont de la Dordogne	EPIDOR	1		1	1	compris dans l'animation du contrat de rivière		
Actions de communication dont les bulletins d'information du Comité de Rivière, documents zones humides (PM)	EPIDOR	1		1	1	39	33,6	86
Actions de sensibilisation à l'environnement	CPIE, Ligue de l'Enseignement 24, Centre Volca Sancy, Association Remue Ménage, Association art et tradition des Monts Dore	1		1		20	9,5	48
Actions de sensibilisation à l'environnement	Association art et tradition des Monts Dore	1		1	1	30	7,7	26
SOUS-TOTAL C		5	0	5	4	260	229,8	88

TOTAL		130	31	98	41	15944	9618,3	60
-------	--	-----	----	----	----	-------	--------	----



- Conseil Général du Puy-de-Dôme
- Conseil Général du Cantal
- Conseil Général de la Corrèze
- Conseil Général du Lot
- Conseil Général de la Dordogne
- Conseil Général de la Gironde



EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 13, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Haute Dordogne
Place Gambetta
BP 22
15200 MAURIAC
Tél. 04.71.68.01.94
Mél. mauriac@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr